

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

# RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

---

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

## SOMMAIRE

ACTES DU COLLOQUE SUR LES MIGRATIONS EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE DU XVIe AU XXe SIECLES	P 2
Migrations d'hérétiques : les Vaudois du Lubéron (1460-1520) Par Gabriel AUDISIO	P 3
Les migrations en Provence au XVIIIe siècle Par Michel VOVELLE	P 10
L'intégration urbaine des populations migrantes à Vienne au XVIIIe siècle Par René FAVIER	P 44
Les migrations en Languedoc méditerranéen, fin XIXe, début XXe siècle Par J. MAURIN	P 56

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

et

**Contrées limitrophes**

**21<sup>e</sup> année**

**1981 – N°4**

**Octobre-décembre**

**78**

## **ACTES DU COLLOQUE SUR LES MIGRATIONS EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE DU XVIe AU XXe SIECLES**

L'association des centres de recherche et d'étude méditerranéenne (ACREM), fondée en 1978, réunit le Centre d'études de la pensée politique et sociale contemporaine (Aix-Marseille le directeur : M. Témine), le Centre d'histoire contemporaine du languedoc méditerranéen et du roussillon (Montpellier ; directeur : M. Chelvy) le centre d'histoire militaire (Montpellier ; directeur : M. Martel ), le centre de la méditerranée moderne et contemporaine (Nice ; directeur : M. Nouschi), le centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins (Grenoble ; directeur : M. Guillen), l'institut d'études économiques et sociales (Nice ; directeur : M. Gonnet)

L'ACREM rassemble ainsi un important potentiel scientifique et de nombreuses équipes de chercheurs qui se sont fixé pour objectif de développer les études historiques consacrées au monde méditerranéen. Cette spécificité s'est manifestée dès le premier colloque organisé par l'ACREM à Ajaccio et Cargèse, du 25 au 27 mai 1979, sur le thème " les migrations en Méditerranée occidentale du XVIe au XXe siècles ". Cette rencontre permit aux historiens présents d'exposer les résultats de leurs travaux et de confronter leurs points de vue. Les discussions mirent l'accent sur les diverses et importantes implications des phénomènes migratoires : la dimension démographique, l'accueil réservé par les autochtones, l'insertion des immigrants dans les villes, les campagnes et les entreprises, les solidarités religieuses et culturelles, les conséquences politiques. La majorité des communications portaient sur le Midi de la France ; quelques-unes cependant embrassèrent une ère géographique plus vaste englobant le Maghreb et l'Espagne, ce qui favorisa d'utiles comparaisons et fit apparaître des particularités régionales.

Notre revue est heureuse de présenter à ses lecteurs les actes du premier colloque de l'ACREM qui a fait progresser la connaissance des migrations dans les pays méditerranéens. En raison du nombre et de l'importance des communications, la publication de ces actes s'étendra sur deux numéros successifs de *Recherches Régionales*.

Ralph SCHOR

**MIGRATIONS  
D'HERETIQUES : LES VAUDOIS  
DU LUBERON  
(1460-1520)**

**Gabriel AUDISIO**

A partir des années 1530 la persécution s'abat sur les Vaudois du Luberon : elle culmine en 1545 avec l'exécution de l'arrêt du Parlement de Provence dirigé par Raynier d'Oppède contre 22 localités " infestées d'hérésie". Mais, avant cette décennie, les Vaudois paraissent absents. Dans les documents officiels en effet rien ne permet de supposer leur présence, ni en Provence ni dans le Comtat Venaissin.

Or quand les sources commencent à signaler la présence vaudoise, c'est le plus souvent, à propos d'étrangers au pays. De fait, on le sait, les terres de Provence et du Comtat ont exercé une réelle force attractive dans la deuxième moitié du XVe et au début du XVIe siècle. Pour la Provence orientale P.-A. février avait montré un repeuplement des villages abandonnés, avec une multiplication des chartes d'habitation pour la même période, et, précisait-t-il " ce repeuplement... n'est pas dû, au début du moins, à une immigration italienne". La Provence occidentale connut le même phénomène ; N. Coulet l'a montré pour la zone autour d'Aix-en-Provence. E. Baratier estimait qu'en moyenne la population avait triplé entre 1471 et 1540. J.-J. Letrait, quant à lui, a dénombré quarante localités qui firent dresser un acte d'habitation en terre provençale entre 1455 et 1525, dont 17 dans la région qui intéresse Le Luberon au sens large. La proportion de l'accroissement a probablement même été ici plus important que le triplement donné par E. Baratier comme moyenne générale <sup>1</sup>Peut on préciser davantage en l'absence de relevés démographiques ou de rôles d'imposition réguliers ? A défaut de pouvoir saisir l'aspect quantitatif, ne peut-on tenter une approche qualitative de l'immigration ? La présente étude, loin de se prétendre exhaustive, voudrait présenter une tentative portant sur les localités de la vallée d'Aigues ( Cabrières , Peypin, La Motte, Saint-Martin-de-la-Brasque) et de Lourmarin, petit ensemble situé au pied méridional du Luberon.

Les notaires paraissent ici irremplaçables pour déceler éventuellement la présence vaudoise, mais plus largement les immigrés. En effet d'une part ils saisissent, lors de la rédaction des actes d'habitation, le moment où une communauté entière décide de se fixer et, d'autre part, au fil des actes et donc des années ; ils indiquent toujours à la fois le lieu de résidence des contractants ou des témoins ainsi que leur lieu d'origine lorsque les deux ne coïncident pas, donc lorsqu'il s'agit d'immigrés. par cette localisation double il est possible de saisir un flot migratoire. Le sondage dont cette étude présente les conclusions a porté sur 126 registres de notaires constituant une partie du fonds Ricou, de Cucuron, aux Archives du Vaucluse.

Le choix des localités, Vallées d'Aigues et Lourmarin, a été dicté par le fait que ces villages comptent parmi eux qui furent "exécutés" par Maynier d'Oppède en 1545, ainsi que parmi les "églises dressées" que cite Théodore de Bère pour les années 1560. Il paraissait donc indiqué de se limiter à cet exemple double pour essayer d'abord d'établir la présence vaudoise avant 1530, éventuellement son origine et, si possible, tenter une approche du comportement de cette minorité.

Le cas le plus clair est celui où un village entier se peuple d'un ensemble de familles arrivant en même temps pour s'y établir définitivement. Le notaire est alors appelé pour dresser, entre les nouveaux venus et le seigneur du lieu, un acte d'habitation qui précise les droits et devoirs des deux parties. Tel est le cas de Cabrières d'Aigues. L'acte d'habitation est

---

<sup>1</sup> P.-A. FEVRIER, la population de la Provence à la fin du Xve siècle, d'après l'enquête de 1471, Provence historique, 1956, p. 139-149, -N. COULET, Encore les villages disparus..., A E S C., 1973, N°6.-E. BARATIER, la démographie provençale..., Paris, 1961, p.90.- J.-J. LETRAIT, Les actes d'habitation..., Bul. Philo. Et histoire, année 1965, Paris, p.183-226

dressé par Pierre Payan, notaire royal de la ville de Pertuis, le 10 mars 1495<sup>1</sup>. Le seigneur de la vallée d'Aigues, Raymond d'Agout, conclut un accord avec 78 colons chefs de famille ; ceux-ci viennent s'installer et mettre en valeur ce terroir que le document présente comme un "lieu inhabité, territoire désert et inculte". Qui sont ces hommes ? L'acte latin indique seulement leurs nom et prénom en précisant toutefois qu'ils sont tous originaires de "vallis Fraysse nerie", c'est à dire la vallée de Freissinière, dans les montagnes du diocèse d'Embrun. Or cette localité passe alors, et depuis longtemps, pour constituer un bastion de la dissidence vaudoise. Les colons arrivant à Cabrières seraient-ils hérétiques ? De fait, sept ans auparavant, en 1488, une énergique persécution conduite par Alberto Cattaneo s'était abattue sur cette région dauphinoise. Les registres du parlement de Grenoble ont conservé la liste des vaudois accusés et condamnés pour hérésie à cette occasion. Deux de ces listes concernent les habitants de Fraissinières : plusieurs centaines de personnes y figurent. Comparons la liste des colons de Cabrière d'Aigues avec celles des hérétiques de Fraissinières : les 78 nouveaux venus se répartissent en 32 patronymes dont 18 se retrouvent dans les registres de Grenoble et ces 18 noms sont portés par 52 hommes sur les 78 de l'acte de 1495. Plus précisément encore, sur les 78, 46 hommes figurent sur les listes des condamnés pour hérésie vaudoises en 1488<sup>2</sup>. La colonisation de Cabrière d'Aigues est donc certainement le fait d'une population vaudoise, d'hérétiques fuyant la persécution.

Pour être probant à souhait le cas de Cabrière demeure cependant exceptionnel. Le plus souvent les immigrés n'arrivent pas en communauté entières mais par infiltration diffuse continue.

Le sondage opéré dans les registres notariés permet de saisir ces déplacements individuels ou familiaux. L'étude notariale est celle de Cucuron, bourgade située à douze kilomètres au nord-ouest de la petite ville de Pertuis, entre Lourmarin et la vallée d'Aigues. Tous les actes présentant des indications topographiques, soit pour les personnes contractantes soit pour les témoins de l'acte, ont été relevés de 1460 à 1520. La formule habituellement utilisée est simple. Par exemple : "... Jean Pelenqui de Caraglio au diocèse de Turin, en Piémont, habitant Cadenet..." Lorsque la même personne apparaît dans plusieurs actes, avec chaque fois l'indication de ces lieux d'origine et de résidence, la date la plus ancienne seule a été retenue pour elle : cet habitant n'est donc compté q'une fois et à la date la plus ancienne c'est à dire lorsqu'il est mentionné pour la première fois dans la série. Au contraire les gens mentionnés dans les actes qui étaient dits ailleurs n'ont pas été retenus dans la mesure où la distinction entre lieu de résidence et localité d'origine n'apparaissait pas ; ces personnes pouvant se trouver de passage seulement dans la vallée d'Aigues ou à Lourmarin.

Dans un premier temps donc tous les migrants de 1460 à 1520 ont été retenus qui se trouvaient dans ce fonds notarial ; dans un second temps l'analyse s'est limitée à la population migrante installée dans les villages déjà indiqués qui nous intéressent particulièrement comme on l'a vu.

Au total, ce sondage révèle l'arrivée de 789 personnes entre 1460 et 1520, la plupart d'entre elles proviennent des montagnes : Massif Central mais surtout vaste diocèse d'Embrun (35%) et diocèse de Turin (41%) : en tout 80% des immigrés ont quitté la montagne pour s'installer en Provence. Ce phénomène de l'immigration vers les plaines ou les coteaux dépeuplés à la suite de la grande dépression démographique des XIVe et XVe siècles ne présente apparemment pas grande originalité. Pourtant son caractère massif, son aspect

---

<sup>1</sup> Arch. Départ. Vaucluse, E Notaires, Barriol 38, f° 339 sq

<sup>2</sup> Arch. Départ. Isère, B 4351, f° 23-27, 50-57

essentiellement rural et surtout les localités d'origine font de cette migration un mouvement particulier ; il est possible de le préciser à propos des quelques 600 Dauphinois ou Piémontais<sup>1</sup>.

De quels lieux proviennent ces Alpins ? Un fait frappe l'attention instantanément : 44% des Dauphinois sont issus de zones indubitablement vaudoises : les vallées du Val Pute (Vallouise), de l'Argentière et surtout, comme nous l'avons vu à propos de Cabrières d'Aigues, de Freissinières dont proviennent au total 119 colons. Peut-être furent-ils en réalité beaucoup plus nombreux, mais n'ont été retenues comme vaudoises que les localités dans lesquelles la présence hérétique est assurée ; en particulier le Queyras et la vallée de Barcelonnette n'ont pas été pris en compte. La place des Vaudois s'élève encore si l'on considère le flot des Piémontais : 82% d'entre eux sont originaires de villages connus pour leur dissidence religieuse depuis au moins le XIVE siècle et contre lesquels les inquisiteurs n'ont cessé de conduire des procédures<sup>2</sup>. En fin de compte, et au minimum, 64% de l'ensemble des migrants répertoriés viennent de localités vaudoises du Dauphiné ou du Piémont. Le rythme des arrivées permet de confirmer le caractère religieux de cette immigration.

Les actes notariés de Cucuron font apparaître 64% des migrants entre 1490 et 1509. Ce qui revêt une signification très claire : c'est en 1487-1488 que l'archidiacre de Crémone, Alberto Cattaneo, nommé par le Saint Siège commissaire contre les Vaudois, organisa contre eux une véritable croisade. En novembre 1487 les Vaudois du Valcluson (Val Chisone) étaient déclarés hérétiques, relaps et condamnés au bras séculier ; en mars de l'année suivante c'était le tour de ceux de l'Argentière, de Vallouise et de freissinières. Les procédures et les appels se prolongèrent jusqu'en 1509 où les Vaudois du Dauphiné obtinrent du roi de France une sentence de réhabilitation<sup>3</sup> La persécution avec la confiscation des biens qu'elle entraînait semble bien avoir été la cause du départ. De ce fait si l'on isole les Vaudois venus des villages persécutés par Cattaneo en 1488, il est facile de constater que l'année 1509 marque un tournant dans l'intensité de la migration : ils sont 144 à être signalés par les notaires entre 1490 et 1509, mais seulement 39 entre 1510 et 1520.

Et la vallée de freissinières, particulièrement visée par l'inquisition qui fournit 40% des Vaudois installés en Provence entre 1490 et 1509, n'envoie plus que 16% d'entre eux pour la période 1510-1520<sup>4</sup>. Le lieu d'origine fait apparaître clairement, on le voit, la caractéristique religieuse de cette migration.

Les lieux d'implantation à leur tour revêtent-ils une signification particulière ou bien les vaudois, à leur arrivée en Provence, se sont-ils dispersés indifféremment dans les diverses localités d'accueil ? Où se sont-ils installés ? Dans les bourgs de la région certes qui exercent qui exercent habituellement l'attraction la plus forte : pertuis, la Tour d'Aigues, Cucuron. Ce dernier bourg accueille 30% de l'ensemble des immigrés. Mais le trait le plus significatif est la sorte de sélection qui s'opère : tandis qu 42% de ceux qui s'installent à Cucuron

---

<sup>1</sup> 97% des italiens qui arrivent sont piémontais. Par souci de clarté, nous avons retenu comme limites de ces provinces la frontière actuelle.

<sup>2</sup> Voir G. merlo, eretici e inquisitori nella societa piemontaise del trecento, Torino, 1977, notamment la carte p.77 ; et aussi M. Ritorto, storia religiosa delle valli cuneesi, Cuneo, S.D.

<sup>3</sup> Voir J. Marx, l'inquisition e dauphiné, Paris, 1914

<sup>4</sup> Une chronologie plus fine ne peut guère s'élaborer. En effet les dates auxquelles nous saisissons les immigrés pour la première fois dans les actes notariés ne sont pas nécessairement celles de leur arrivée. Toutefois, dans ce contexte de petite propriété rurale, il semble bien que, assez rapidement à peu près tons passent devant le notaire ne serait-ce que comme témoins.

proviennent de toutes sortes de diocèses à l'exception d'Embrun et de Turin, les Piémontais ne comptent que pour 20% soit 6% de l'ensemble des immigrés en provenance). Ici encore, dans l'élection du choix de résidence, l'aspect religieux semble avoir joué, au détriment de Cucuron qui est alors une sorte de bastion de l'église catholique avec notamment une importante communauté de prêtres. Les Vaudois y sont présents certes, mais modérément, ils paraissent avoir préféré d'autres localités.

Le phénomène le plus marquant, parce que le plus massif, est que les immigrés élisent domicile dans les villages que l'on retrouve plus tard vers 1530-1540, comme "vaudois et luthériens", ou bien incendiés lors de l'exécution de 1545 contre les hérétiques, ou encore parmi les "églises dressées" c'est à dire les communautés protestantes comptant un pasteur à demeure que cite Théodore de Bèze pour les années 1560. 59% de l'ensemble des immigrés se regroupent en ces lieux. Cette fois le trait religieux a joué positivement en faveur de ces lieux. Cette fois le trait religieux a joué positivement en faveur de ces points, devenus plus tard protestants. Voyons-le de plus près avec la vallée d'Aigues et Lourmarin.

Dans la vallée d'Aigues, sur l'ensemble des colons qui s'y installent 26,5% sont originaires du Piémont et 70% arrivent du diocèse d'Embrun, tous issus de villages répertoriés comme vaudois. Les trois villages de Cabrières, la Motte et Peypin constituent autant de colonies vaudoises à dominante dauphinoise. La liaison la plus régulière et la plus continue s'établit entre Freissinières et Cabrières d'Aigues. A Lourmarin, sur les 168 personnes qui s'y fixent, seulement 8 arrivent de divers autres diocèses et 2 de celui d'Embrun. Tous les autres, soit 94%, proviennent des villages vaudois du Piémont. Et ici le lien privilégié est tissé avec Pragelat (pragelato) et les alentours, dans le Val Cluson (Val Chisone), zone qui fut d'ailleurs successivement en piémont puis en Dauphiné.

On peut considérer que ces gens habitant des villages jugés hérétiques et s'exilant de localités vaudoises étaient eux-mêmes vaudois. Il existait en effet des lieux majoritairement ou totalement acquis à la dissidence religieuse. La tradition familiale se maintenait, malgré intimidations et persécutions. Ce fut notamment le cas pour Freissinières ou Pragelat, Lourmarin ou la vallée d'Aigues. Etre seulement originaire de ces villages suffisait à faire peser sur quelqu'un le soupçon d'hérésie. C'est bien ainsi que l'entendaient les contemporains. L'inquisiteur Jean de Rome, dans le procès qu'il instruisit en 1532 contre le jeune barbe vaudois Pierre Griot, retint comme chef d'accusation contre lui son origine du val Chisone : "Avance et dit que ledit pays a été et est mal famé et que ses habitants ainsi que ceux qui tirent leur origine de ce pays sont entachés du crime d'hérésie<sup>1</sup>. D'ailleurs ce spécialiste en valdéisme, dans son mémoire sur le développement de l'hérésie écrivait : " Ne savent-ils pas comment eux et leurs pères ont été chassés du Dauphiné et de Piémont portant qu'ils tenoient ceste resprouvé secte..."<sup>2</sup> Les commissaires du roi, chargés d'enquêter sur les agissements de l'inquisiteur recommandaient dans leur avis de 1533 : " dorénavant de ne cevoir<sup>3</sup> aucun étranger du Dauphiné, Savoie et Piémont, venus demeurer en Provence, s'ils n'ont et font apparaître par attestation qu'ils apporteront des juges de par delà, d'où ils sont et s'ils n'ont point été suspects desdites erreurs ou bannis". Ce n'est donc pas seulement tel village qui est suspecté mais le Piémont, pas seulement Pragelat mais le Dauphiné ; sinon le pays lui-même du moins ceux qui l'ont quitté, qui le fuient. Dans le procès-verbal que l'évêque d'Aix en Provence, Antoine Filhol, envoie au roi en 1541, dont nous avons déjà parlé, il informe le souverain des actions qu'il a entreprises dans son diocèse depuis dix ans

---

<sup>1</sup> Archives. Nat. Paris. J 851, N° 2, f° 177-177v

<sup>2</sup> Ibid., f° 274



pour obéir à ses ordres et lutter contre l'hérésie. A ce propos il cite 53 hérétiques de Lourmarin poursuivis en 1532 et, fait significatif, il précise : " lesquelz susdicts sont tous piemontoys"<sup>1</sup>

Les soupçons étaient bien fondés ; le sondage opéré dans les actes notariés nous en a persuadé et dans le cas précis de Lourmarin nous avons vu que 94% des immigrés de ce lieu venaient des villages vaudois du Piémont ou de la zone de Pragelat. De ce fait les 53 habitants de Lourmarin accusés d'hérésie en 1552 se regroupent en 26 patronymes sur lesquels nous en retrouvons 15 portés par 37 personnes qui s'installent à Lourmarin entre 1460 et 1520 ; et sur ces 37 immigrés, 36 arrivaient du Piémont. Les autorités avaient donc repéré le lien organique qui présidait à ces migrations et qui leur servait de fondement : l'hérésie. Quoique partiel et limité, ce sondage permet donc d'affirmer le caractère religieux de ces importantes migrations. Que celles-ci aient présenté un caractère économique, qui pourrait le nier ? Mais elles offrent aussi et surtout un aspect religieux. L'inquisition faisait d'ailleurs appel au bras séculier pour la confiscation des biens des hérétiques ; les incidences économiques de la répression pouvaient être redoutables. Ainsi la carte de l'émigration piémontaise ou dauphinoise tout comme celle de l'immigration en Provence entre 1460 et 1520 correspond à celle de la présence vaudoise dans les Alpes comme en Lubéron.

Peut être pouvons nous aller plus loin encore dans notre détection de la présence vaudoise clandestine, toujours grâce aux notaires, en retenant de l'ensemble des actes jusqu'ici consultés les contrats de mariage seuls. Ceux-ci nous permettent de savoir qui épouse qui Une fois installés dans leur nouveau pays, le vaudois choisissent-ils leurs futurs ou leurs future parmi la population des localités vaudoises ou bien n'hésitent-ils pas à sortir de leur communauté villageoise d'abord, religieuse peut être ? Gardons à titre d'exemple les localités de la vallée d'Aigues et de Lourmarin, toujours entre 1460 et 1520.

Sur un petit ensemble de 46 mariages concernant la vallée d'Aigues<sup>2</sup>, 19 % des unions sont contractées entre habitants du lieu. Pourtant ceux qui' épousent quelqu'un de l'extérieur portent le plus souvent leur choix sur le membre d'une communauté vaudoise : au total 66 % constituent des Mariages entre vaudois ; ou bien les deux conjoints habitent la vallée d'Aigues ou bien l'un y réside tandis que l'autre se trouve dans un autre village vaudois.

Le cas de Lourmarin est plus net encore. L'échantillon-compte 124 mariages. Dans la moitié des cas les deux futurs sont de Lourmarin. Dans l'autre moitié des contrats, celui qui n'est pas du lieu est le plus souvent originaire quand même l'une localité vaudoise de sorte que 94 % des mariages à Lourmarin sont contractés en fin de compte entre vaudois. Enfin, plus généralement, si l'on prend en compte les 189 mariages où l'une au moins des parties contractantes habite un village vaudois; dans 76 % des cas l'autre partie réside également dans une localité vaudoise. Mais cette proportion est probablement sous-estimée vu le mode d'appréciation retenue. Il est ainsi certain, nous l'avons vu, que des Vaudois vivaient à Cucuron, Ansois, la Tour d'Aigues, Pertuis...

Pourtant ces localités majoritairement catholiques n'ont pas été 'prises en compte. Ainsi lorsqu'une personne de Lourmarin épouse une autre de Cucuron, ce mariage n'a pas été comptabilisé parmi les "mariages vaudois", et pourtant. Ces 76 % représentent donc un minimum. Mais, avec ce fait qui intéresse aussi le problème des migrations, à savoir l'endogamie

---

<sup>1</sup> Arah. Départ. Bouches du Rhône, G205 (déjà cité)

<sup>2</sup> Le petit nombre de mariages s'explique en partie par le fait que cette zone ne s'est peuplée qu'à partir de 1495, comme nous l'avons vu.

religieuse des Vaudois, nous sommes déjà passés en réalité au niveau des comportements de cette population, de sa mentalité.

Au terme de cette présentation rapide bien des questions restent posées. Pourquoi les Vaudois se sont-ils installés dans ces localités précisément ? Est-ce, comme on l'a souvent prétendu, parce que les Bouliers de Cental, seigneur de la vallée d'Aigues et également possessionnés en Piémont, les y ont attirés sciamment ? Comment ont-ils pu passer inaperçus si longtemps s'ils formaient des "kystes sociaux" facilement repérables ? L'hérésie a-t-elle -été entièrement importée, fut-elle le fait de l'étranger ou bien trouva-t-elle sur place quelques adeptes ? Gagna-t-elle d'autres localités ou bien s'est-elle transmise uniquement par tradition familiale ? Existait-il des routes de l'immigration vaudoise, fixes et durables avec peut-être des relais ? Pour répondre, les éléments font encore défaut d'autant plus que la clandestinité dans laquelle vivaient les Vaudois rend la tâche plus malaisée encore.

Néanmoins, à partir de ce sondage limité aux localités de la vallée d'Aigues et de Lourmarin, hauts-lieux vaudois et futures communautés protestantes, nous saisissons un trait essentiel du comportement de cette population. Issus de villages vaudois des montagnes, les immigrés se regroupent à leur arrivée dans le Luberon. Ils conservent pendant toute la période considérée des liens privilégiés avec leur communauté d'origine d'une part, 'entre immigrés d'autre part : le test: du mariage semble particulièrement significatif ; les Vaudois se marient entre eux. Il semble bien que plus tard leur adhésion effective à la Réforme Protestante facilitera une assimilation tardive.

**LES MIGRATIONS EN  
PROVENCE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**

**par Michel VOVELLE**

Il peut sembler paradoxal que les migrations, dans le Midi provençal, ne soient devenues objet d'études suivies qu'à une date récente. On songe à l'image reçue d'une Provence carrefour d'hommes et de civilisations : ainsi à l'époque moderne aux Vaudois aux pieds poudreux descendant de leurs montagnes au XVI<sup>e</sup> siècle pour peupler les villages du Lubéron... Puis au XIX<sup>e</sup> siècle, la Provence littorale a pris sa physionomie presque actuelle de lieu d'appel de provenances lointaines péninsules méditerranéennes d'une part, France septentrionale de l'autre.

### **L'âge de l'ignorance**

C'est bien ainsi que la voyait Paul Masson écrivant en 1936 son ouvrage resté classique sur la Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle : lisant le siècle des Lumières en y projetant l'image du grand remue ménage du XIX<sup>e</sup>, il insistait sur le glissement de la population de la Haute Provence intérieure vers le littoral, et la modification spectaculaire du centre de gravité de la région, par hypertrophie de la zone maritime.

Mais entre le XVI<sup>e</sup> siècle des errants et le XIX<sup>e</sup> siècle des restructurations majeures, *si* Paul Masson, auteur prudent par ailleurs, se trouvait contraint à pratiquer l'anachronisme, c'est que sa documentation directe sur l'âge classique restait indigente pour ne point dire nulle. Il ne pouvait guère s'appuyer, en l'état de la recherche, que sur ce que dit l'abbé d'Expilly dans son "Dictionnaire des Gaules" en 1765, chiffrant à 3810 non provençaux la population non native de la généralité : étrangers au sens strict du terme, mais aussi régnicoles venus d'autres provinces. Un chiffre à la fois -nous pouvons le dire d'entrée- visiblement faux par sous estimation, et en même temps suggestif de la faible mobilité d'un XVIII<sup>e</sup> siècle où les échanges de grande ampleur semblent s'étriquer et se réduire. Telle appréciation, d'ailleurs, laissant entier le problème des déplacements à l'intérieur même de l'espace régional.

On était donc très ignorant, voici 30 ou même 20 ans encore, sur tout un aspect cependant essentiel de la démographie provençale à l'époque moderne. Certes, après Paul Masson, d'autres approches, devenues classiques à juste titre, avaient insisté sur d'autres formes des migrations intra régionales : celles des saisonniers de la montagne, des "gavots", tels que les présentait déjà Raoul Blanchard dans son travail sur "les Préalpes françaises du sud" paru en 1945. Mais il restait, surtout en Basse Provence, à se rendre sur le terrain, entendons dans les archives sociales et démographiques qui permettent de saisir le phénomène migratrice sur le fait.

### **Deux modèles contradictoires : Baehrel et Leroy Ladurie**

Je semblerais redoubler le paradoxe, en disant que les grands ouvrages des années 60 de renommée nationale- puisqu'il s'agit des "Paysans de Languedoc" d'E. Leroy Ladurie (1960) et de la thèse de R. Baehrel "Une croissance : la basse Provence rurale" (1965) nous laissaient sur une perplexité renforcée, beaucoup plus que sur des certitudes affirmées. Plus modestement, dans ces mêmes années, Edouard Baratier, dans sa "Démographie provençale du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles, avec chiffres de références pour le visualisait de façon suggestive dans ses cartes le "déperchement" global de la Provence entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, ce glissement vers les agglomérations de la basse Provence occidentale, déjà partiellement opéré en 1765, qui laisse encore de côté la basse Provence orientale littorale, dont l'explosion est postérieure d'un siècle. Par là, il corrigeait ce que la lecture de Paul Masson pouvait avoir

d'inexact et par anticipation : mais cette vision restait encore macroscopique, saisissant de façon globale les restructurations de l'espace provençal sans en donner le secret.

Baehrel ou Leroy Ladurie nous livrent, quant à eux, pour l'époque moderne, deux modèles parfaitement contradictoires des déplacements humains dans le midi méditerranéen français. Dans une vision braudelienne, Leroy Ladurie, qui n'hésite pas à extrapoler du Languedoc au Sud-Est tout entier, propose une image toute de dynamisme, parlant de cette effervescence migratoire, ce perpétuel déracinement démographique caractéristique du quart sud-est de la France, et notamment du Languedoc rural... vrai trait de structure géographique". Insistant sur la faiblesse alors de l'apport des péninsules méditerranéennes, il met en contrepoint l'accent sur la descente nord-sud, non seulement des travailleurs du Massif Central voisin, mais plus largement des gens de la France du nord voire de l'étranger, évoqués avec quelque lyrisme "on voit courir sur les routes... une foule de septentrionaux expulsés de leurs brumes lointaines."

Au-delà de notations multiples glanées au détour des archives notariales ou municipales mais qui concernent surtout les coureurs de routes et les groupes marginaux, typés avec brio, Leroy Lade a souhaité apprécier l'autre forme de mobilité plus discrète, mais plus efficace, qui s'inscrit dans le quotient migratoire apprécié à partir du pourcentage annuel des conjoints non natifs : la base de son étude reste très ponctuelle ne portant que sur deux villages languedociens, Lansargues et Montpeyroux, au tournant du XVII<sup>e</sup> du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le quotient migratoire respectivement de 27 et 26 % en ces lieux reste, relativement fort élevé par référence aux 7 ou 9 % que propose Goubert pour des villages d Beauvaisis. Est-ce suffisant toutefois pour conclure "On approche de la formidable mobilité catalane... la bougeotte a coup sûr est plus marquée au sud et le fait migratoire assez faible au nord revêt au midi une importance décisive dans la construction du peuplement rural puisqu'il peut affecter chaque année un bon quart des conjoints..."

Loin de nous l'idée de contester telles conclusions, même si elles ont pu paraître imprudentes ou forcées à d'autres, ainsi à P. Poussou, et si l'on ne peut manquer de remarquer que la grande majorité des notations relatives aux errants provient des archives urbaines singulièrement de Montpellier Du moins cette stimulante provocation requiert-elle vérification pour la Provence, sur base d'une statistique plus large.

D'autant que le "modèle" Leroy Ladurie est véritablement aux antipodes de celui-ci, dans les marnes années, fut proposé par René Baehrel dans sa thèse sur la basse Provence rurale. On dira que dès la modélisation très poussée en matière de démographie que propose Baehrel, le phénomène migratoire, si l'on peut dire sans trop caricaturer, est un gêneur. Pour apprécier l'ample respiration séculaire de la Provence rurale à partir des indicateurs privilégiés qu'il choisit, nuptialité, mortalité, mais surtout en dernier recours, natalité, Baehrel a besoin que ses organismes villageois fonctionnent somme toute en vase clos, sans intrusions gênantes susceptibles de déséquilibrer le jeu. Il a donc tendance à minimiser ces mouvements, et conteste formellement la valeur de la mesure du coefficient migratoire, en une démonstration aussi enlevée que peu convaincante. On aurait tort toutefois de sous-estimer un modèle qui pour n'avoir pas eu le succès du précédent, comporte des notations précieuses. Nous ne suivrons pas Baehrel lorsqu'en comparant la croissance respective au XVIII<sup>e</sup> siècle d'agglomérations comme Marseille, Arles ou Toulon et de la viguerie qui les entoure, il pousse le paradoxe jusqu'à parler d'une désurbanisation de la Provence à l'âge classique, et feint de se demander si les villes n'ont point reflué sur la campagne.

C'est ignorer les provenances plus lointaines, le phénomène gavot à Marseille ou ailleurs, voire le cosmopolitisme déjà non négligeable du port phocéen. En forçant le trait jusqu'à la caricature, Baehrel rappelle toutefois opportunément que l'âge classique en Provence n'enregistre pas d'attraction urbaine spectaculaire, et que la démographie des bourgs et villages s'inscrit en termes de stabilité réelle. Encore convient-il de chiffrer telles appréciations, sans se laisser enfermer dans un modèle à priori. La Provence rurale des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne présente-t-elle que des déplacements limités en nombre, et plus encore en amplitude -micro-déplacements de voisinage- tels qu'une étude suggestive (Cabourdin) les analysés à Vézelize dans un cadre différent?

### **Recherches actuelles sur le terrain**

Il convenait d'aller voir sur place : c'est ce qui a été fait, dans les quinze dernières années, par les chercheurs de l'Université de Provence. Michel Terrisse, spécialiste de démographie historique a fait mener entre 1970 et 1976, une belle série de monographies communales sous forme de mémoires de maîtrise, une vingtaine pour ce qui nous intéresse directement. Si j'ai eu pour ma part la responsabilité administrative de ces recherches, en tant que titulaire de cette formation d'histoire moderne, je tiens à préciser que l'initiative et la direction scientifique de ces travaux revient intégralement à mon collègue, qui a animé cette enquête systématique, dont on espère qu'il présentera les résultats synthétiques. Je me limiterai ici aux données qui intéressent le fait migratoire.

Par ailleurs, dans le cadre d'approches non pas démographiques mais sociales, j'ai pour ma part fait envisager les provenances géographiques dans des mémoires utilisant les données des recensements d'époque révolutionnaire (an II ou an IV). De même, mes recherches personnelles m'avaient amené à considérer ce paramètre dans l'étude des testaments provençaux du siècle des Lumières.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui en possession d'une assez riche brassée de données relatives à la Provence, aptes à reconsidérer le problème, à plus ample informé.

Les sources qui ont été exploitées sont diverses ; on ne négligera pas, dans le rapide bilan qui suit les données descriptives : celles des tableaux, des récits de voyages, des dictionnaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle auxquels je me suis par ailleurs intéressé (M. Vovelle : "La découverte de la Provence, ou les primitifs de l'ethnographie provençale") : sur les errants, les saisonniers, les migrations traditionnelles, ils sont parfois irremplaçables. Les études quantitatives sur le terrain associent, dans les monographies effectuées sous la direction de Michel Terrisse, le recours systématique aux actes de mariage des registres paroissiaux (généralement dans le cadre d'une procédure de reconstitution de familles), puis dans celles que j'ai menées ou coordonnées, les données des testaments d'une part, celles des dénombrements de l'autre. Moisson de chiffres, mais qui représentent dans chaque cas une approche spécifique. Les testaments fournissent des indications sur quatre sites (Marseille, Salon et au village Roquevaile et Lourmarin), les données des dénombrements couvrent une aire continue entre Lubéron et Durance, intéressant douze communautés, du gros bourg (Pertuis, Cadenet) aux plus modestes villages, les monographies de démographie historique directement utilisables intéressent seize agglomérations rurales, et par ailleurs Aix et Marseille. Il est une limite évidente à ces sondages : elle est d'ordre géographique. Les enquêtes de M. Terrisse comme les miennes couvrent essentiellement la basse Provence occidentale, de la moyenne Durance au nord, au pays d'Arles à l'ouest, et surtout à la Provence aixoise ou marseillaise ; le sondage le plus oriental,

Solliès-Pont, près de Toulon, reste isolé. Si la cohésion de l'échantillon en sort renforcée, on retrouve, hélas, le déséquilibre qui pèse sur beaucoup des recherches menées à partir d'Aix-en-Provence : la Provence orientale et la haute Provence ne sont pas prises en compte. Ce bilan sera donc incomplet, laissant de côté par force les lieux d'exode ou simplement de migrations saisonnières de la haute Provence alpine. Dans leurs limites, ces sondages livrent néanmoins un certain nombre de bilans provisoires.

### **Endogamie, exogamie, natifs et non natifs**

Sans considérer encore les aires migratoires, un premier tri s'impose, au village comme à la ville, entre natifs et non natifs, pour mesurer l'ampleur du brassage des populations. Mais ce test s'exprime différemment suivant qu'on y recourt à partir des actes de mariage, ou d'autres documents -testaments ou dénombremens- qui touchent la population stabilisée.

Les actes de mariage, plus précis que ceux de sépulture, peuvent être exploités à deux niveaux. En Provence, au XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'indication du lieu de naissance des conjoints est très fréquente à la ville (près de 90 % des cas dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à Aix comme à Marseille), elle l'est beaucoup plus rarement au village ou au bourg. On signale des non natifs parmi les conjoints locaux, mais l'indication -dont on peut tirer profit pour mesurer les aires migratoires- est très loin d'être systématique et varie dans sa précision d'un lieu à l'autre. Ce qui est toujours indiqué, à défaut du lieu de naissance, c'est la résidence des conjoints : suggestion plus indirecte de la mobilité par mariage, moyen de mesure cependant de l'endogamie et de l'exogamie. Les étudiants de M. Terrisse, dans leurs reconstitutions de familles, ont pris compte avec soin cette notation, dont on peut apprécier l'importance dans 13 communautés. Dans la perspective qui était la leur, ils ont parfois distingué le taux d'endogamie suivant qu'il s'agissait de familles avec descendance, ou de familles sans descendance suivie, incomplètement reconstituées. La part de l'endogamie (les deux conjoints résident au lieu du mariage) sans qu'on s'en étonne, est beaucoup plus forte dans le premier groupe, le plus stable. On peut en général apprécier le poids des étrangers au double dans les ménages sans descendance : ainsi à Solliès Pont, le poids des conjoints étrangers, de 15 % dans les ménages avec descendance, est-il de l'ordre de 30 % dans ceux qui n'en ont pas.

Si l'on s'en tient à un ordre de grandeur global, la basse Provence ainsi couverte, propose des pourcentages très comparables aux taux suggérés à partir de deux sites par le Languedoc d'E. Leroy Ladurie, si l'on exclut la pincée, généralement infime, des mariages qui unissent deux étrangers au village

### Pourcentage des mariages mixtes

	20%	30%	40%	50%
D'où pourcentage de conjoints étrangers	10%	15%	20%	25%
	Vitrolles 11 Gardanne 12.5 La Fare 13 St- Rémy 14	Solliès 15 Trinquetaille 17 Lambec 17.5 Meyrargues 18 Simiane 18 La Ciotat 19	Puyricard 20 Fos s/mer 20.5 La tour d'Aigues 24	
Nombre total	4	6	3	

Si l'on compte en pourcentages de mariages mixtes, unissant un garçon ou beaucoup plus souvent une fille du pays (encore que le cas inverse se rencontre dans 2 ou 3 de ces localités) à un conjoint d'ailleurs, cette basse Provence rurale paraît assez ouverte sur l'extérieur : la fréquence maximale, le mode, se situant (en simplifiant à l'extrême) autour de 30 à 35 % de mariages mixtes.

Si l'on compte en pourcentage de conjoints étrangers, sur base de la présomption, acceptable, que c'est pour bonne part par mariage que s'opère l'arrivée d'éléments nouveaux dans l'agglomération, la fréquence maximale -entre 15 et 20 %- discorde du sixième au cinquième des conjoints- un peu inférieure aux deux taux languedociens, reste sensiblement supérieure -le double- à ce qui a été rencontré dans le Beauvaisis. Le bilan reste nuancé : ces villages provençaux; sans être des carrefours ouverts à tout venant, ne vivent pas repliés sur eux-mêmes.

Le comptage direct des natifs et des non natifs, tel qu'il peut s'opérer, à partir des testaments, sur une population stabilisée, ou à partir des dénombrements, n'infirmes pas cette impression. A Roquevaire, près de Marseille le pourcentage des testateurs indiqués comme non natifs, s'élève de 2 % au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à 7 à 9 % dès le milieu du siècle : mais on peut se demander si la notation est soigneusement transcrite à l'origine. A Salon, petite ville déjà, on passe de 8 % de testateurs non natifs à 18 % de 1700 à la veille de la Révolution. Les dénombrements de l'an II et de l'an IV étudiés dans les deux cantons actuels de Pertuis et Cadenet, dans la moyenne Durance, livrent des données fiables pour une dizaine de communes, défalcation faite de celles pour lesquelles cette indication a visiblement été portée avec négligence ; le pourcentage indiqué des non natifs oscille entre 5 et 20%.

Non natifs	5%	10%	15%	20%
Nombre de localités	4	2	4	



Un sixième à peu près de non natifs, en simplifiant ; cet ordre de grandeur n'étant pas mécaniquement lié au volume de la population de l'agglomération. Cadenet, une ville déjà, de plus de 2000 habitants, compte 16 % de non natif mais la Bastidonne, petit village de colonisation de moins de 300 âmes, mais en pleine expansion, en compte 17,5 %. Ces pourcentages apparaissent finalement modestes, même si des sondages ponctuels menés ailleurs indiquent qu'on peut, localement, rencontrer des villages beaucoup plus ouverts : A Lacoste, sur le flanc nord du Lubéron 41 % des adultes décompté en l'an IV ne sont pas natifs du lieu. Mais tel ordre de grandeur, dans l'état de nos connaissances, apparaît exceptionnel.

#### **Aires migratoires**

Les deux tests considérés -endogamie / exogamie, natifs non natifs- ne représentent qu'un premier tri, inévitablement grossier : il convient d'insérer telles données dans l'espace-en considérant les aires migratoires comme dans le temps en s'interrogeant sur le mouvement de longue durée de ce brassage, et autant que possible de déboucher sur une sociologie d phénomène.

Dans la réalité stable des sociétés installées, telle qu'on peut la saisir tant à partir des dénombrements que de l'enregistrement des actes de mariage, la Provence rurale du XVIIIe siècle suggère un paysage très diffère du grand remue ménage languedocien évoqué par E. Leroy Ladurie : on réserve pour l'instant le cas des villes (à partir d'un seuil de 5 000 habitants), qui sera étudié pour lui-même. A l'instar d'autres études menées dans la France du nord ou du midi, c'est bien plutôt les micro-déplacements dans une aire restreinte qui semblent à première vue prévaloir. La double base d'estimation reste celle à laquelle on a déjà recouru : l'aire migratoire au mariage, appréciée dans les recherches dirigées par M. Terrisse, et l'aire migratoire estimée à partir des dénombrements révolutionnaires. L'une et l'autre mesure avouent leur faiblesse : l'indication du lieu de naissance est loin d'être systématique dans les recensements de l'an II ou IV, et l'on doit s'en tenir à quelques exemples particulièrement précis. Quant à l'indication du lieu de naissance des conjoints (résidents ou non-résidents) sur les registres paroissiaux, si elle devient la règle dans les grandes villes provençales dès la fin du XVIIe siècle dans 9 cas sur 10, elle est beaucoup plus rare et discontinue longtemps au village : le groupe des non-natifs qu'on y relève n'est pas exhaustif, et l'étude des aires migratoires dans leur périmètre se fera souvent plus valablement par référence au groupe des non-natifs pris comme un tout, que par référence à une nuptialité globale où l'indication d'origine géographique n'est pas systématique. Par ailleurs les monographies -précieuses- dont nous citons les données n'ont pas toujours recouru aux mêmes seuils (10, 20, 30 km...) pour la définition des aires étudiées : le travail d'homogénéisation des données dans une lecture synthétique ne peut être qu'incomplet. Il reste suggestif néanmoins, si l'on en juge à partir de quelques séries relatives aux villages de basse Provence occidentale.

D'après les recherches dirigées par M. Terrisse :  
 Pourcentage des conjoints non natifs ventilés d'après la distance du lieu d'origine.

	0km	5	10	20	30	40	50	60km
Saint Rémy	61				7			32
Les Baux	55				37			8
La Pare	88							16
Vitrolles	43		40			17		
Fos	29				25			49
La Ciotat			28			17		34
Solliès-Pont	75				15			5

Même source : pourcentage reporté au total du nombre des conjoints, avec ventilation suivant la distance du lieu d'origine.

	Natif %	0km	5	10	20	30	40	50	60km
St-Pierre les Arles	65	24			9			2	
Les Baux	47	29				19			5
La Pare	87	11							
Lambesc	82	9			5			2	
Meyrargues	64	20		6			9		
Vitrolles	78	9		9			4		

Appréciées directement d'après les recensements, ce qui est une approche différente, les données de l'an II et IV pour quelques communautés de la moyenne Durance ne livrent pas un bilan sensiblement différent dans les constats globaux qui s'y inscrivent :

Pourcentage des conjoints non natifs :

	0	10	20	30	40	50	60	Etranger ?
Cadenet	41	18	16	8	4	3	7	0,06
Mirabeau	53	9	11				4	20
La Bastide de Jourdans	28	10	10	19			10	5

Pourcentage reporté au total du nombre des habitants recensés

	0	10	20	30	40	50	60
Natifs							
Etrangers							1
Mirabeau 80		11	2	2			
La Bastide 90		2.3	2	2			1
Cadenet		6.4	2.7	2.4	0.6	0.5	1

Un premier constat, apparemment massif : dans le cadre d'une mobilité globalement modeste, dans la majorité des cas, les apports extérieurs sont majoritairement apports de voisinage. Passé un rayon de 10 km qui définit la corolle des villages voisins, le pourcentage des conjoints natifs de plus loin oscille entre 2 et 15 %, celui des habitants recensés varie entre 5 et 10 % dans l'échantillon, il est vrai réduit dont nous disposons.

C'est donc à une papillonne limitée que l'on a affaire : si l'on tente une visualisation du phénomène en reportant ces données sur cartes, le fait est patent en l'an IV pour les deux villages de moyenne Durance de Mira beau et la Bastide de Jourdans, où la nébuleuse des contacts de 15 localités dans les deux cas- reste très étriquée, et géographiquement limitée. Cadenet, petite ville déjà, comptant le triple d'habitants avec plus de 2000 âmes présente un horizon beaucoup plus large avec 75 localités d'origines différentes et un rayon de contacts denses d'une trentaine de kilomètres, de contacts plus occasionnels de 50 à 60.

A partir des mariages analysés par les élèves de M. Terrisse, nous avons individualisé sur la même carte trois nébuleuses correspond, à cinq localités : les Baux et Maillane d'abord, puis Gardanne et Simiane, enfin Lambesc, toutes donc, dans la basse Provence occidentale. Le regroupement a l'intérêt sans doute de faire apparaître les aires de contact par voisinage, grossièrement inscrites dans un rayon l'une vingtaine de kilomètres : ce qui n'est pas une surprise. Plus notable est sans doute de relever pour ces bourg urbanisés, compris (à part Simiane) entre 1 500 et 3 500 habitants, la réalité d'une autre nébuleuse plus lâche de contacts plus lointains : une carte dont le semis n'est pas indifférent. Il existe des frontières marquées : le Rhône à coup sûr, car les provenances languedociennes, à distance égale sont beaucoup plus rares même à Saint- Rémy et aux Beaux que celles du Comtat ou du bassin d'Aix...

De même, la basse Provence orientale fournit-elle sur ces cartes relativement fort peu d'apports, même occasionnels. Inversement, il se dessine un certain nombre de frayages, ou de traînées suggérées : mobilité du bassin d'Aix, de la moyenne Durance et du Bas Comtat. Mais aussi, voie de la Durance, toute entière, égrenant, sur la route des transhumances et de la descente annuelle des gavots ses apports par petits paquets, jusqu'à Sisteron, Gan ou Embrun. De même existe-t-il, dans ces plateaux et ces montagnes de haute Provence sur la rive gauche: le la Durance jusqu'à Digne, Riez ou Castellane- une autre aire suggérée d'apports diffus sans doute, mais beaucoup plus nets, à distance égale, que ceux de la basse Provence orientale.

Relativement discrète, sensible toutefois, la venue des gavots vers la basse Provence occidentale débouche ainsi sur une fixation définitive, que le mariage permet parfois de saisir sur le fait, nue les recensements répercutent.

Il n'est pas impossible, sur ces bases, de moduler sensiblement le constat grossier que l'on vient de confirmer, le primat des micro-déplacements de voisinage, en fonction de plusieurs paramètres : nature des migrations, proches ou lointaines ; ventilation suivant la taille des agglomérations réceptrices ; enfin ventilation suivant les aires d'accueil à l'intérieur de l'espace provençal.

Nature des migrations ? Les différents groupes se dessinent sans ambiguïté en fonction du rayon de provenance. De 30 à... 90 % (avec une fréquence modale de l'ordre de la moitié) des arrivants viennent d'un rayon de moins de 10 kilomètres. Echange de conjoints, faisant très classiquement prédominer, on l'a vu, la mobilité masculine. La basse Provence occidentale, dans le rayon de 30 à 50 kilomètres qui l'englobe, fournit la part la plus importante de ce qui reste. Le sud-est Provenço-alpin, à l'exclusion du Languedoc, procure l'essentiel des provenances plus lointaines : des diocèses de Riez, Senez, Digne, Sisteron, Gap ou Embrun arrivent la grande majorité de ceux qui restent. Le déferlement des septentrionaux évoqué par E. Leroy Ladurie, il est vrai dans le Languedoc, et plutôt au début de l'âge moderne, n'a pas cours au XVIII<sup>e</sup> sur cette rive du Rhône : c'est à dose homéopathique, deux ici quatre là, soldats ou voyageurs de profession que se fixent parfois des "nordiques" au village. À plus forte raison, les étrangers se comptent-ils, dans le cas général, sur les doigts de la main : quelques Italiens, encore moins d'Espagnols ou de Suisses ; quatre Italiens (des Piémontais), trois Espagnols et deux Suisses rencontrés au fil des milliers de mariages dépouillés dans la Provence intérieure rurale par les élèves de M. Terrisse attestent la rareté du fait, comme autant d'exceptions qui confirment la règle.

Mais il en est d'autres, plus importantes, et qui permettent de suggérer des profils micro-régionaux, ou des cas de figure différenciés : on est fondé à s'interroger, à la lecture des tableaux statistiques sur les localités où 30 % seulement, voire moins des conjoints non natifs proviennent du voisinage immédiat ; en des lieux aussi différents que Fos ou la Ciotat. À l'examen, et sans donner structure rigide à ce qui reste constat impressionniste, plusieurs modèles se dessinent. Villages du -bassin d'Aix, de Trets, ou de la moyenne Durance : populations équilibrées, qui sans vivre repliées sur elles-mêmes, reçoivent peu de provenances lointaines, notamment alpines ; et tel serait bien le cas de gros bourgs comme Cadenet ou Lambesc.

À partir de Salon, les choses changent : Crau ou Camargue, mais aussi terroirs de révolution agricole d'Arles à Tarascon, de part et d'autre des Alpilles ; en ces lieux où la transhumance renforce les échanges, les immigrants alpins se font plus nombreux : à Saint Rémy, aux Baux, mais aussi bien à la Fare ou Fos, les gavots tiennent une place parfois non négligeable.

À côté de ce modèle que nous dirons, pour faire simple, arlésien, l'exemple également traité par les démographes, de la Ciotat propose un profil très différent, que son unicité dans cet échantillon rend d'autant plus original

**Les époux non natifs de La Ciotat au XVIIIe**  
**(Marie-Laure Smilovici sous direction de M. Terrisse)**

	0 à 20 km	20 à 60 km	plus de 60 km	étrangers
Hommes	26 %	19	41	13
Femmes	46%	20	31	1.6

Chez les hommes plus encore que les femmes, sans qu'on s'en Lionne, les provenances lointaines dominant ici : on vient des diocèses Haut-Provençaux les plus méridionaux (Riez ou Senez) mais aussi de Provence orientale -Toulon, Fréjus, Cannes, Antibes... jusqu'au comté de Nice. Les étrangers, 138 hommes pour 6 femmes dans cet échantillon, sont pour moitié italiens suivis des espagnols, des grecs, des maltais, mais aussi bien de provenances fort diverse La Ciotat avec plus de 6 500 habitants en 1765 est à coup sûr une ville et c'est abusivement, pourra-t-on nous objecter- que nous l'introduisons dans cette approche de la Provence des bourgs urbanisés, à dominante rurale. Soit : et le cas sera à réexaminer dans le cadre des migrations urbaines. Mais la question se pose du modèle à la fois littoral et de transition avec la basse Provence orientale dont ce cas pourrait être la suggestion.

Cette esquisse d'une géographie différentielle des migrations dans la Provence du XVIIIe, limitée par notre ignorance d'une part importante de la province, peut se conclure sur une modulation en fonction de la taille des agglomérations. D'évidence, celle-ci joue un rôle essentiel dans le réseau des bourgs de la moyenne Durance tel qu'il a été étudié, la petite ville de Cadenet, avec 2 000 habitants en 1765 dispose d'une aire de drainage on l'a vu beaucoup plus étendue (75 localités) que les villages Mirabeau et la Bastide qui ont été étudiés parallèlement (moins de 15), même si le pourcentage des habitants non natifs y demeure modeste, de l'ordre du sixième. La question se pose de savoir à partir de quel seuil -5 000 habitants ou plus ? se fait le passage aux profils démographiques beaucoup plus brassés des villes méridionales, Mais avant de quitter le village ou le bourg pour la ville, d'autres paramètres se doivent d'être examinés, jusqu'alors laissés de côté : peut-on établir un rythme diachronique dans ce mouvement migratoire à l'âge classique, et peut-on suggérer une sociologie du phénomène dans la Provence rurale ?

**Insertion dans le temps**

Si l'on soupçonne, entre le XVIe, voire le XVIIe siècle et l'âge des Lumières un assagissement d'une démographie moins brassée, ce ne peut être, en l'état de nos connaissances, qu'hypothétique. Il serait évidemment plus aisé de situer, au siècle suivant le moment où cette campagne s'est remise en mouvement.

Dans l'état des sources dont on dispose pour le XVIIIe, comme de la technique qui a présidé aux monographies de démographie historique (une coupe séculaire globale de la nuptialité, par la méthode des reconstitution de faiblesse), il peut sembler illusoire d'envisager une approche diachronique c'est un tableau à l'échelle du XVIIIe tout entier qui est généralement proposé. Une approche moins sophistiquée que la reconstitution de familles partant du comptage brut de la nuptialité pour y reconnaître les non natifs et l'évolution de leur

part au fil du siècle se heurte à la campagne, comme on l'a vu au sous enregistrement chronique de cette donnée. Si bien que nous n disposons, au fil des monographies qui ont été menées que d'une illustration un peu marginale, celle de Puyricard, à qui sa position de village succursale le d'Aix-en-Provence vaut le privilège quasi urbain d'un enregistrement précocement précis :

	1700 - 1749		1750 - 1789	
	de Puyricard :	d'ailleurs	le Puyricard :	d'ailleurs
<b>conjoint</b>				
Hommes	50 %	50 %	52 %	48
Femmes	75%	25 %	80%	20

Exemple que la suite révélera paradoxal de fermeture tendancielle d'un village de peuplement, qui à la fin du siècle se suffit plus à lui-même qu'au début.

Il est toutefois, dans l'état même de notre documentation aujourd'hui, des moyens de tricher avec l'ignorance, il partit des approches, les unes directes, les autres obliques, qui ont été menées, ainsi par exemple les testaments que nous avons nous même traités.

Le testament, il est vrai reste, si largement répandu qu'il soit, socialement sélectif : et les pourcentages de non natifs qu'ils proposent ne peuvent prétendre à toucher toute la population. Au fil des coupes que nous avons échelonnées sur des sites provençaux, du début à la fin du siècle, on peut du moins tenter de suivre la part des non-natifs, là où la source s'y prête. A Senez, chef lieu villageois d'un micro diocèse de haute Provence orientale, on compte 14 % de testateurs non natifs dans la première moitié du siècle, 9 Z dans la seconde. A Roquevaire aux portes de *Marseille* on passe au contraire de 2 % dans les premières décennies à 7 à 9 % du milieu à la fin. Peut-on épiloguer sur deux cas si ponctuels La seule série un peu continue et fournie dont on dispose est proposée par Salon :

décennie...	1700	1720	1750	1780	
% de non natifs		8	10	14	18

Mais Salon , au même titre que la Ciotat, tout à l'heure, est une ville véritable avec quelque 5 000 habitants en 1765... et nous aurons à en reparler à ce titre.

Plus encore qu'à partir du comptage direct, les testaments suggèrent indirectement l'éclatement tendantiel et l'ouverture de l'espace villageois provençal au fil du siècle : nous avons pu analyser ainsi dans toute une série de sites (Cucuron et Lourmarin dans la moyenne Durance, Cotignac et Pignans dans le Var, Senez et Blieux en haute Provence orientale), ce que j'appellerai la mobilisation des clientèles notariales, l'accroissement très sensible du rayon de service, qui dans un lieu comme Pignans, il est vrai pèlerinage réputé, s'élargit à un rayon d'une trentaine de kilomètres. Cette mobilisation des clientèles, que la réduction encore limitée du nombre Lies études ne suffit pas à justifier, ne prouve pas directement l'essor du phénomène migratoire : mais elle suggère un décloisonnement réel de l'espace villageois.

Plus direct encore que détourné en apparence, est un autre indice que les testaments nous ont donné l'occasion de suivre au fil du XVIIIe siècle, dans nos comptages exhaustifs à l'échelle d'une localité : c'est l'évolution des patronymes dans un village donné. En haute Provence, alpine déjà l'existence de véritables "tribus" familiales impressionne à la fois par

son ampleur et sa continuité du début à la fin du siècle : ainsi à Blieux, près de Senez et Castellane, 20 % des testateurs sont-ils des Guichard, 10 % des Audibert et 10 % des Hermellin. Pour des raisons en partie différentes, entretenues par l'endogamie des communautés vaudoises, Lourmarin en Lubéron présente des phénomènes comparables encore que moins accentués. A Pignans, dans le Var, au rebord des Maures, il est chez les notables des dynasties de Tempier ou de Paul, comme chez les ménagers de Garnier, Girard, Abeille ou Carmagnolle : mais aucune de ces nébuleuses ne concentre plus de 3 à 4 % du stock.

La tentation est forte, et nous n'y avons pas résisté dans l'optique évolutive qui est ici la nôtre, de suivre la stabilité, ou au contraire l'effritement de ces tribus en place à la fin du XVIIIe siècle, comme l'apparition de noms nouveaux. Menée dans quelques bourgs, telle enquête se révèle fructueuse :

**Pourcentage des noms de famille relevés en 1700**  
qui se retrouvent à la veille de la Révolution

Familles de :	Notables	Artisans	Ménagers	Travailleurs de terre
Lourmarin (Vaucluse)	80 %	30 %	80 %	46%
Pignans (Var)	87%	52%	70%	
Blieux (Basses-Alpes)			88%	

Une érosion a donc bien eu lieu : elle a épargné les groupes stables installés : notables du bourg, ménagers du bourg et des bastides, elle a affecté en premier lieu le groupe des artisans et détaillants, et en second lieu celui des travailleurs de terre moins enracinés que les ménagers : première étape d'une sociologie à laquelle il est loisible de passer maintenant.

Pas avant, toutefois, d'avoir présenté, avec toutes les réserves qu'il peut susciter, mais aussi les suggestions qu'il comporte, un autre document de réflexion, établi pour les communautés de la moyenne Durance à partir du recensement de l'an IV, pour tenter de reconstituer régressivement étapes de la mobilité des populations, dans leur respiration séculaire.

Ce dénombrement indique en effet -dans les tableaux soigneusement établis- pour chaque individu non natif la date de son arrivée dans la commune. Certes, jouent inexorablement l'élimination par décès et, plus inégale, sans doute dans ses à-coups, l'élimination par départs. Mais ces deux éléments associés doivent, dans la perspective d'une population idéale, conduire à une courbe grossièrement linéaire, régressivement, jusqu'à la date pour laquelle tous les immigrants ont disparus. Paliers ou ruptures de pente, éléments les plus intéressants en l'occurrence, peuvent permettre de détecter les accidents significatifs de cette histoire, découverte à rebours.

Pour huit communautés de la moyenne Durance, dans les cantons de Pertuis et Cadenet, une courbe globale a rassemblé ces indications pour faire apparaître la tendance, on propose à la fois la moyenne arithmétique tous les cinq ans, et la moyenne mobile quinquennale. Cette courbe, sophistiquée et naïve tout à la fois est pleine d'enseignements... et d'interrogations sans réponses. Elle débute en 1752 : les plus "anciens" des "houvcaux" arrivants remontent à 45 ans, ce qui n'a rien pour surprendre : courbe sage, stable jusqu'aux années 70, elle s'élève ensuite très naturellement, mais il semble que l'on soit venu s'installer plus nombreux à la fin des années 70, entre 77 et 82, alors que les années qui précèdent la Révolution font apparaître un tassement. Mais la vraie révolution... c'est ici, comme ailleurs, la Révolution elle-même, qui dès 90 mobilise spectaculairement les populations, faisant passer d'un apport annuel moyen de 15 en 1739 (moyenne mobile) à 45 en 93 soit un triplement... Sans doute ce document appelle-t-il d'évidentes réserves et des nuances. Réserve majeure : nous voyons les gens arriver... et point ceux qui repartent. Comptabilité boiteuse. Nuance : en l'an IV, après cinq ans de Révolution., ce qui s'enregistre dans ce brutal bondissement est aussi bien l'effet de l'événement traumatisme, que l'"épaisseur" du séjour moyen des groupes les plus mobiles -travailleurs de terre, ou artisans peu enracinés. Si notre document datait de 1780 ou 70, n'y aurait-il pas aussi cette poussée des nouveaux venus des 3, 4 ou 5 ans écoulés : ceux qui font un tour et puis s'en vont ?

Telle question, ultime et préalable à la fois, préparant les interrogations que nous ne pourrions éviter, "in fine".

### **Une sociologie des migrations dans le monde rural**

Il y a dans la Provence rurale des siècles classiques les groupes stables, et d'autres par lesquels s'effectue le renouvellement de la population. Plus encore qu'en fonction du groupe social, c'est en fonction du sexe que s'établit ici un premier clivage. L'approche menée à partir du mariage, et singulièrement à partir de l'endogamie et de l'exogamie est sans doute propre ? accentuer l'impression d'une population féminine stable, en contrepoint de la mobilité masculine, encore qu'au fil des monographies de démographie provençale le cas puisse se présenter d'un surcroît d'épouses non natives par rapport aux hommes ; mais ce cas de figure reste très minoritaire, et l'on compte en général deux époux venus du dehors pour une femme.

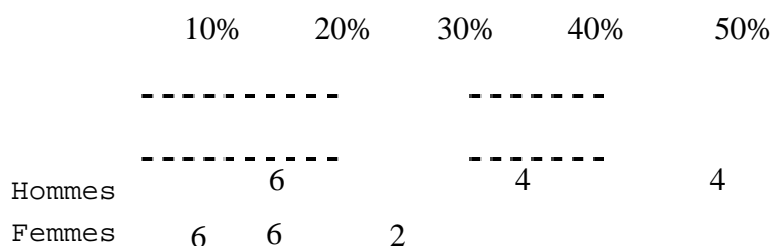
Monographies communales dirigées par M. Terrisse : Hommes et femmes chez les non-natifs

% de non natif chez	les conjoints masculins 1	et féminins
La Ciotat	39	14
Trinquetaille les Arles	33	4
Saint Rémy	19	20
Puyricard	45	20
Peyrolles	40	8
Lambesc	15	19
Gardanne	19	5
Meyrargues	34	4
Simiane (familles complètes)	18	18



'	( incomplètes )	40	12
Solliès	(familles complètes).	14	16
	( incomplètes )	44	15
Vitrolles		18	8
Fos		38	7

**Récapitulatif** : Pourcentage de non natifs dans 14 sites (nombre de cas)



Certes, on doit faire remarquer que le test du mariage, très généralement célébré au domicile de la femme risque de forcer le trait en accentuant la stabilité féminine et la bougeotte des hommes : il n'est pas vérifié que les couples ainsi formés se stabilisent toujours au lieu du mariage. Et comme on le verra dans les villes, il est une mobilité féminine hors mariage, celle des domestiques qui n'apparaît pas ici.

Malgré tout, les études, encore très limitées, menées d'après les dénombrements révolutionnaires confirment ce déséquilibre. Pour 8 villages et bourgs de moyenne Durance où les apports extérieurs masculins et féminins ont été équitablement dénombrés, on compte 244 femmes pour 340 hommes, soit 42 % seulement : score à coup sûr moins déséquilibré. Au village voisin de Lacoste, en l'an IV, les hommes adultes sont plus stables semble-t-il que les femmes (68 % de natifs contre 50 % seulement chez les femmes) : cas particulier d'un village réformé où les stratégies matrimoniales sont complexes ? Expression aussi de clivages sociaux : c'est chez les notables et les ménagers que la stabilité masculine du pare de famille est la plus affirmée. On en vient par ce biais à une différenciation suivant les groupes sociaux **proprement** dits.

Le microcosme de Lacoste peut, en ce domaine encore, proposer un modèle dont il sera loisible de tester ensuite la valeur :

## Origines de la population adulte de Lacoste (Vaucluse) en l'an IV

<u>Pourcentage des non natifs:</u>	Homme	Fem	Total
Ménagers ou Cultivateurs	19	140	29
Travailleurs de terre	33	52	142
Domestiques	75	80	78
Artisans et négociants	64	64	64
Total	32	50	41

Du fait que les réformés de Lacoste, isolés en pays catholique sont plus souvent qu'ailleurs contraints d'aller chercher ailleurs leur conjoint, le taux global de renouvellement est sans doute forcé, de même, on l'a vu, que la supériorité du brassage féminin ne représente pas le cas moyen. Mais la ventilation suivant les groupes sociaux, grossièrement taillés se retrouve avec constance dans les autres sites étudiés : ainsi dans la dizaine de localités de moyenne Durance dont l'échantillon a plus d'une fois déjà servi de référence.

Stabilité des groupes installés : les exploitants indépendants, les "ménagers" auxquels on pourrait adjoindre le groupe des notables villageois (trop restreint en nombre à Lacoste fiable). Inversement, les groupes les plus brassés se recentrent chez les travailleurs de terre, comme chez les domestiques ruraux, ceux-ci on le voit exogènes dans 8 cas sur 10. Le groupe des détaillants et artisans village apparaît-il dans une proportion de 2/3 qui n'a rien d'exceptionnel à Lacoste, renouvelé par des apports extérieurs.

Le recours complémentaire aux données des testaments, tel que nous l'avons mené dans cette même région, à Lourmarin, comme dans le Var (Pignans, Cotignac) ou en haute Provence orientale (Blieux, Senez) confirme, on l'a vu plus haut ce modale, en permettant d'y introduire une dimension diachronique (la vitesse de rotation ou de renouvellement au fil du siècle), et des nuances géographiques : moyenne Durance ou Var sensiblement plus ouverts dans leurs groupes inférieurs qu'un village de haute Provence comme Blieux.

Et cependant, nous connaissons par ailleurs ces diocèses Senez, Glandeves, Riez ou Digne, pour ne point remonter plus haut comme ces lieux d'où proviennent une partie de ceux que l'on a vus se fixer en basse Provence il est naïf mais non inutile de rappeler que les approches auxquelles nous recourons permettent de saisir les migrations à l'arrivée beaucoup mieux qu'au départ. C'est sur les limites de l'étude telles qu'elles apparaissent, ainsi que l'on souhaite clore cet état de la question.

### Errants et saisonniers : les passagers

Si en contrepoint du branle bas languedocien évoqué par Leroy Ladurie, notre Provence risque d'apparaître sage, peut-être à l'excès, c'est nous en avons conscience en partie en raison de sources différentes. Ont été prospectées celles, sinon de la stabilité, du moins de la stabilisation, alors que le tableau languedocien a privilégié les données plus impressionnistes mais précieuses qui font apparaître marginaux, occasionnels et passagers. Ceux-ci n'existeraient-ils pas en Provence ? A coup sûr **si**, et il faudrait lire dans l'optique d'une histoire des migrations les dossiers de la répression ou de la charité, qui ont été abordés par ailleurs.

Mais ils sont difficiles à saisir ces saisonniers dont on sait le déplacement annuel de la montagne alpine vers la basse Provence, à l'occasion des travaux agricoles, comme sur les voies de la transhumance, fournissant l'image du "gavot" si importante dans la tradition provençale.

Pour les avoir étudiés précisément à Marseille, où nous les retrouverons sous peu, je serais tenté de dire qu'on les connaît mieux en milieu urbain que dans la Provence rurale, où finalement nous n'avons saisi que la petite minorité de ceux qui se fixent et s'enracinent. La population flottante, au sens le plus large du terme est plus facile à dépister en ville où elle est mieux surveillée.

On ne peut dire toutefois que les sources fassent totalement défaut : mais elles sont différentes, et c'est à titre de programme de recherches plus qu'à titre de bilan qu'on peut les évoquer en Provence.

Pour connaître gavots et gavottes on peut, d'entrée se confier à l'image et point seulement à la mise en forme un peu apprêtée ru groupe de gavots dansant... la gavotte que Vernet a placé sur le port de Marseille dans son célèbre tableau. Un très joli dessin d'un manuscrit de la bibliothèque d'Arles présente une série d'esquisses lestement enlevées sous le titre "gavots et gavottes qui attendent de se louer sur la place d'Arles". Huit silhouettes non flattées, d'un homme et de sept femmes. Assis, sur des marches de pierre, désœuvrés ou fatigués -une femme à demi couchée, d'autres la tête entre les mains. L'homme porte le chapeau à larges bords, et les hautes guêtres boutonnées jusqu'au genoux. Les femmes, avec le tablier montant, dans lequel se croise le fichu, se différencient par la coiffe : un bonnet simplement dans quatre cas, mais dans les autres, surmonté d'un grand chapeau à larges bords tombants, pour se protéger du soleil. Ce sont des moissonneurs : la femme assoupie est couchée sur des hardes que l'on devine, tenant encore son bâton de marche, cependant qu'elle a posé à côté d'elle la grande faucille de moisson (celle qu'on appelle "oulame" dans une partie de la Provence). Telles images, doit-on le préciser, ne sont pas fréquentes : l'historien désireux de reconstituer la migration annuelle des gavots devra recourir à un faisceau de sources narratives ou descriptives dont les éléments commencent à se dessiner.

En premier lieu, le témoignage de ces "primitifs de l'ethnographie" provençale dont nous avons traité dans une autre publication, et qui sont les auteurs de descriptions, récits de voyages, et plus encore de dictionnaires ou statistiques qui se multiplient à partir des années 1770 et surtout 80, pour culminer avec les statistiques consulaires et impériales, elles-mêmes prolongées sous la monarchie censitaire. Le dictionnaire des communautés provençales du médecin marseillais Achard, en 1784, est le modèle du genre avant la Révolution : mais la statistique du département des Bouches-du-Rhône du préfet de Villeneuve en 1820 atteint une richesse et une précision qui en font l'ouvrage de référence indispensable des folkloristes et ethnologues à venir. C'est dans de tels travaux que l'on peut glaner une première moisson d'informations, encore éparses : mais les statistiques dressées pour les départements alpins dans la première moitié du XIXe siècle, celle du préfet Ladoucette pour les Hautes Alpes, ou de l'érudit Delacroix pour la Drôme permettent de saisir à la source pourrait-on dire le flux de l'émigration gavotte, sur laquelle ils portent le regard à la fois de l'érudit et de l'administrateur, attentif à la comptabilité des passeports.

Puis, dans une recherche de ce type, je crois nécessaire le recours à l'ethnographie historique, à partir d'une enquête régressive menée à l'aide des matériaux et données engrangées au siècle dernier, et encore au nôtre par les folkloristes sur le terrain.

Enfin, comme on l'a fait en d'autres sites (voyez l'Auvergne dans les travaux de A. Poitrineau) les sources écrites de l'époque devront associer les archives des communes situées au cœur des foyers de migration, et celles de la surveillance ou de la répression, seul moyen bien souvent de saisir au vol ceux qui ont laissé si peu de traces.

On l'a dit d'entrée : c'est en programme plus qu'en bilan que s'achève cette ouverture de perspectives sur ceux que nous avons bien conscience d'avoir laissés à l'écart de notre étude des migrations. Traduction, en l'état actuel de la recherche du déséquilibre des études menées sur la haute et la basse Provence.

### **En guise de transition : des migrations rurales aux migrations urbaines**

Dans ses limites avouées, cette synthèse propose néanmoins un modèle des migrations qui affectent la Provence rurale, principalement au XVIIIe siècle. On l'eut attendue peut-être plus brassée, plus mobile au niveau des images reçues : et l'ignorance actuelle, confessée à l'instant sur les plus mobiles d'entre ces migrants n'explique pas tout. Ne serait-ce pas que l'on a eu tendance à projeter sur la Provence toute entière l'image de la ville déjà cosmopolite, mangeuse d'hommes : Marseille ?

La question se pose de savoir comment s'opère la transition entre Provence rurale et une Provence urbaine autrement plus ouverte, et renouvelée dans sa population.

On dira que nous n'avons pu, en tout état de cause, esquiver le problème du fait de l'omniprésence de bourg urbanisé en Provence, et de la continuité qui le lie aux petites villes : parlant de Lambesc, Pertuis ou Saint-Rémy, c'est d'agglomérations de 3 500 à 3 800 habitants en 1765, des villes à coup sûr, que nous avons traité. Mais qu'en est-il de Cadenet, avec un peu plus de 2 000, en directe continuité avec les "villages" bourgs urbanisés dont Maurice Agulhon a défini le modèle... A l'autre frontière, pourrait-on dire, est-ce bien déjà un modèle urbain qu'ont présenté Salon et la Ciotat, l'une et l'autre de 5 à 6 000 habitants ?

La réponse a déjà été partiellement donnée : avec respectivement 18 % et 23 % de conjoints non natifs, Salon et la Ciotat sont déjà des organismes assez largement ouverts sur l'extérieur, pour des raisons d'ailleurs différentes : provenances du littoral méditerranéen à la Ciotat, provenances de l'arrière pays proche mais aussi des Alpes de Haute Provence à Salon... Cette ouverture relative n'est point telle, cependant, que ces villes moyennes s'inscrivent en discontinuité avec ce que l'on a rencontré dans plus d'un bourg urbanisé : on se marie pour les 4/5e entre soi" à Salon comme à la Ciotat. La place des "étrangers" est du même ordre que ce qu'on rencontre à Cadenet. Certes le cas de Salon où le pourcentage des testateurs non natifs, suivant une courbe constamment croissante double au fil du siècle pour passer de moins de 10 % à près de 20 suggère une ouverture sensible au cours du XVIIIe siècle, et un décloisonnement réel de la petite ville : mais dans des limites qui restent fort sages.

Pour trouver un profil différent, il faut passer carrément à la ville importante -de plus de 20 000 habitants- : du type si l'on veut, de Toulon, Arles, Avignon ou Aix. Les études ne sent point foule, aujourd'hui encore, sur ces organismes urbains. On sait d'autant plus de gré à M. Terrisse d'avoir dirigé sur la démographie aixoise au XVIIIe siècle deux mémoires de

maîtrise qui lèvent un coin du voile, en illustrant, au moins, un de ces sites urbains (S. Taranne : La démographie de la paroisse St Sauveur ; Vanzini et Poignant : les mariages à Aix et Marseille en 1690). La ville importante offre l'avantage d'une notation très satisfaisante dès la fin du XVIIe siècle des origines des conjoints (à Aix dans 91,5 % des cas en 1690) et par là même d'une approche assez précise du phénomène migratoire.

Sur l'ensemble des conjoints aixois -l'origine est indiquée en 1690 (soit 539)— il est 88 % de natifs : les deux tiers, pourcentage égal à celui qu'offre alors Marseille. D'évidence, la capitale de la généralité s'inscrit ainsi dès lors en discordance manifeste non seulement avec la Provence rurale mais avec les villes plus modestes. Ceci, d'autant plus que cette ouverture vers l'extérieur semble s'accroître au fil du XVIIIe siècle, pour autant qu'on en puisse juger d'après les coupes échelonnées au mariage menées, il est vrai, dans le cadre plus restreint de la seule paroisse St-Sauveur. Entre 1750 et 1789, à Saint Sauveur, un ordre de grandeur de 44% des conjoints seulement seraient encore natifs d'Aix (42 % des hommes, 55 % des femmes), fruit d'une évolution relativement récente puisqu'en 1721, au temps de la peste, plus de 80 % des conjoints de la paroisse cathédrale restaient originaires de la cité. Mais le grand remue ménage qui a suivi le fléau, et le repeuplement Progressif de la ville, tombée au lendemain de l'épidémie de 28 000 à 16 000 habitants, cosmopolite, mangeuse d'hommes : Marseille ?

En tout cas, dès 1690, l'aire migratoire aixoise couvre déjà une superficie relativement vaste. Certes, elle est restreinte à un sud-est limité à la Provence, et au bas Dauphiné : aucun apport de l'ouest du Rhône, *guère* du Comtat... Le royaume, hors du quart sud-est n'envoie que 5 conjoints sur 539, soit de peine 1 %, l'étranger 0,3 %. Dans ces limites, Aix draine assez largement des provenances venues en nombre de la campagne aixoise, bien-sûr, et de Marseille ou sa région, comme de l'ensemble des Bouches-du-Rhône et du Var actuel. Mais, notablement, un courant se dessine également de la région alpine, diocèses de Haute Provence... jusqu'au Dauphiné des diocèses de Gap et Embrun. Les apports plus lointains l'emportent sensiblement sur ceux du diocèse d'Aix, ainsi qu'on peut l'apprécier entre 1750 et 1789 :

Originaires de la Ville du diocèse d'Aix	Hommes	Femmes
d'autres diocèses	24 %	37 %
Indéterminés	17%	67 %
	31 %	21 %
	26 %	33 %

Les apports plus lointains représentent plus du double de ceux du diocèse lui-même -la ville mise à part-. Aix déjà la grande ville ? La confrontation s'impose d'évidence avec la métropole marseillaise.

### **Marseille, ville carrefour ?**

En contrepoint d'une Provence rurale où les migrations restent très fragmentairement connues à l'âge classique , on croit tout connaître de la formation de la cite phocéenne, travaillée dengue date. C'est bien vite dit. On a très longtemps vu la mobilité des hommes à partir des exemples fournis par l'élite négociante et l'on pouvait écrire, voici 20 ans dans

l'histoire du commerce de Marseille", en termes assurés "Qu'il s'agisse d'étrangers ou de régionaux le recrutement de Marseille sur le plan commercial a été un recrutement de choix..."

Va pour le satisfecit accordé à quelques uns... mais qu'en est-il de cette masse que l'on soupçonne dans sa bigarrure et sa diversité, transposant peut-être imprudemment l'image léguée par le XIXe siècle ? Vingt ans après, nous disposons, il est vrai, d'une série importante d'études achevées. Je ne pourrai malheureusement faire état de la thèse encore inédite de Michel Terrisse sur la démographie marseillaise au XVIIIe siècle : lacune grave qui n'est que partiellement compensée par quelques publications très suggestives de cet auteur (sur les migrations temporaires, in Bulletin de démographie historique, 1971, ou sur le rattrapage démographique au lendemain de la peste), et par quelques directions de travaux de maîtrise (sur la démographie de la paroisse Notre Dame du Mont, Jean-Philippe Traverse ; mariages marseillais en 1690, Vanzini et Poignant 1974).

J'ai en ce qui me concerne dirigé Une douzaine de mémoires de maîtrises susceptibles d'intéresser en partie le sujet : travaux de sociologie urbaine menés à partir du recensement de septembre 1793, typologies de groupes sociaux (marins, portefaix) ou ethniques (Italiens), et j'ai personnellement mis la main à la pâte en publiant, en 1968, un essai sur le prolétariat flottant marseillais sous la Révolution Française, puis à partir des études menées en équipe sur les Italiens et les gavots dans la population du grand port au XVIIIe (Provence Historique, 1978). Par ailleurs, j'ai traité du problème à partir des testaments dans mon ouvrage "Piété baroque et déchristianisation". Je ne souhaite pas reprendre de façon détaillée un sujet ainsi investi de façon multiple, et qui demanderait ample développement, mais simplement résumer en quelques thèmes les données essentielles du problème.

Le fait migratoire marseillais à l'époque moderne -disons de 1680 à la fin du XVIIe siècle a été abordé à partir de sources multiples : celles de l'état civil, en l'occurrence les registres paroissiaux, avant tout d'après le test de la nuptialité ; déjà en 1963 un diplôme d'études supérieures, co-dirigé sous la responsabilité d'André Bourde par CH. Carrière et moi-même, avait analysé les actes (b. mariage au milieu du siècle (1749, M. Bellanger : Recherches sur la population marseillaise au milieu du XVIIIe siècle). Michel Terrisse a traité ensuite de ces sources dans toute leur ampleur. Puis le notarial, on l'a vu, a été systématiquement prospecté dans le cadre des testaments suivis au cours du siècle. On dispose également de recensements marseillais pour la fin du siècle : M. Terrisse a exploité celui de l'an IV, j'ai travaillé celui de 1793, tous deux riches de données, dans leurs limites mimes.

Mais d'autres sources plus ponctuelles se révèlent ici fort riches : sources de la surveillance, de la répression ou de la marginalité après avoir utilisé 2e registre des hôtels et des garnis pour la période révolutionnaire, j'ai fait travailler sur les naissances illégitimes, les enfants abandonnés, les mendiants renfermés à l'hôpital de la Charité ; autant de moyens apparemment obliques, en fait essentiels; de dépister les absents des sources habituelles : silencieux, marginaux, pauvres ou errants.

De ces sources croisées, il est loisible aujourd'hui d'extraire un certain nombre de bilans, comme de formuler une série de problèmes.

## Les "non natifs" : géographie, chronologie, sociologie

Battons les cartes, et formulons d'entrée quelques constats d'évidence. Entre les villes, petites ou moyennes et le grand port phocéén, il y a un seuil qualitatif. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, Marseille recourt plus amplement à un recrutement exogène.

Globalement, en vue très cavalière, trois conjoints marseillais sur quatre sont encore natifs de la ville en 1690 (Vanzini - Poignant) ce qui est déjà relativement fort élevé au regard de l'exogamie : 30 % d'"étrangers" à la ville représentant le double ou plus de ce qu'on rencontrera dans les petites villes jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais Marseille ne se différencie pas alors d'Aix-en-Provence. Soixante ans plus tard en 1749, un conjoint marseillais sur deux (51,9 %) seulement est natif : cette proportion, ne semble-il, se stabilise jusqu'à la fin du siècle.

Le taux d'endogamie ne donne, on s'en doute, qu'un mode de mesure le décompte direct à partir des données des recensements ne peut être tenté qu'à la fin du siècle, à partir des données des dénombrements révolutionnaires.

En septembre 1793, le recensement propose pour l'ensemble des adultes actifs (ou du moins de statut social déterminé) un taux de 42 % de natifs de Marseille et des Bouches-du-Rhône. Il s'élèverait sans doute sensiblement en intégrant la population passive majoritairement féminine chez les adultes, et pour moitié aussi juvénile. Les études plus ponctuelles qui ont été effectuées dans des sections marseillaises à partir du même recensement suggèrent des ordres de grandeur oscillant autour de la moitié : 45,5 % de natifs dans la section 21, porte de Castellane, 53 % dans la section 17 au cœur du vieux Marseille populaire.

Malgré la nature très différente de la coupe qu'ils représentent le comptage au mariage et au recensement suggèrent des ordres de grandeur somme toute comparable. On ne s'étonne pas qu'un autre test, comme celui du testament, propose un taux inférieur de non natifs : de l'ordre de 20 % au début du XVIII<sup>e</sup>, s'élevant continuellement, mais surtout à partir de 1750, à 30 % à la veille de la Révolution. Mais c'est que le testament socialement sélectif malgré sa large diffusion avantage numériquement les catégories supérieures souvent plus stables, et surtout ne reproduit la situation qui se rencontre au mariage qu'avec un décalage de l'ordre d'une trentaine d'années, reflétant avec une réelle inertie l'ouverture de la population marseillaise. Tel quel, ce test peut cependant nous aider dans les précisions qu'il convient d'apporter à ce bilan global trop rustique dans sa massivité, en termes de chronologie, de géographie et de sociologie.

Chronologiquement, l'histoire de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle, est celle d'une croissance malgré la brutale césure de la peste de 1720 : de 74710 en 1695, à 100 000 en 1716, aux 100 000 retrouvés et sans doute dépassés en 1793 (109 707 ?) à partir de la cinquantaine de milliers épargnés par le fléau : Marseille double en 70 ans, cas original dans un réseau urbain provençal où les cas de stagnation (Aix, Arles...) l'emportent au point, on l'a vu, que l'on a pu parler de "désurbanisation" relative au XVIII<sup>e</sup> (Baehrel). Dans quelle mesure cette ouverture est-elle liée à un développement du fait migratoire ? Laissant volontairement de côté dans cette synthèse l'accident" dépendant essentiel de la peste -étudié sous cet angle par M. Terrisse dans son article sur "le rattrapage de natalité"- pour ne considérer que les évidences de longue durée, il me semble évident que le XVIII<sup>e</sup> siècle fait assister ici à une ouverture -qu'on ne saurait sans doute comparer à ce qui se passera au siècle suivant- mais qui conduit des sept

conjoints natifs sur dix en 1690, aux cinq seulement, un peu plus un peu moins, de la fin de l'ancien Régime mais un ordre de grandeur qui semble être atteint dès 1740-49. La courbe ascendante des non natifs dans les testaments -de 20 à 30 %- cautionne ce constat.

L'originalité marseillaise ainsi affirmée se retrouve dans l'ampleur d'une aire de drainage singulièrement étendue. Dans leur multiplicité les études consacrées à la population marseillaise, ou à un groupe choisi, fournissent un jeu de cartes qu'on ne saurait ici analyser dans leur diversité, mais dont on peut résumer les traits majeurs. Par rapport à la référence commode de 1891, de l'aire d'attraction marseillaise dressée par Abel Chatelain à la fin du XIXe, celle que l'on couvre au XVIIIe est moins vaste : dans ses pôles de drainage massif elle n'inclut pas la Corse, le pays de Nice ou la Savoie, et surtout ne déborde que très peu sur la rive droite du Rhône ; le revers du massif central et l'ensemble languedocien ne sont -relativement- que très modestement touchés.

L'aire de drainage marseillaise, c Provençe qui commence aux portes de Marseille largement taillées Dans nos testaments, 40 un quart à la fin proviennent de ce voisinage analysés par M. Terrisse, l'ordre de grandeur

Le second groupe, en importance et proposé par l'émigration "gavotte" de la Haute Provençe et du bas Dauphiné des diocèses de Riez, Senez, Glandèves, à eaux de Digne et Sisteron, provençaux encore, à ceux de Gap et d'Embrun 30 à 40 % des provenances au long du siècle à 35 à 40 % après 1750. Loin de se tasser cet apport se renforce en poids relatif, et ce relais pris numériquement par rapport à la basse-Provençe occidentale serait bien l'une des traductions les plus nettes de l'élargissement de l'arrière pays marseillais.

La Provençe littorale -des diocèses de Toulon à Fréjus, Grasse ou Vence- tient une place notable mais plus limitée, entre 10 et 15 % des provenances extérieures suivant les appréciations convergentes de M. Terrisse ou les miennes, encore qu'elle amble se renforcer et s'élargir à en croire les testaments.

Au nord-ouest, l'aire d'attraction marseillaise s'arrête au Comtat qui fournit relativement peu (autour de 5 % plus ou moins) et surtout en apparent paradoxe, au Languedoc, qui ne fournit pas plus en gros, de 5 % des nouveaux marseillais : redoutée par un prélat inquiet comme Monseigneur de Belsunce, l'invasion cévenole n'a pas eu lieu.

C'est donc d'un sud-est qui va jusqu'à Gap et Embrun qu'arrivent les provenances les plus massives, dans le cadre des nuances que nous avons suggérées : le recensement de 1793, dès la ventilation grossière de grandes masses sociologiques, confirme cet équilibre :

	Marseille et B-d-R	Sud-Est	Reste de la France	Etranger
Industrie, Artisanats Commerce	37%	66%	19%	6%
Professions Libérales, Services	36%	46%	10%	4%
Bourgeois, propriétaires "oisifs"	63%	23%	10%	3%



Du quart à la moitié, suivant les groupes, des adultes marseillais proviennent de l'espace provençal et bas dauphinois en dehors de l'aire d'attraction immédiate de la ville.

Telle ventilation matérialise également l'importance encore limitée qui revient au reste de la France : Languedoc compris, c'est de 10 à moins de 20 % des marseillais qui sont originaires de la France septentrionale ou du sud-ouest ; on vient à Marseille de toute la France ou à peu près, mais, à part un certain nombre de professions artisanales dont l'arrière pays est celui des métiers du compagnonnage, c'est encore en petit nombre. Dans les actes de mariage, on compte en 1690, 2 % de conjoints de la moitié nord de la France, moins de 8 % en 1740, dans les testaments un dixième à peu près constamment.

Par contraste, la part des étrangers au royaume est, d'ores et déjà, non négligeable : à la Provence rurale où ils sont une rareté, les milieux portuaires -la Ciotat, on l'a vu-, et surtout Marseille, opposent un cosmopolitisme non négligeable, dans les limites qui restent les siennes : au mariage, 2 seulement en 1690, mais 8,5 % en 1749 ; dans les testaments un pourcentage en constante augmentation de 3 à 10 % du début à la fin du siècle ; dans l'approche globale du recensement de 1793, de 3 à 6 %, mais ponctuellement beaucoup plus. Ces étrangers quels sont-ils ? Pour les 9 dixièmes des talions, les groupes les moins limités parmi les autres étant les espagnols et les suisses les autres, gens du nord ou du midi, des Flamands ou Allemands aux Maltais, restent limités en nombre.

J'ai traité ailleurs dans sa complexité du problème des Italiens à. " Marseille au XVIIe siècle : ce que l'on peut en dire, si l'on veut résumer en deux mots, c'est l'erreur qu'il y aurait à transposer anachroniquement l'image léguée par la fin du XIXe siècle, qui voit l'Italien... marseillais comme un Napolitain. A peu près équivalents, les deux groupes majeurs restent les Piémontais. -journaliers et compagnons- venus surtout des vallées alpines, et les Ligures venus de Gênes et sa rivière, de Vintimille à Savone, Oneglia ou Albenga... : gens de mer pour la plupart, ou manœuvres non qualifiés.

### **Sociologie des migrations**

Car, sui dit géographie, dit sociologie. Or. se doute bien que le renouvellement de cette population ne s'effectue pas uniformément. Peut-on en synthétiser les traits sans appauvrir ? Je me permettrai de partir du traitement, tel qu'il a été fait d'après les données du recensement de septembre 1793, des différents groupes et professions en fonction de l'origine (lorsqu' elle est connue) de ceux qui les constituent. Ventiler sur un graphique triangulaire en distinguant natifs de Marseille et des Bouches-du-Rhône, puis du reste de la France, et enfin de l'étranger, c'est appauvrir au risque de caricaturer (c'est un graphique à cinq dimensions qu'il nous faudrait !) : mais c'est du moins proposer un nuage de points assez suggestifs pour permettre une évocation d'ensemble. Au niveau des groupes semi synthétiques, c'est en haut de la pyramide sociale que se rencontrent sans doute certains môles de stabilité : bourgeois et propriétaires à 73 % originaires de Marseille ou de son département...

	Marseille et département	Sud Est	Reste de la France	Etranger
Bourgeois	73%	15%	8%	2%
Propriétaires	73%	23%	0%	3%
Veuves	65%	27%	4%	1%

Le corollaire de cette stabilité étant la très faible ouverture sur l'étranger, et même sur l'espace français au-delà d'un périmètre limité.

	Marseille et département	Sud Est	Reste de la France	Etranger
Négociants	44	29	11	13
Professions libérales	20	29	38	11
Services supérieurs	49	20	25	4

Mais à Marseille, bourgeois et propriétaires donnent-ils le "la" ? L'élite, qui n'est point une, mais multiple, propose au moins deux profils bien différents : celui du groupe des négociants et celui des "professions libérales" et services supérieurs, très largement regroupés

L'"oligarchie mercantile", pour reprendre l'expression de Danton se révèle beaucoup plus ouverte, tant sur l'étranger que sur la France entière.

Mais ce sont les professions libérales qui présentent, dans la société marseillaise toute entière le cas de l'ouverture la plus marquée, avec un cinquième seulement de natifs de l'aire la plus restreinte.

Pour retrouver un des môles de stabilité relative, c'est de façon à première vue paradoxale vers l'échoppe et la boutique, entendons les groupes des maîtres artisans ou détaillants qu'il faut se retourner, très proches par leurs scores globaux :

	! Marseille et ! ! département !	! Sud-Est !	! Reste de la ! ! France !	! Etranger !
Maîtres artisans	! 48 !	! 25 !	! 19 !	! 6 !
Boutiquiers	! 46 !	! 29 !	! 18 !	! 5 !

On peut dire que ce sont ces groupes, au demeurant très fournis -du quart au tiers de la population totale- qui se rapprochent le plus de ce que l'on peut estimer comme la moyenne urbaine- une petite moitié de natifs ou nés à proximité, un bon quart d'originaires du sud-est... : ils donnent le profil général de la cité. Mais on le verra à l'instant, cette moyenne est la résultante de micro-comportements de groupes professionnels extrêmement différenciés.

Proches et différents à la fois de ces producteurs indépendants de l'échoppe et de la boutique, se situeraient à la fois les métiers jurés, singulièrement cette aristocratie du muscle que constituent le portefaix, et le monde de la mer, marins et pêcheurs :

	Natifs	! Bouches-du-Rhône !	! Sud-Est !	! Reste de la ! ! France !	! Etranger !
Portefaix Hommes	49	! 3 !	! 18 !	! 18 !	! 12 !
Femmes	62	! 6 !	! 27 !		! 4 !

Plus ouvert sur l'étranger -des Piémontais s'y glissent- le groupe reste, par une endogamie assez contrôlée, de recrutement local assez important. En cela il se rapprocherait assez du monde de la mer, tel qu'une monographie nous le présente (d'après les actes de mariage) :

Monde de la mer	! Marseille et environs !	! Ports français de ! ! la Méditerranée !	! Reste de ! ! la France !	! Italie ! ?
Hommes	! 51 !	! 26 !	! 4 !	! 15 ! 4
Femmes	! 69 !	! 14 !	! 3 !	! 5 ! 6
Total	! 60 !	! 20 !	! 4 !	! 10 ! 5

Renouvelé par les hommes, ouvert sur la série des contacts portuaires de Sète à Martigues, Cassis, la Ciotat, Toulon, jusqu'à la rivière ligure, ce monde se clôt par ses femmes, pour apparaître comme l'un des môles de stabilité relative du lieu.

le pnenne dans son ensemble ou dans le détail de certaines professions caractéristiques :

	Marseille et B-d-R	Sud Est	Reste de la France	Etranger
Salariés de l'artisanat Et industrie	34	38	20	6
Domestiques	10+23	59	3	3
femmes	6+11		54	28
Dockers	13+14		55	17
Manœuvres				

Une faible, voire très faible minorité de natifs , surtout si l'on s'en tient à la ville même de Marseille, compensée par le recours à un drainage, parfois proche, souvent fortement concentré dans les aires de l'immigration gavotte alpine (domestiques femmes, manœuvres ou robeyrols) mais susceptible aussi de s'ouvrir très largement sur l'étranger (robeyrols piémontais ouligures) : c'est par les salariés majoritairement que Marseille respire et se renouvelle à la base.

Tel bilan a été présenté à partir des données du dénombrement de 1793 : lecture ponctuelle dira-t-on, et un peu tardive. Mais, même dans l'ignorance des travaux inédits de M. Terrisse, il ne manque point de confirmations tout à fait satisfaisantes à ce tableau. Telles sont celles que propose la statistique des testaments : oui les groupes stables sont bien ici encore les "bourgeois" et les nobles (80 ou plus de natifs) auxquels s'ajoutent les paysans (85 %) que le recensement de 1793, strictement urbain ne permettait pas de prendre en compte. Oui, également, à un degré un peu moindre, artisans et boutiquiers sont éléments de stabilité marseillaise (74 % de natifs) : et à l'inverse le groupe des négociants de souche marseillaise jusqu'au milieu du siècle s'ouvre alors assez largement, Puis les secteurs d'ouverture maximale aux apports extérieurs sont bien ici comme ailleurs le salariat largement taillé d'une part, les professions libérales et les cadres moyens de l'autre.

Si, à l'échelle macroscopique, le profil est net et sans ambiguïté, on se doit toutefois, même dans ce résumé très synthétique de remarquer sur quelle variété de cas de figures cette vérité s'établit : dans les professions de l'artisanat et de la boutique tant chez les maîtres que chez les compagnons, des micro climats se révèlent : contraste de groupes fermés avec d'autres qui sont très profondément renouvelés. On ci devine très souvent les causes : métiers corporés entre métiers libres chez les maîtres, ou, lorsque la structure corporative n'existe pas, groupes défendant leur territoire par une endogamie poussée, puis chez les compagnons et salariés une hiérarchie des travaux les plus durs ou les moins qualifiés aux plus spécialisés : pour les premiers un recrutement extérieur mais soit relativement proche, soit issu des réservoirs de la main d'œuvre la plus misérable : Alpes ou Ligurie. Pour les seconds, les routes du compagnonnage, qui font apparaître certaines régions ou certaines étapes du tour de France (Champagne, Flandre, boire moyenne...), procurent un apport beaucoup plus diversifié, dans un arrière pays plus large.

En assumant ce que ce classement peut avoir de caricaturalement simplifiant, on peut ainsi proposer, tant pour les maîtres que la main d'œuvre,

un classement hiérarchisé des groupes (ou du moins de certaines professions caractéristiques, des moins ouvertes aux plus ouvertes sur l'extérieur) :

a) Maîtres de l'échoppe et de la boutique	Marseille et B-d-R	Reste de la France	Etranger
Tonneliers	100		
Cordiers	83	16	
Magasiniers	61	23	15
Aubergistes	55	37	2
Maçons	60	35	5
Chapeliers	55	44	
Mrs Textiles	54	42	2
Boutiquiers	46	40	13
Cafetiers	41	41	16
Cordonniers	45	49	5
Mrs de vin	44	45	10
Commerces de luxe	39	47	17
Menuisiers	37	62	
Tailleurs	27	63	9
Perruquiers	15	76	7
Fripiers	15	85	
Chiffonniers	15	75	12
Tanneurs	7	92	

b) Compagnons, ouvriers salariés	Mars.	B-d-R	Reste de la France	Etranger
Tonneliers	61	18	14	5
Portefaix	50	3	36	12
Maçons	26	11	53	9
Menuisiers	14	14	67	3
Salariés de l'ind.	15	20	59	5
Manoeuvres	13	14	55	17
Cordonniers	17	8	51	22
Tailleurs	14	10	62	12
Chapeliers	18	4	70	7
Boulangers	2	17	79	1
Robeyrols	6	11	54	28
Salariés textiles	10	4	82	2
Perruquiers	4	4	83	7

Entre le classement des maîtres et celui des compagnons, une réelle et explicable complicité. Mais tout ne s'impose pas d'évidence dans ce "hit parade" de la papillonne marseillaise : ou pourquoi les tonneliers et caissiers sont-ils si stables, là où les perruquiers viennent de partout ?

## **Migrants saisonniers, temporaires, pluriannuels ou définitifs**

Cette diversité va au-delà d'un simple intérêt descriptif ou anecdotique : en filigrane ou en prolongement se dessine l'important problème de la nature et des modalités de migrations que nous n'avons jusqu'à présent saisies qu'au niveau du bilan. Dans le cas de Marseille le problème a été amplement traité pour la période moderne, parfois en termes polémiques au bon sens du terme : très volontairement, je ne reprendrai que les conclusions du débat.

J'ai en 1969 présenté dans les *Annales de démographie historique* un gros article sur le prolétariat flottant à Marseille sous la révolution Française, qu'un bonheur de sources - l'existence d'un registre des hôtels et garnis pour 1790-91- m'avait permis d'analyser dans ses structures sociologiques, ses lieux de provenance et ses lieux d'accueil, comme dans les rythmes saisonniers ou annuels de son mouvement. J'en concluais à l'existence d'un véritable prolétariat flottant, que je me permettais de trouver un peu "Lumpig dans les bouges de la butte des Carmes ou des Moulins où s'entassaient journaliers, manœuvres et "robeyrols".

Cet essai m'a valu à l'époque une sévère admonestation du regretté Abel Chatelain (*Annales de démographie historique*, 1971), suivie de ma réponse ... et d'un ultime commentaire de Michel Terrisse la même année dans le bulletin de *démographie historique*. Cette "surchauffe" momentanée, aujourd'hui bien oubliée, n'était point, me semble-t-il sans intérêt, car elle pose tout le problème de la nature des migrations dans une grande ville et à une période où la mobilité d'"ancien style" fait place à des formes de transition ou même à des formes de fixation de type moderne. Ce que me reprochait A. Chatelain, exprimant le sentiment et la tradition des géographes depuis Allix ou Blanchard, c'était d'avoir déguenillé en le rendant "lumpig" un bon salariat de migrants saisonniers, en réalité sagement conforme alors aux normes des sociétés rurales montagnardes du temps : migrations d'hiver, migrations d'été de gavots alpins venant accumuler un petit pécule pour remonter dans leurs montagnes y achètent des biens nationaux (dont nos études ultérieures ont démontré qu'ils n'existent quasiment pas dans leurs régions d'origine, mais passons...). A. Chatelain n'avait pas tort, du moins, me semble-t-il, pas complètement : ces migrations saisonnières existent et rythment en partie le va et vient de la main d'œuvre dans cette grande ville d'ancien style.

Michel Terrisse, dans une note qui souhaitait clore le débat mais l'embrouillait un peu à force de vouloir nous renvoyer dos à dos, apportait à mon avis un élément d'importance : l'accent mis sur un type intermédiaire de migrations, non point sagement saisonnières, mais plus longues, pluriannuelles souvent, mais souvent aussi sans stabilisation vraiment définitive. Celles par exemple dont la domesticité féminine donne le ton : un séjour de quelques années, avant de revenir au pays, débouchant parfois mais rarement sur une stabilisation par mariage. Puis il connaissait comme moi l'importance des flambées d'afflux momentanées dues aux coups des économies rurales fragiles et menacées... Des travaux ultérieurs de ses étudiants (Traverso : "La paroisse Notre Dame du Mont...") ont précisé le profil d'une population mal stabilisée, qu'en démographie ils décrivent en termes d'unions sans descendance repérable, défiant toute reconstitution de familles par leur bougeotte, indice d'une intégration fragile qui s'exprime par une forte mobilité à l'intérieur de la ville... allant souvent jusqu'au retour ou au rejet. C'est là je crois une forme essentielle de mobilité de transition. ou prolétariat flottant à Marseille au XVIIIe siècle : les études que j'ai depuis lors dirigées se sont penchées sur les groupes fragiles, saisis par des moyens parfois obliques : les mendiants, "cueillis" à l'hôpital de la Charité (M. S. Pruteau : "Les Mendiants à Marseille au XVIIIe siècle"), les pauvres

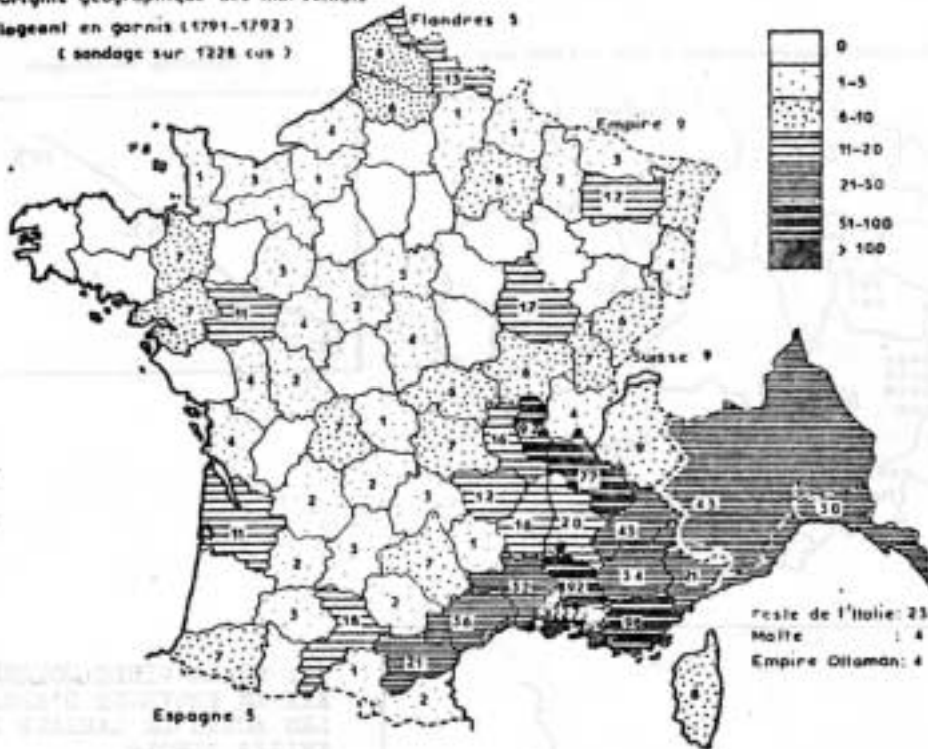
filles, domestiques à 80 %, cueillies d'autre façon dans les 2 à 3 ans qui suivent leur arrivée par le compagnon, le marin, le soldat ou... le patron qui leur fait un enfant (M. Olivier : "Les grossesses illégitimes à Marseille au XVIIIe siècle"), enfants abandonnés voués à Marseille comme ailleurs à un génocide massif (Michel Picard "Les naissances illégitimes à Marseille au XVIIIe). Telles monographies, sans tomber dans le miserabilisme qui n'est pas le mien (quoi qu'en ait pensé Michel Terrisse qui croyait que ma seule force était "les rues de Marseille" de Monsieur Bouyala d'Arnaud !) introduisent à une autre population, armée de réserve du sous prolétariat urbain. Ces personnages inquiétants que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle de F., traquaient les confrères du Saint Sacrement au temps du Grand Renfermement triomphant : turcs, gitans, bandes d'enfants.

On ne doit pas passer sous silence cette autre strate des migrations urbaines traditionnelles. Mais il faudrait également se pencher, après l'étude de l'échec ou du rejet, sur les procédures et stratégies d'intégration au milieu urbain, qui font que ces migrants saisonniers, ou pluriannuels, ou déracinés, finissent bien pour partie d'entre eux par se fixer d'ores et déjà de façon durable dans le grand port : et l'on a vu la place majoritaire qu'ils tiennent dans le salariat sous toutes les formes. J'ai tenté de synthétiser les connaissances qui sont les nôtres en ce domaine dans un récent article sur le thème "Gavots et Italiens : les alpes et leur bordure dans la population marseillaise au XVIIIe siècle".

Chantiers ouverts : affaires à suivre, sur un sujet dont on est loin d'avoir fait le tour. Par son mélange de modernité et de traits traditionnels, le site marseillais garde en ce domaine un intérêt exceptionnel.

## MIGRATIONS ET BRASSAGE DANS UN GRAND PORT : MARSEILLE

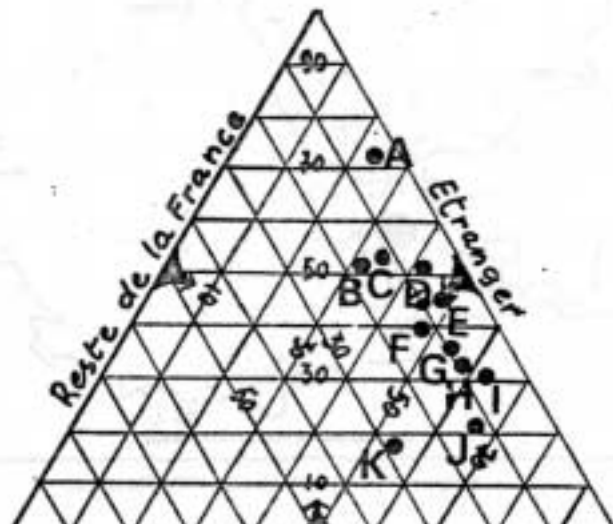
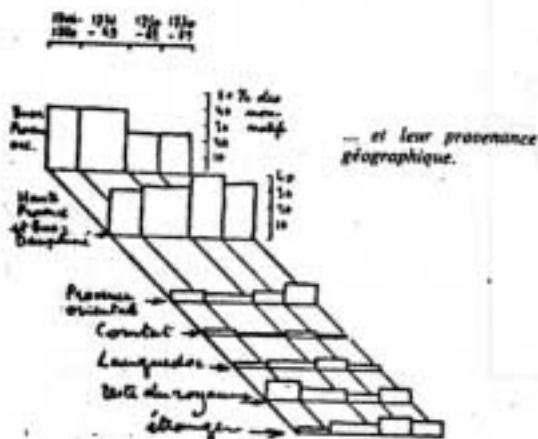
Origine géographique des marseillais  
logés en garnis (1791-1792)  
(sondage sur 1228 cas)



La part des non-natifs dans les testaments marseillais...



PROVENANCES COMPAREES DES HABITANTS  
PAR GROUPES SOCIAUX, D'APRES LE RE-  
CENSEMENT DE SEPTEMBRE 1793.  
A: Bourgeois et propriétaires,  
B: Marins, C: Portefaix, D: Artisans,  
E: Négociants, F: Services supérieurs,  
G: Services inférieurs, H: Domestiques,  
I: "ouvriers", J: Professions libérales,  
K: "robeyrols" (=dockers).



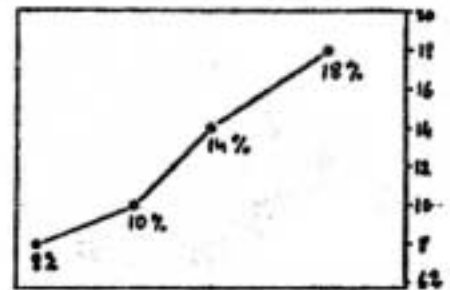


LA PETITE VILLE : SALON DE PROVENCE D'APRES LES TESTAMENTS...

A. Origine des non-natifs dans les testaments de Salon au XVIII<sup>e</sup> siècle.

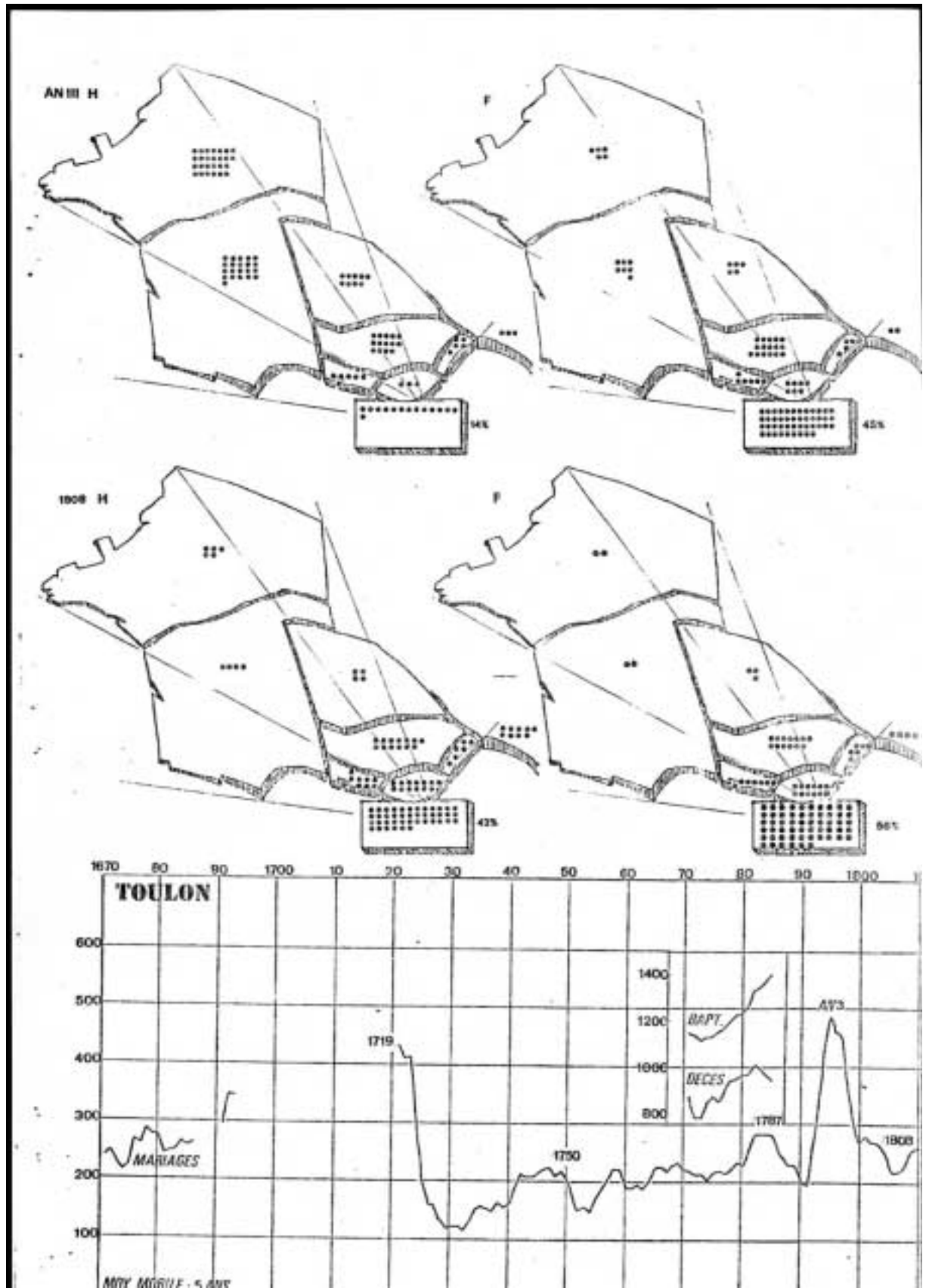


B. Pourcentage des non-natifs.



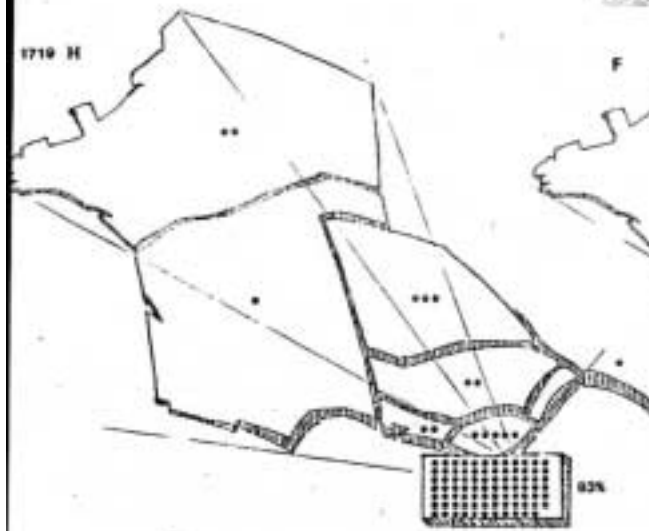
Origine des conjoints aixois au XVIII<sup>e</sup> siècle.

... OU LA VILLE MOYENNE:  
AIX EN PROVENCE D'APRES  
LES ACTES DE MARIAGE DU  
XVIII<sup>e</sup> SIECLE.

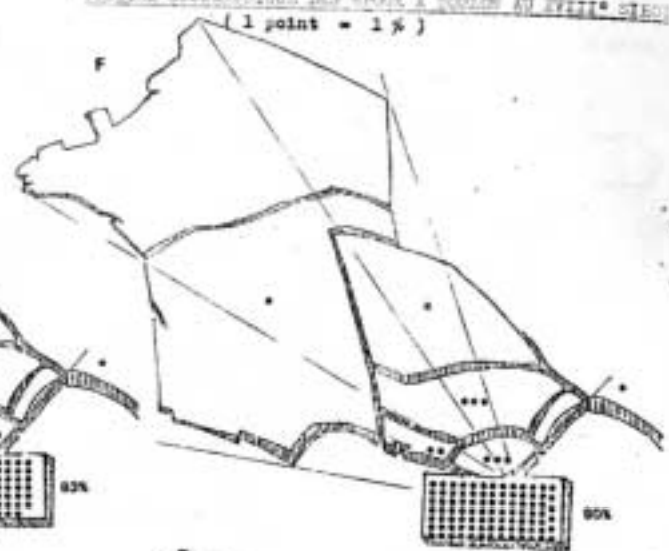


ORDRE GÉOMÉTRIQUE DES TROUS À TONNER AU NIVEAU DES  
( 1 point = 1% )

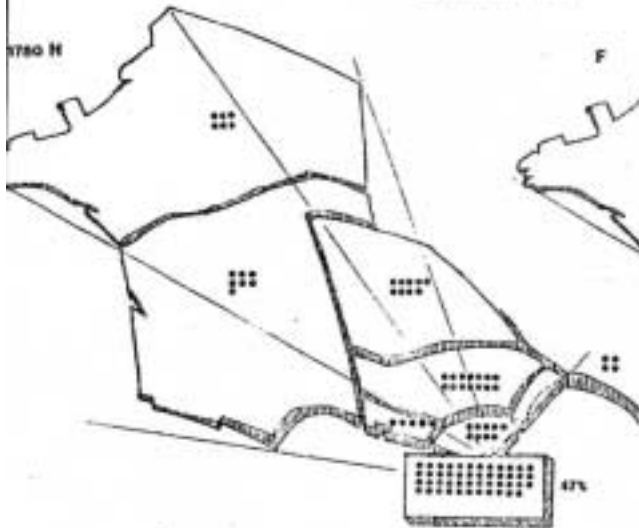
1710 H



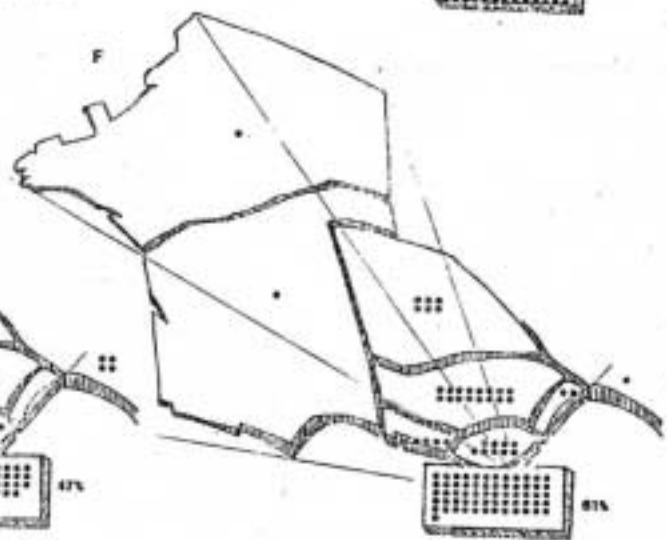
F



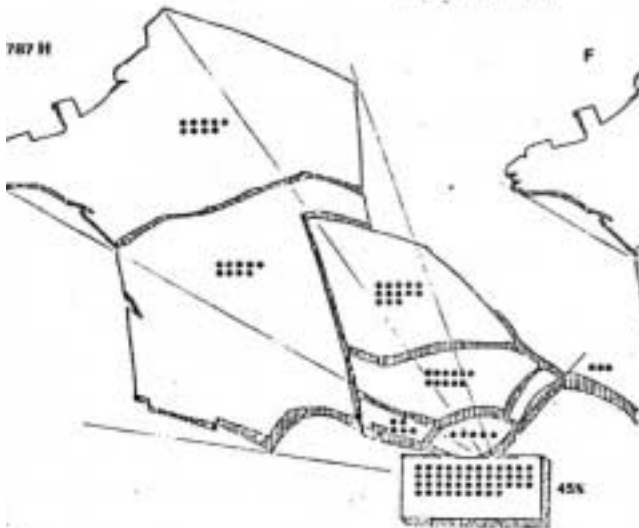
1750 H



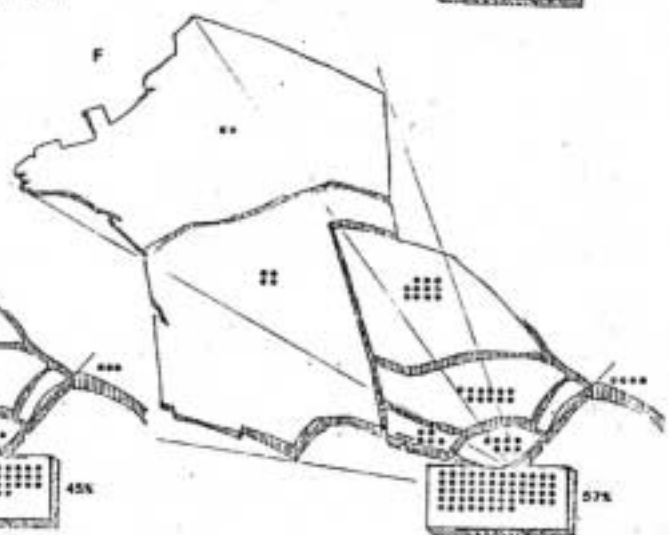
F



1807 H

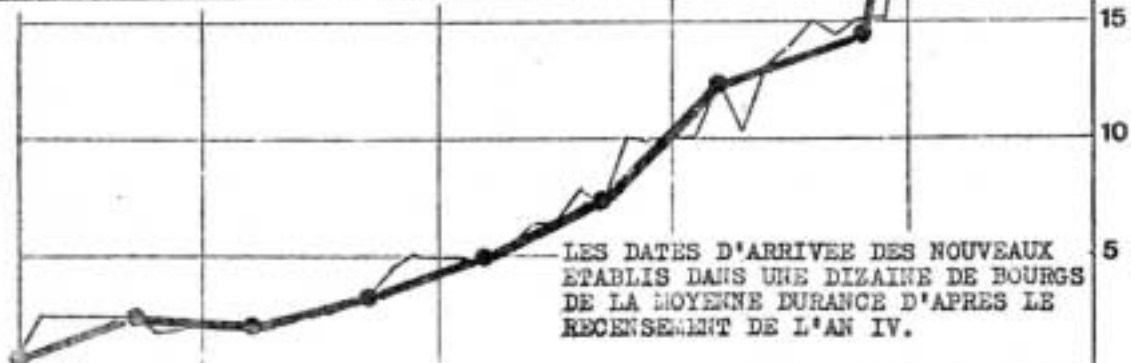
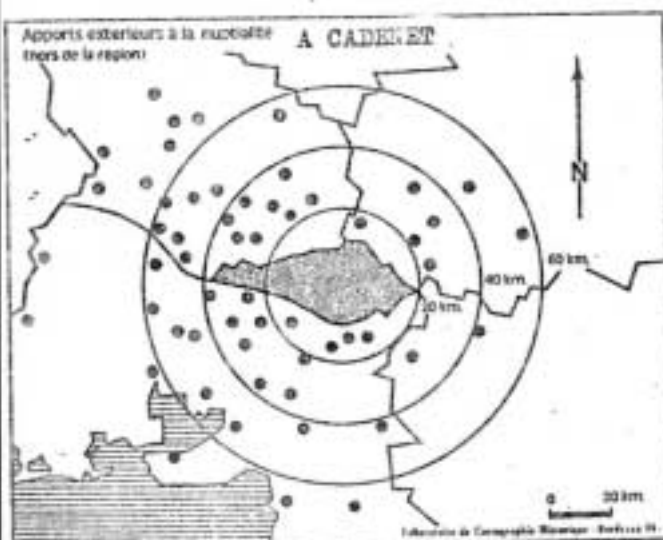


F





LE RAYON DU MARIAGE DANS CINQ BOURGS URBANISES, LAMBESC (L), SAINT RELY (SR) LES BAUX (LB), GARDANNE (G), SIMIANE (S). (d'après les travaux de M. TERRISSE ET ses élèves).



**L'INTEGRATION URBAINE  
DES POPULATIONS MIGRANTES  
A VIENNE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**

**par René FAVIER**

L'importance des mouvements migratoires a été, on le sait, un des traits les plus caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. De nombreuses études (en particulier celles de J.P. Poussou (1)) ont permis de préciser le comportement de ces populations migrantes, les aires de déprêt, les voies du cheminement. L'intégration de ces populations en milieu urbain est, elle aussi, un des objets privilégiés de la recherche sur les mouvements migratoires. Dans quelle mesure ces migrants s'établissent-ils de manière définitive ? Comment s'intègrent-ils dans les quartiers, dans le monde du travail, comment entrent-ils dans "l'économie urbaine" (2) ?

Dans cette perspective, les actes de mariages sont une source souvent fort riche. Encore faut-il pour cela que le nombre des paroisses urbaines soit suffisamment important pour pouvoir saisir avec assez de précision la ventilation des migrants par quartier. C'est tout l'avantage de la ville dauphinoise de Vienne de posséder, pour une population qui ne dépasse pas 8000 habitants au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, 11000 à la fin, un nombre important de paroisses. Elles sont 7 jusqu'en 1771 : Saint-Georges, au sud, paroisse essentiellement rurale qui déborde largement hors des murs de la ville ; Saint-Sévère dans le faubourg nord, au-delà du petit affluent du Rhône, la Gère Saint-Martin, sur la rive droite de cette rivière, jusqu'au faubourg est de Pont-Evêque enfin, les quatre paroisses du centre, Saint-André-le-Haut, Saint-André-le-Bas, Notre-Dame-de-la-Vie et Saint-Ferréol. Cette dernière, de petite dimension, peu peuplée fut réunie à la demande des habitants en 1771 à celle toute proche de Notre-Dame-de-la-Vie (3). Malgré cette disparition, la ville présente encore, avec environ 1800 habitants en moyenne par paroisse, un bon champ d'observation pour la répartition en son sein des populations immigrées.

### **Croissance urbaine et immigration**

La vieille cite romaine a connu, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, une croissance importante. Il est vrai qu'elle partait de bien bas, la fin du règne de Louis XIV ayant pour elle une période de forte récession. Les maladies épidémiques, plus encore les charges militaires, l'avaient durement affectée. "Le passage des troupes fatigue tellement les habitants qu'une grande partie ont déjà abandonné les maisons qu'ils occupent en sorte que les faubourgs sont presque inhabités, que même dans l'enceinte des murailles il y a beaucoup de maisons qui restent sans pouvoir être louées" (4). "Les maisons", écrit l'intendant Bouchu en 1702, "ne sont presque d'aucun revenu aux propriétaires parce que la plus grande partie des locataires n'y reste que lorsqu'il n'y a pas de grands passages de gens de guerre... Cela est si véritable qu'il y en a une partie qui sont fermées sans habitants. une autre partie désertes et ruinées"(5). Entre 1690 et 1715, la ville a perdu environ 1500 habitants (de 9000 à 7500).

La reprise s'amorce dès les années 1720, et, en 1740, la ville a retrouvé sa population de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Celle-ci atteint les 10000 habitants vers 1870, 11300 selon le recensement de 1791 (6). Cet essor de la population viennoise ne va pas sans bouleversements internes de la cité. Il affecte d'une manière très inégale les différentes paroisses. C'est la vallée de la Gère essentiellement qui est touchée par cette croissance (annexe 1) sur la rive gauche d'abord, au début du siècle, dans la paroisse Saint-André- Pont-Evêque (11).

Ces créations d' établissements industriels sont un facteur de renouveau de la population urbaine. C'est à des ouvriers spécialisés que les entreprises font appel initialement. Ainsi, les mineurs employés par François de Blunstein qui se marient à Vienne entre 1730 et 1739 sont tous venus de fort loin, un de Franche-Compte, cinq d'Allemagne (Saxe ou Hanovre). Il en va de même des trois employés de ses fonderies dont l'origine est cependant moins lointaine (Vivarais ou sud du Dauphiné).

Dans la fabrique de draps, on fait également venir de l'extérieur des ouvriers Spécialisés. Il n'y a en 1728 qu'un seul foulon, pas assez compétent et " personne dans le pays n'est assez entendu pour le mettre dans l'état où il doit "être" d'où le projet de Buisson de faire venir "un ouvrier propre à construire les foulons, que l'on ne peut tirer que de Hollande, seul endroit où l'on fait ces sortes d'artifices dans la perfection" (12): Cette politique d'appel à une main-d'œuvre étrangère bénéficie d'ailleurs d'un appui ferme du consulat urbain qui y voit le moyen de repeupler la ville, "presque déserte de menu peuple", et de soulager d'autant les autres habitants d'une partie des charges auxquelles ils sont soumis. Le 1 juin 1728, l'Assemblée de ville décide ainsi "que ledit Buisson et sa société seront à l'avenir traités modérément ainsi que les dits ouvriers principaux aux impositions qui se feront et sont accoutumées de se faire en cette ville, et qu'ils seront exemptés du logement personnel des gens de guerre" (13). Les besoins de l'entreprise et les avantages accordés par la ville se conjuguent ainsi pour attirer de nouveaux habitants.

Dans la première phase du développement de l'industrie du drap à Vienne , les non-Viennois sont les plus nombreux parmi les ouvriers. Sur 27 mariés entre 1730 et 1739, 17 ne sont pas nés dans la ville, plus de la moitié d'entre eux tenant de provinces éloignées (Champagne, Hainaut, Cambrais, Lorraine, Alsace, Orléanais).

Dans la deuxième moitié du siècle, cette immigration est relayée par une autre moins lointaine et moins régénératrice de l'économie urbaine. Peu à peu les étrangers ont instruit "ceux de la province qui ont voulu embrasser ce Party", les ont dressés "à filer au tour à la Hollandaise, quoi ils ont très bien réussi" (14). Dans la décennie 1780-1789, la place relative des immigrées tend ainsi à diminuer au sein de la population ouvrière dans ce secteur d'activité. Sur 189 mariés, 74 seulement (39 %) sont des nouveaux Viennois, dont les deux tiers (49) d'origine dauphinoise. Ils n'en constituent pas moins le groupe le plus nombreux des nouveaux habitants, celui qui confère à l'immigration viennoise son originalité (annexe 3). Ils dépassent nettement le groupe, pourtant -traditionnellement important, du commerce et du petit artisanat dont la place reste stable dans l'immigration viennoise au cours du siècle. L'autre originalité de la fin du siècle est la place prise par le secteur du bâtiment et des travaux Publics (17 des immigrants); en raison de l'importance des travaux d'aménagements urbains entrepris après 1760 (construction de quais, alignement des rues.)

### **Distribution dans la ville et intégration par le mariage des nouveaux habitants**

Les nouveaux habitants se répartissent très inégalement entre les différentes paroisses de la ville, d'une manière qui ne doit rien au hasard (annexes 4 et 5). Les paroisses les plus réceptives sont celles où se sont le plus renouvelées les activités urbaines au cours du siècle. Celles de la vallée de la Gère d'abord, et en particulier Saint-Martin qui accueille à elle seule le tiers des hommes venus s'établir à Vienne plus du quart des femmes dans la décennie 1780-1789. Cette paroisse est celle où s'est développée l'industrie du drap. C'est sur le lieu de leur travail que s'installent les ouvriers venus de l'extérieur de la ville : ils sont trois sur quatre entre 1780 et 1789 à y habiter, plus nombreux que les Viennois de souche travaillant dans la même industrie (63 %). La paroisse Notre-Dame-de-la-Vie connaît elle aussi une augmentation importante, mais plus tardive (après 1750) de sa population immigrée (il est cependant à noter que cette augmentation est artificiellement grossie en raison de la mauvaise qualité de l'enregistrement des actes de mariage dans la paroisse Saint-Ferréol entre 1730 et 1739). Cet essor rend compte du développement des activités commerciales de la ville au cours du siècle : près de la moitié des nouveaux habitants de cette paroisse travaille dans les secteurs du commerce ou du petit artisanat à la fin du siècle. Sans connaître le même

développement, la paroisse Saint-André-le-Bas conserve un niveau d'immigration élevé et stable, bénéficiant à la fois de l'installation de certains ouvriers en drap, mais surtout du développement commercial. C'est même dans cette paroisse, traditionnellement commerçante, que les commerçants et petits artisans étrangers 4 la ville viennent le plus nombreux. Comme à Notre-Dame-de-la-Vie, ils s'y installent proportionnellement plus souvent que les Viennois de souche eux-mêmes (annexe 6). Ainsi, c'est dans les quartiers en expansion économique, sur les lieux du travail, que s'installent les immigrants. A l'inverse, la paroisse rural de Saint-Georges n'accueille pas plus de nouveaux venus la fin du XVIIIe siècle qu'au début. Sa place relative diminue de même que celle de Saint-Sévère pour les raisons déjà évoquées plus haut.

Le comportement des hommes et des femmes immigrées dans la ville apparaît sensiblement différent (annexe 7). Les premiers s'y intègrent mieux que les secondes. Six hommes sur dix (contre quatre femmes seulement), tant au début qu'à la fin du siècle, ont pour conjoint une Viennoise de naissance. A l'inverse, ils ne sont que 12 % entre 1730-1739, 5 % entre 1780-1789 à aller chercher hors de la ville leurs épouses, alors que les femmes le font deux fois plus souvent (respectivement 23,4 % et 11,5 %). A la fin du siècle, c'est parmi les immigrés dans la ville que celles-ci trouvent le plus souvent leurs maris (46 %). L'intégration des femmes apparaît ainsi plus lente, plus difficile que celle des hommes. Ceux-ci, par un mariage plus habituel avec des Viennoises sont plus vite assimilés par la société citadine. La fréquence varie toutefois avec leur profession (annexe i;). Si les travailleurs du drap ou du bâtiment trouvent souvent leurs femmes dans la ville, l'intégration dans cette société viennoise est beaucoup plus difficile dans le monde de la domesticité.

C'est par ailleurs dans la paroisse où ils sont eux-mêmes établis que les nouveaux Viennois trouvent le plus souvent leurs conjoints (annexe 9). L'observation est valable pour les hommes comme pour les femmes, mais plus nette pour les premiers que pour les secondes. Cette stabilité dans la paroisse est aussi plus forte pour les nouveaux habitants que pour ceux qui sont nés dans la ville. Elle est particulièrement importante dans la paroisse Saint-Martin : près de neuf sur dix des immigrés qui y sont établis y trouvent leurs conjoints entre 1780 et 1789. A la même époque, elle est nettement plus faible dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Vie, plus commerçante, plus mobile. Plus souvent que les Viennois de naissance, c'est dans la paroisse où ils exercent leurs activités que se marient les nouveaux habitants : 73 % des ouvriers en drap, 71 % des artisans et commerçants immigrés se marient avec des filles de leur propre paroisse; parmi les Viennois de naissance, ils ne sont respectivement que 50 % et 42,5 %.

Il est à noter enfin, qu'autant qu'on puisse la mesurer, il existe une endogamie sociale assez prononcée. Près de six ouvriers en drap sur dix épousent une fille d'ouvriers ou de journaliers, plus d'un sur quatre des filles de drapiers. Ils ne sont à l'inverse que 10 % (contre 21,5 % chez les Viennois de naissance) à épouser des filles de vigneron.

### **Barrières et solidarités**

Manifestation de l'établissement des étrangers dans la ville, le mariage n'est pas le seul facteur de leur intégration dans la société urbaine. Celle-ci fait entrer en jeu d'autres éléments les liens et les solidarités existants entre les nouveaux venus ; leur origine rurale ou citadine, c'est-à-dire leur plus ou moins grande connaissance des clés de la vie urbaine; parfois le niveau de l'alphabétisation.



L'accueil des nouveaux habitants est souvent facilité par l'existence d'un noyau plus ou moins important de gens d'origine identique. Ainsi, les employés de François de Blumenstein dont cinq sur six sont Allemands habitent tous dans la paroisse Saint-Martin entre 1730 et 1739. De même, à la fin du siècle, existent de petites communautés de charpentiers du Languedoc (de la région de Toulouse essentiellement) ou de maçons, Limousins et Auvergnats : ceux-ci sont au nombre de 15 sur les 39 maçons se mariant dans la ville entre 1780 et 1789 et représentent 83,3 % des nouveaux venus de leur profession. Ces milieux, qui ne sont pas fermés sur eux-mêmes (on en verra pour preuve le fait même que leurs membres se marient avec des filles de la ville) peuvent faciliter sinon toujours l'insertion urbaine, du moins l'installation des nouveaux venus.

De même, des réseaux de solidarité ancestraux doivent exister pour accueillir les populations de l'arrière-pays viennois. La grande masse des nouveaux habitants est en effet d'une origine rurale et proche (annexes 10 et 15 bis). Ils viennent pour la plupart d'un bassin démographique aux limites à peu près stables du début du XVIIe siècle au moins à celui du XIXe siècle, et qui constitue un de ces "phénomène de cristallisation millénaires" dont parle J.C. Perrot. Il n'est sûrement pas sans importance que la vallée de la Gère soit l'axe de pénétration traditionnel dans la ville par l'est, le lieu de passage privilégié des denrées et des hommes de l'arrière-pays viennois. Les nombreux ouvriers qui viennent s'y établir au XVIIIe siècle ne font que s'inscrire dans un cheminement séculaire. Il n'y a pour eux aucun dépaysement lors de leur arrivée à la ville.

La plus ou moins grande facilité avec laquelle les nouveaux venus s'intègrent dans la ville varie également en fonction de leur origine rurale ou citadine. Comme à Caen à la même époque (15), il y a à Vienne deux populations migrantes distinctes. La première, minoritaire, est d'origine citadine. Elle est aussi plus masculine que féminine. On constate cependant que si la place de l'immigration féminine d'origine urbaine reste approximativement stable au cours du siècle entre 12,8 et 15 %, venues pour la plupart de l'extérieur de la province), celle des hommes diminue sensiblement : ils sont 34,4 % entre 1730 et 1739 à venir d'une autre ville, ils ne sont plus que 21,1 % entre 1780 et 1789. L'importance de cette immigration d'origine citadine au début du siècle résulte du renouvellement de l'économie viennoise. Plus volontaire, elle est le fait d'individus qui détiennent les clés du savoir-faire, particulièrement dans l'industrie d.w rap. Elle se prolonge au cours du siècle essentiellement dans les milieux du commerce et de l'artisanat, et reste relativement élevée entre 1780 et 1789 dans les paroisses du centre (Notre-Dame-de-la-Vie et Saint-André-le-Bas), dans le faubourg nord (Saint-Sévère), et surtout au sud, dans la paroisse Saint-Georges qui devient à la fin du siècle une paroisse plus résidentielle.

Pour les nouveaux venus d'origine rurale, la greffe urbaine est toujours plus difficile, dépourvus qu'ils sont de la plupart des clés de la vie citadine. C'est vrai tout particulièrement des femmes qui souffrent, plus que les hommes de l'absence de compétences et de la sous-alphabétisation. Si chez les hommes, l'alphabétisation des nouveaux venus est en effet à peu près comparable à celle des Viennois de naissance, il en va très différemment chez les femmes : 11,7 % seulement savent signer, contre 33,4 % pour les femmes nées dans la ville. Plus souvent que pour les hommes, leur intégration dans la société urbaine doit passer par l'apprentissage de l'écriture. Si nous sortons du monde de l'écrit, il est cependant possible de penser que l'intégration de ces populations rurales d'origine proche a pu être facilitée par la communauté du langage provincial, communauté dont étaient exclus les immigrants d'origine plus lointaine. Pour les ouvriers drapiers, elle a sans doute été aussi accélérée par l'existence d'un artisanat rural très largement dispersé autour de Vienne au XVIIIe siècle. Les ouvriers

viennent souvent des régions, Ces villages où se trouvent installés des métiers travaillant pour les marchands-fabriquants de la ville (16). Leur intégration est ainsi préparée par le travail salarié à la campagne. Il y a passage de ce dernier au travail urbain pour ceux qui ne trouvent pas à s'employer sur place, ou qui sont attirés vers la ville par la promesse de salaires plus élevés.

### **Conclusion**

La quasi unicité de la source utilisée, aussi riche soit-elle, ne permet pas de rendre compte de toute la complexité des problèmes posés par l'intégration urbaine des populations migrantes. La qualité parfois inégale des registres laisse sans doute échapper un certain nombre d'immigrants. Le document ignore en outre, par nature, les immigrants déjà, mariés lors de leur installation dans la ville. Surtout il laisse de côté les phénomènes de rejet, les problèmes des immigrants célibataires et (ou) non intégrés. Le dépouillement (entrepris) des archives hospitalières n'a donné que de médiocres résultats, la profession des décédés n'étant que très exceptionnellement indiquée.

Au total, l'exploitation des actes de mariages permet cependant d'avancer un certain nombre de conclusions. L'intégration des nouveaux habitants passe par une faible dispersion dans la ville. Ils se concentrent là où se trouvent les possibilités d'accueil les plus importantes, dans le quartier ouvrier de Saint--Martin, là également où, pour les commerçants ou les artisans, les affaires ont le plus de chances d'être prospères, dans le centre de la ville. Ils semblent paradoxalement plus attachés à leurs quartiers que les Viennois de naissance, ils s'y marient en tout cas plus souvent. Enfin, l'intégration des nouveaux venus se fait sans véritable osmose sociale, ni entre eux, ni avec les anciens habitants. C'est pour l'essentiel en marge de la vieille société viennoise que s'intègrent les ouvriers drapiers qui assurent pourtant la plus grande partie de la croissance de la ville au XVIIIe siècle.

## NOTES

1) J.P. POUSSOU, Les relations villes-campagnes en Aquitaine dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle : quelques réflexions méthodologiques sur les attractions urbaines et les échanges migratoires, Démographie urbaine, XVe-XVIIIe siècle, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1977, pp. 185-206. Thèse à paraître

J.C. PERRET, Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIIIe siècle, Paris-La Haye, 1975, pp. 303-306. M. VOVELLE, Gavots et italiens à Marseille, in Provence Historique, avril-juin 1977, pp. 137-169

2) A.C. Vienne, BB 208, requête des habitants de la paroisse Saint-Ferréol à l'archevêque de Vienne, novembre 1760

C. FAURE, La suppression de la paroisse Saint-Ferréol de Vienne, in Vienna, 1924, 7e fascicule, pp. 159-161

3) A.C. Vienne, CC 28, n° 2, 27 novembre 1708

4) A.D. Isère, II C 318, Révision des feux, t.9, Vienne, f 1. 1828-1848

5) A.D. Isère, L 220

6) R. FAVIER, Une ville face au développement de la circulation au XVIIIe siècle : Vienne en Dauphiné, in Actes du 100e Congrès National des Sociétés Savantes (Paris, 1975), Paris, 1977, pp. 53-62

7) Nous n'avons considéré comme nouveaux Viennois que ceux, homme ou femmes pour lesquels sont mentionnés l'origine et l'établissement dans la ville, ainsi que les femmes qui, par leur mariage avec un Viennois, sont amenées à s'établir dans la ville.

8) P. LEON, La suffisance de la grande industrie en Dauphiné (fin du XVIIIe siècle-1869), Paris, 1954, t.1, en particulier pp.73, 202-203, 258.

9) A.D. Isère, II C 98, ta° 11

10) P. LEON, ouvrage cité, p. 203

11) A.D. Isère, II C 98, 11

12) Id. A.C. Vienne, BB 193, fol. 23, 1 juin 1728

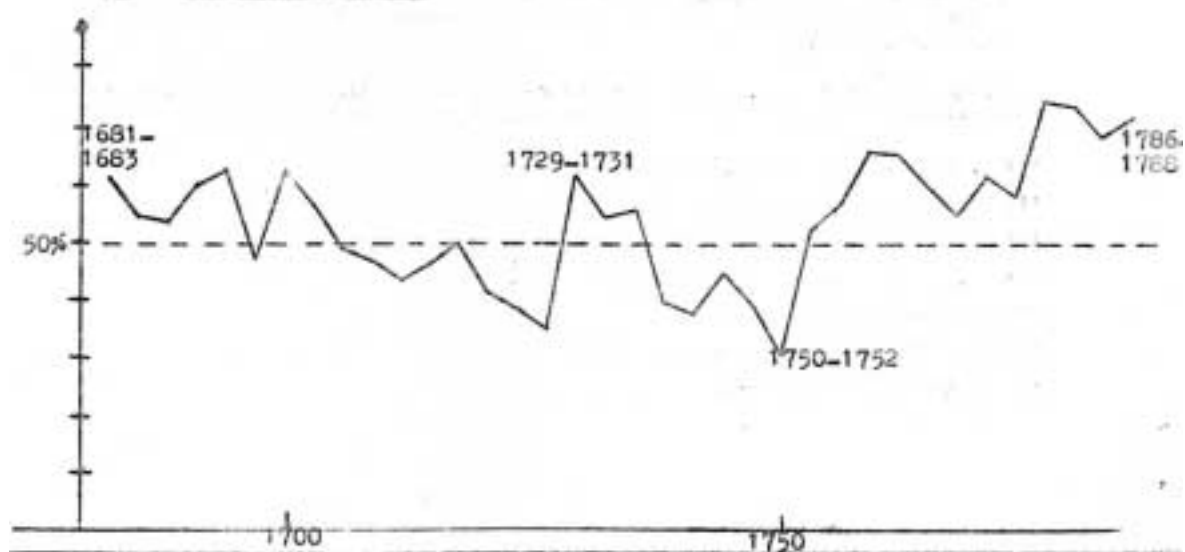
13) A.D. Isère, II C 98, n° 11

14) J.C. PERROT, ouvrage cité, p.305

15) P. LEON, ouvrage cité, p. 29

Années	1690-1701		1730-1739		1780-1789	
St-Sévère	178	19,5 %	137	19,5 %	145	16,3 %
N.D.de-la-Vie et St-Ferréol	127	13,9 %	100	14,3 %	118	13,3 %
St-Georges	156	17,1 %	111	15,8 %	132	14,8 %
St-André-le-Haut	134	14,7 %	79	11,3 %	96	10,8 %
St-André-le-Bas	123	13,5 %	113	16,1 %	145	16,3 %
St-Martin	193	21,1 %	159	22,7 %	250	28,2 %
TOTAL	911		699		886	

Annexe 1 Répartition des mariages entre les paroisses.  
 Pour les années 1690-1701, il s'agit des relevés faits pour l'abbé  
 Expilly : A.D. Isère, II C 34-42. Pour les années 1730-1739 et  
 1780-1789, A.C. Vienne, Série GG.



Annexe 2 Non-Viennois d'origine décédés à l'Hôpital de Vienne (1681-1788)  
 Moyenne de trois ans.

Années	1730 - 1739		1780 - 1789	
St-Sévère	31	17,2 %	45	15,1 %
N.D.de-la-Vie et St-Ferréol	6	3,3 %	37	12,4 %
St-Georges	23	12,7 %	25	8,3 %
St-André-le-Haut	17	9,4 %	28	9,3 %
St-André-le-Bas	38	21,1 %	63	21,1 %
St-Martin	65	36,1 %	100	33,5 %
TOTAL	180		298	

Annexe 4 Répartition par paroisse des nouveaux Viennois (hommes)

Années	1730 - 1739		1780 - 1789	
St-Sévère	29	21,9 %	30	15 %
N.D.de-la-Vie et St-Ferréol	9	6,8 %	39	19,5 %
St-Georges	17	12,8 %	17	8,5 %
St-André-le-Haut	14	10,6 %	14	7 %
St-André-le-Bas	34	25,7 %	47	23,5 %
St-Martin	29	21,9 %	53	26,5 %
TOTAL	132		200	

Annexe 5 Répartition par paroisse des nouveaux Viennois (femmes)

	Viennois de souche		Nouveaux Viennois	
St-Sève	10	13,6 %	5	9,6 %
N.D.de-la-Vie et St-Ferréol	11	15 %	14	26,9 %
St-Georges	2	2,7 %		
St-André-le-Haut	9	12,3 %	5	9,6 %
St-André-le-Bas	21	28,7 %	20	38,4 %
St-Martin	20	27,3 %	8	15,3 %
TOTAL	73		52	

Annexe 6. Viennois de souche et nouveaux Viennois travaillant dans les secteurs du commerce et du petit artisanat (1780-1789)

Années	1730-1739		1780-1789	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
V.	109	60,5%	52	39,3%
N.V.	22	12,2%	31	23,4%
N.V.O.	49	27,2%	49	37,1%
TOTAL	180		132	

Annexe 7. Origine des conjoints des nouveaux Viennois.

V. = Viennois ; N.V. = non Viennois ; N.V.O. = non Viennois d'origine

Professions	ouvriers en drap		commerce et artisanat		bâtiment		domesticité	
V.	54	72,9 %	31	59,6 %	33	68,7 %	8	33,3 %
N.V.	1	1,3 %	3	5,7 %	2	4,1 %	3	12,5 %
N.V.O.	19	25,6 %	18	34,6 %	13	27 %	13	54,1 %
TOTAL	74		52		48		24	

Annexe f. Variation de l'origine des femmes des nouveaux Viennois en fonction de la profession des maris (1780-1789)

ANNÉES	1730-1739		1780-1789					
	V.	N.V.O.	V.	N.V.O.				
St-Martin	44	61,1 %	41	78,8 %	82	76,6 %	84	88,4 %
St-André-le-Haut	21	70 %	10	71,4 %	27	58,6 %	22	73,3 %
St-André-le-Bas	20	66,6 %	21	72,4 %	24	52,1 %	43	78,1 %
N.D.de-la-Vie	9	75 %	4	80 %	19	50 %	23	71,6 %
St-Sévère	52	81,2 %	23	85,1 %	51	79,6 %	34	87,1 %
TOTAL	146	70,1 %	99	77,9 %	203	67,4 %	206	82 %

Annexe g. Viennois et nouveaux Viennois épousant une femme de leur propre paroisse (les paroisses Saint-Ferréol et Saint-Georges n'étant pas prises en compte en raison de l'imprécision des registres). Le pourcentage est calculé sur la base de la totalité des hommes de ces paroisses qui épousent une Viennoise;

Années	1730-1739			1780-1789		
	T	D	ND	T	D	ND
St-Sévère	24,2	4,5	63,6	25,5	11,7	34,6
N.D.de-la-Vie et St-Ferréol	33,3	40	0	27,6	13	41,6
St-Georges	21	18,1	20	42,1	0	66,6
St-André-le-Haut	27,7	7,6	80	11,5	5,5	25
St-André-le-Bas	46,3	31,5	55	29	6,8	48,4
St-Martin	38	8,8	72,4	9,9	1,5	25
TOTAL	34,4	15,4	61,8	21,1	5,6	38,8

Annexe 1) Immigrants d'origine citadine (hommes). Chiffres donnés en pourcentage par rapport à la totalité des immigrants  
D = Dauphinois ; ND = non Dauphinois

Années	1730-1739			1780-1789		
	T	D	ND	T	D	ND
St-Sévère	10,3	4	50	23,3	5,5	50
N.D.de-la-Vie et St-Ferréol	11,1	11,1	0	15,3	12,9	25
St-Georges	5,8	2,9	16,6	5,8	0	20
St-André-le-Haut	0	0	0	14,2	9	33,3
St-André-le-Bas	17,6	0	60	12,7	5,1	50
St-Martin	20,6	4,7	62,5	15	2,6	46,6
TOTAL	12,8	2,9	46,6	15	6	41,1

Annexe 10 bis Immigrants d'origine citadine (femmes)



**LES MIGRATIONS EN  
LANGUEDOC MEDITERRANEEN  
FIN XIX<sup>e</sup>, DEBUT XX<sup>e</sup> SIECLE**

**par J. MAURIN**

Le Languedoc méditerranéen (1) est une terre de migrations à plus d'un titre. Les phénomènes migratoires, immigration et émigration, y sont toujours anciens et souvent intenses (2). En effet, comme dans tout pays méditerranéen, la plaine adossée aux reliefs, par sa richesse, par ses plus grandes possibilités économiques, a toujours attiré les hommes de la montagne. De plus, corridor naturel s'étirant depuis le Rhône jusqu'au Roussillon et au-delà à la Catalogne espagnole, il est zone de passage attirant des immigrants venus d'autres pays méditerranéens.

Or la fin du XIXe et le début du XXe siècle sont ici un moment privilégié pour observer les migrations, les migrations définitives s'entend, car les migrations temporaires sont bien connues (3). En effet, dans la plaine s'est mis en place, après la terrible crise phylloxérique dans les dernières décennies du XIXe siècle, une viticulture industrielle, scientifique, commerciale. Au même moment la montagne languedocienne, notamment la Lozère, sort de son relatif isolement grâce au chemin de fer qui l'atteint, et est enfin "annexée à la France" (L). C'est aussi un moment où l'industrie textile se meurt peu à peu et où l'industrie extractive traverse une grave crise. Tout cela se traduit-il sur les migrations internes à la région mais aussi dans ses échanges avec l'extérieur ? Quelle est l'ampleur de l'exode rural ? (5).

Pour prendre la mesure de l'ampleur des migrations en Languedoc méditerranéen j'utiliserai trois sources : d'abord les annuaires de la Statistique Générale de la France ; puis les registres matricules du recrutement où sont scrupuleusement notés les changements de domicile des hommes jusqu'à l'âge de 48 ans, âge où ils échappent à toute obligation militaire (6).

Mais les renseignements de ces registres ne concernent évidemment que la population masculine. Aussi c'est surtout d'elle qu'il sera question. Cependant afin d'éclairer plus complètement les migrations j'ai eu recours aux listes nominatives des recensements quinquennaux sur lesquelles, depuis 1876, figure une colonne concernant le lieu de naissance. Devant l'immensité des dépouillements à effectuer j'ai choisi une date, 1906, et trois zones : le canton viticole de Capestang, dans la plaine Béziers-Narbonne, le canton montagnard de Châteauneuf-de-Randon en Margeride, la ville minière de la Grand' Combe (7). Trois flashes Tri ne prétendent pas donner une image exhaustive de la région mais qui me paraissent cependant significatifs des grandes tendances migratoires du début du siècle.

### **L'immigration**

L'immigration profite au bas-pays, à la plaine viticole et à sa bordure minière. Là se trouve la zone d'attraction privilégiée. La reconstitution du vignoble post-Phylloxérique puis sa culture, l'exploitation des houillères des bassins d'Alès - la Grand' Combe et Graissessac, maintiennent et même réactivent, malgré les crises, un courant d'immigration traditionnel : "un courant continu de population (coule) de la montagne rugie et pauvre vers la plaine pour lui infuser une vie nouvelle" écrit Vidal de La Blache au début du siècle (8). Quelle est l'importance de cette immigration ?

Cette immigration est puissante comme le montre le tableau suivant :

		AUDE		GARD	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)
a) Français nés hors du département	1	52.805	16,6	65.152	15,5
b) étrangers	8	8.220	2,6	3.449	0,8
- dont Espagnols	9	7.051	85,8	432	12,5
- dont Italiens	1	889	10,8	2.245	65,0

		HERAULT		LOZERE	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)
a) Français nés hors du département	1	88.877	19,3	8.132	6,0
b) étrangers	8	11.064	2,4	112	0,08
- dont Espagnols	9	3.865	34,9	13	11,6
- dont Italiens	1	5.720	51,7	44	39,2

		AUDE		GARD	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)
a) Français nés hors du département	1	51.234	16,3	74.458	17,7
b) étrangers	9	11.082	3,5	5.482	1,3
- dont Espagnols	0	9.829	88,7	738	13,5
- dont Italiens	1	738	16,7	3.651	66,6

		HERAULT		LOZERE	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)
a) Français nés hors du département	1	127.904	26,1	7.931	6,1
b) étrangers	9	16.364	3,3	91	0,07
-dont Espagnols	0	9.293	56,8	14	14,4
-dont Italiens	1	5.627	34,4	46	47,4

(1) Les % sont calculés sur l'ensemble de la population du département pour les Français nés hors du département (a) et pour les étrangers (b). Pour les Espagnols et les Italiens ils sont calculés sur le total des étrangers.

		AUDE		GARD	
		NOMBRE	% (1)	NOMBRE	% (1)
a) Français nés hors		48.191	16.0	73.598	17.8
du département	1	9.527	3.2	6.167	1.5
b) étrangers	9	8.578	90.0	1.086	17.6
-dont espagnols	1	588	6.2	3.490	56.6
-dont italiens	1				

		HERAULT		LOZERE	
		NOMBRE	% (1)	NOMBRE	% (1)
a) Français nés hors du		122.377	25.5	7.255	5.9
département	1	18.162	3.8	69	0.06
b) étrangers	9	11.297	62.2	15	21.7
<b>-dont espagnols</b>		5.459	30.0	32	46.4
<b>1</b>					
-dont italiens	1				

Dès 1891 les immigrants des trois départements du Bas-Languedoc méditerranéen représentent autour du cinquième de la population recensée : 19,2 % dans l'Aude, 16,3 % dans le Gard, 21,7 % dans l'Hérault. On est proche de la moyenne nationale qui est alors de 19,3 %. Seule la Lozère avec 6 % de natifs hors du département n'est pas un foyer d'immigration. En 1901 l'immigration a progressé, la proportion d'immigrants atteint 19,8 % dans l'Aude, 19 % dans le Gard, 29,4 % dans l'Hérault. Elle se stabilise par la suite à tel point qu'en 1911 on retrouve à peu près les mêmes pourcentages à savoir 19,2 % dans l'Aude, 19,3 % dans le Gard, 29,1 % dans l'Hérault. Quant à la Lozère elle en est toujours à 6 %. Seul l'Hérault dépasse largement la moyenne nationale qui est respectivement de 21,4 % et 23,4 % de natifs hors du département et d'étrangers en 1901 et en 1911 (9). Car il s'agit là de l'immigration globale tant des Français nés hors du département que des étrangers.

Les Français natifs d'un autre département et domiciliés dans le Languedoc méditerranéen sont de très loin les plus nombreux. Ils représentent toujours plus de 82 % des immigrants dans l'Aude à plus de 93 % dans le Gard, l'Hérault ayant une position intermédiaire à 87,89 % selon les recensements. D'où viennent-ils ? Essentiellement des départements voisins, du moins là où l'immigration conserve une signification statistique. Dans l'Aude en 1891, 25,4 % de ces immigrants sont natifs de l'Ariège, 17 % du Tarn, 16 % de la Haute-Garonne, 15 % de l'Hérault, soit près des trois-quarts des départements circonvoisins. Dans le Gard, à la même date, 27 % sont natifs de la Lozère, 25 % de l'Ardèche, 8 % de l'Hérault, 7 % du Vaucluse. Dans l'Hérault le meilleur pourvoyeur s'avère être l'Aveyron (20,5 %), suivi du Tarn (15,571), de l'Aude (8,5) la Lozère (6,7 %) et du Gard (6,2 %) (10).

La proximité géographique est le facteur déterminant. A preuve dans les deux arrondissements de Béziers et de Saint-Pons qui forment le centre de (1) Les % sont calculés sur l'ensemble de la population du département pour les Français nés hors du département (a) et pour les étrangers (b). Pour les Espagnols et les Italiens ils sont calculés sur le total des étrangers.

Recrutement de Béziers, les jeunes immigrants viennent d'abord du Tarn (28% qui précède l'Aude (19 %) et l'Aveyron (17 %). Il s'agit là uniquement des immigrants précoces, venus se fixer ici dès avant le service militaire -probablement avec leurs parents- (11) et qui se sont fait recenser dans leur commune d'accueil de préférence à leur commune de naissance. (J n'est qu'une minorité des immigrants, puisqu'ils ne représentent qu'environ 12 % de l'effectif des classes 1889-1912 avec de fortes variations d'une classe à l'autre (12). Le courant d'immigration qui alimente le Bas-Languedoc méditerranéen prend donc bien sa source sur les pourtours montagneux et pauvres du sud du Massif Central.

Les contrastes de l'activité économique et de l'attitude démographique en rendent compte. Certes il s'agit de zones essentiellement agricoles mais d'orientation fondamentalement différente : le bas-pays est fin XIXe, début XXe siècle, une usine à vin, vivant pour et par la vigne c'est-à-dire par une agriculture commerciale ; l'arrière-pays montagneux continuant à vivre d'agriculture vivrière, replié sur lui-même. Les seules zones minières et industrielles se trouvent sur le piémont de la montagne.

Il l'est aussi au plan humain. Les différences de densité y sont très accentuées : l'Aude compte 50 habitants au km<sup>2</sup>, le Gard 71, l'Hérault 74 et la Lozère seulement 26 (13). Et paradoxe c'est le département le moins peuplé qui enregistre la plus forte vitalité. C'est en Lozère en effet que les familles nombreuses sont les plus répandues de toute la région, et de très loin : à la fin du XIXe siècle 6,9 % des familles lozériennes ont 7 enfants ou plus contre 0,9 % dans l'Aude, 1,2 % dans le Gard, 1 % dans l'Hérault. Inversement les familles lozériennes sans enfants ne représentent que 10,8 % des familles du département contre 18,1 % dans l'Aude, 15,9 % dans le Gard, et 24,1 % dans l'Hérault (14). La dimension de la famille lozérienne n'a rien de comparable avec celle de la famille des départements côtiers.

De ces contrastes anciens ont toujours jailli des échanges humains sans unique, souvent limités dans le temps, d'où l'importance des migrations temporaires qui persistent d'ailleurs avec la vendange (15), parfois durables et définitifs.

Ces immigrants venus du pourtour montagneux de la plaine bas-languedocienne sont fixés, pour ce qui concerne l'ouest heraultais, dans quatre zones bien individualisées. La première, formée de la ville de Béziers -qui attire à elle seule le quart des immigrants français-, de son pourtour rural et du canton de Capestang, concentre 57 % des immigrés natifs d'un autre département. La ville et les communes suburbaines exercent un très fort attrait. Dans la seconde, constituée par les cantons d'Agde, Bédarieux, Murviel - les- Béziers et Pézenas, 20 % des nouveaux arrivants sont répertoriés. La vigne mais surtout la mine et l'industrie et l'activité commerciale des petites cites sont aussi attractives mais moins nettement. En troisième lieu on observe que la zone des cantons exclusivement viticoles de Florensac, Montagnac, Poujan, Servian, d'une part, d'Olonzac et Saint-Chinian d'autre part, avec 17 % des immigrés, est relativement peu attractive. Enfin, la zone montagneuse du revers méridional de la Montagne Noire n'attire pratiquement personne si ce n'est des isolas(16).

Et, il n'y a à priori pas de raison que ce qui se passe dans la partie occidentale de l'Hérault ne se reproduise pas, même si c'est avec des nuances, dans sa partie orientale, dans l'Aude et dans le Gard. La ville profite plus de l'immigration que la campagne; cela seul renseigne sur les activités des immigrants qui ne choisissent que de façon minoritaire le travail de la vigne, lui préféreraient le salariat urbain, c'est-à-dire les activités tertiaires du commerce, du transport, de l'administration ou plus rarement les professions libérales.

Quant aux étrangers, ils sont bien présents dans la région. Mais leur importance numérique n'a rien de comparable avec celle qui sera la leur après la Grande Guerre. Leur nombre est, même dans le meilleur des cas, inférieur à la moyenne nationale. Ainsi en 1891 ils représentent 2,6 % de la population de l'Aude, 0,8 % de celle du Gard, 2,1 % de celle de l'Hérault contre 3 % à l'ensemble de la France (17). En 1911 leur place s'est quelque peu accrue: ils représentent désormais 3,2 % de la population audoise, 1,5 % de celle du Gard et 3,8 % dans l'Hérault contre 3,2 % dans l'ensemble national. En Lozère leur présence est toute symbolique : cent douze individus en 1891, soixante neuf en 1911 (18). Ces étrangers sont surtout des méditerranéens. En tête on trouve le groupe des Espagnols qui, sur les trois départements, compte en 1891 onze mille trois cent quarante huit personnes, soit 50 % de l'ensemble des étrangers. Il précède celui des Italiens au nombre de huit mille huit cent cinquante quatre individus (39 %). L'on constate que les Espagnols sont surtout nombreux dans l'Aude où leur colonie représente 86 % des étrangers immigrés. Dans l'Hérault ils sont encore moins nombreux que les Italiens : trois mille huit cent soixante cinq Espagnols (35 % des étrangers), cinq mille sept cent vingt sept Italiens (51,7 %). Dans le Gard les Italiens l'emportent nettement sur les Espagnols : 65 % contre 12,5 % de l'ensemble des étrangers (19). En fait c'est dans l'Hérault que passe la coupure : les Espagnols l'emportent largement dans la partie occidentale du département qui a, de ce point de vue, un comportement audois ; les Italiens dominent dans la partie orientale, voisine du Gard et surtout dans les ports, Cette notamment (20).

Quelles professions viennent exercer ces immigrants méditerranéens ? L'agriculture en occupe 57,3 % dans l'Aude, 48,2 % dans l'Hérault, 22 % dans le Gard ; l'industrie, la mine, la carrière emploient 52 % des immigrants étrangers du Gard, 17 % de ceux de l'Hérault, 11,5 % de ceux de l'Aude. Les autres travaillent dans le commerce ou les services. La coupure géographique recouvre une coupure de nationalités : les Espagnols viennent plutôt travailler dans l'agriculture, les Italiens dans les mines, l'industrie, le bâtiment ou le commerce portuaire notamment (21). D'autres nationalités, toutes européennes, sont représentées essentiellement dans l'Hérault et le Gard. Ce sont par ordre d'importance les Suisses (huit cent quatorze personnes en 1891), les Allemands (cinq cent vingt sept), les Belges (cent quatre vingt treize), les Britanniques (cent soixante seize), les Autrichiens-(quatre vingt deux), les Russes (soixante quinze), les Hongrois (treize). L'importance relative de ces diverses nationalités change peu jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Le renforcement, d'ailleurs limité, de la colonie étrangère établie en Bas-Languedoc méditerranéen passe par la croissance de la colonie espagnole. Celle-ci passe de onze mille trois cent quarante huit personnes présentes en 1891 dans les trois départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault à dix huit mille huit cent soixante en 1901 (+75 %) 5 et à vingt mille neuf cent soixante et un (plus 2 %). Dans ce même laps de temps le groupe des Italiens progresse de 13 % de 1891 à 1901 puis diminue de 4,8 % de 1901 à 1911 (22)

Malgré cette immigration importante mais non massive, la population des départements du midi languedocien a tendance à stagner ou mime à diminuer comme le montre le tableau suivant (23)

	1891		1896		1901		1906		1911
	Nombre	Nbre		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
AUDE	317.372	310513	-2.2	313531	+1	308327	-1.7	300537	-2.6
GARD	419.388	416036	-0.8	420836	+1	421166	+0.1	413458	-1.8
HERAUL T	461.012	469684	+1.9	489421	+4.2	482779	-1.4	486484	-0.5
LOZERE	135.517	132151	-2.5	128886	-2.5	128016	-0.7	122738	-4.1

Cela est dû bien sur au solde naturel constamment défavorable dans les départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault : les taux de mortalité y sont supérieurs aux taux de natalité, tous deux étant d'ailleurs à la baisse. Cependant l'excédent des décès sur les naissances, n'est jamais très important : dans l'Aude il est en moyenne de deux cent cinquante décès pur an pour la période 1886-1910, dans le Gard et l'Hérault d'un peu plus d'une centaine (24). Si donc il y a stagnation ou même diminution malgré l'immigration c'est que l'émigration y est constamment présente et équilibré ou même dépasse l'immigration. Et, dans le cas de la Lozère, où : grâce à un taux de natalité qui est parmi les plus forts de France (25,1 % pour les années 1891-1895, 21,9 pour les années 1906-1910), l'excédent de naissances est constamment et fortement positif (huit cent cinquante personnes en moyenne par an de 1880 1910) (25), c'est l'émigration qui est responsable de la diminution constante de la population.

## L'émigration

Les contemporains ont perçu cette émigration : H. Baudrillart en parle pour chacun des quatre départements à la fin du XIXe siècle (26). Et, à la veille de la Guerre, à propos de la Lozère, R. Roqueplo n'hésite pas à parler de dépopulation (27). Chiffrer cette émigration, mesurer l'importance du flot est plus difficile que pour l'immigration car on ne dispose pas des mêmes statistiques globales.

Certes G. Callon dans ses opuscules départementaux sur le mouvement de la population jusqu'en 1921, s'y essaie-t-il et déduit-il, "par addition ou soustraction" et à partir de l'évolution d'ensemble et des excédents de naissance ou de décès, des excédents d'immigration. ou d'émigration. Il aboutit ainsi pour la période 1886-1910 . un excédent d'émigration annuel d'un millier de personnes dans l'Aude et mille cinq cent en Lozère, tandis que dans le Gard et l'Hérault immigration et émigration s'équilibrent, jusqu'en 1901 avec un léger excédent d'immigration (28).

Quant à F. Adams, il a recherché les natifs du Bas-Languedoc méditerranéen dans les autres départements français en 1891 et en 1911 ; mais comme, dans ses tableaux statistiques il n'a retenu .que les départements où il a dénombré plus d'un millier d'originaires de l'un des départements considérés on est forcément en deçà de la réalité (29).

Il est possible, à partir des registres matricules du recrutement, de cerner un peu plus précisément l'intensité de cette émigration.. Elle affecte sévèrement la Lozère où 45 % des jeunes gens des classes 1689 à 1913 quittent le pays en moins de vingt cinq ans, de 1890 à

1914. Elle sévit nettement moins dans l'Hérault occidental (arrondissements de Béziers et Saint-Pons) que quittent 10 % des hommes de ces mêmes classes. Quelles zones délaissent-ils ? Vers quelles professions s'orientent-ils.

Dans l'Hérault occidental, les émigrants sont issus en plus grand nombre des cantons où l'activité agricole, viticole surtout, est la plus réduite : c'est Bedarieux (18 % d'émigrants), Saint-Pons (13 %), la ville de Béziers (13 %), Agde (12 %), Saint-Gervais-sur-Mare (12 %). En revanche l'émigration est nettement plus faible dans les cantons de la plaine viticole : 5 % à Florensac et Roujan, 7 % à Montagnac et Murviel-les-Béziers, 8 % à Pézenas. Ainsi malgré les crises de mévente, le vignoble n'est pas un repoussoir pour ses hommes : ils le quittent peu et en tout cas moins que ceux des villes et des zones animées davantage par l'industrie ou vivant de polyculture. Même quand elle traverse les crises, la vigne continue à exiger beaucoup de bras et ne cesse d'être une culture plante.

En Lozère, le flot des émigrants est partout autrement conséquent. Il y a cependant plus que des nuances séparant quatre ensembles. Le premier est constitué par les cantons de l'Aubrac qui quittent la moitié ou presque des jeunes hommes : 50 % à Nasbinals, 49 % à Fournels, 44,7 % à Saint-Germain-du-Teil. Le second est formé par les petites villes, délaissées par 51 % des Marvejolais, 46 % des Barrabans le Saint-Chely-d'Apcher, 43 % des Langonais, 42 % Floracois, 37 % des Mendois. Le troisième, le plus étendu, sur le plateau de Marreride et les croupes du Mont-Lozère voit un bon tiers de ses fils le quitter : 31 % à Chateauneuf et à Gandrieu, 32 % à Villefort, 35 % à Saint-Amans, 37 % au Bleymard. Le quatrième est méridional : il s'étend sur les Cévennes et les Causses ; les pourcentages de départs baissent de près du tiers -31 % à Meyrueis et Saint-Germain-de-Calberte- au quart -25 % à Barredes-Cévennes et Sainte-Enimie-.

H. Baudrillart estimait que "l'émigration se règle sur le degré d'aisance des différentes régions" (30), autrement dit que la cause de l'émigration est à rechercher dans la pauvreté. Il n'est certes pas question de minimiser l'importance fondamentale de ce facteur. Encore convient-il de tenir compte d'autres éléments, conjoncturels et structurels.

Facteurs conjoncturels d'abord. Si les Cévennes et les Causses comptent proportionnellement moins d'émigrants que l'Aubrac fin XIXe, début XXe siècle c'est que l'émigration y a été plus précoce, qu'une bonne partie de leurs forces vives les ont déjà quittées ; alors que l'Aubrac s'ouvre à l'émigration à partir du moment où le chemin de fer le désenclave et où ferment les chantiers de la voie ferrée Béziers-Paris ont longtemps occupé une main d'œuvre nombreuse (31).

Facteurs structurels ensuite. Ils sont de deux ordres. D'abord si l'on quitte beaucoup les cantons de Bedarieux, Saint-Pons et Saint-Gervais sur-Mare, c'est qu'il y a une activité minière importante à Graissessac et de petites activités industrielles (32) ; ce sont là des activités où la mobilité du personnel fut longtemps considérable (33).

Ensuite si l'on s'éloigne beaucoup des petites villes de la montagne mais aussi, bien qu'à un degré moindre, de cites plus importantes de la plaine comme Agde et surtout Béziers, c'est probablement parce que ces cites n'offrent point de débauchés suffisants à leurs élites, dans le secteur du tertiaire administratif notamment. L'on constate en effet que les jeunes gens les plus instruits sont originaires de ces villes : 35 % des jeunes gens de l'ouest héraultais qui ont le brevet et 22,7 % de ceux qui ont le baccalauréat viennent de Béziers, et respectivement 6 et 7 % d'Agde, tandis que 37 % des Lozériens détenteurs de ce même brevet et 44 % des



bacheliers sont nés dans l'une des cinq petites villes de la Lozère. Or ces gens instruits émigrent plus que la moyenne au centre de recrutement de Béziers 23 % des titulaires du brevet et 55 % des bacheliers s'en vont, à celui de Mende ils sont respectivement 46 % et 50% dans le même cas (34): Les progrès de l'instruction qui aboutissent à la victoire sur l'analphabétisme au début du XIXe siècle (35) facilitent l'émigration. La pratique correcte de la langue française et son écriture rendent possible et supportable sinon l'enracinement et l'intégration, du moins la présence dans d'autres milieux que celui des origines. De plus un bon niveau d'instruction est alors une assurance de promotion sociale. Mais l'emploi qui concrétise cette promotion est souvent ailleurs : il faut aller là où il est. Qui plus est l'émigrant, qui est un déraciné géographiquement et culturellement, recherche l'emploi stable toutes les fois où c'est possible, emplois de l'administration ou dans les compagnies de chemin de fer qui, à ses yeux, offrent les mêmes garanties de sécurité.

Certes les émigrants s'engouffrent en rangs serrés dans les secteurs socio-professionnels où s'ouvrent le plus de débouchés pour eux. Aussi les multiples professions commerciales attirent-elles 23 % et 17 % des émigrants respectifs de l'ouest héraultais et de la Lozère, tandis que 8 % et 20 % restent à la terre mais en venant à la viticulture. Ce sont là des débouchés traditionnels. Mais, à côté la mine absorbe chaque fois 5 % des émigrants, et l'industrie respectivement 6 % et 3 %, c'est-à-dire beaucoup moins que les emplois de l'administration (9 % chaque fois), parmi lesquels les emplois de la poste sont les plus recherchés (6% des émigrants), moins que les emplois offerts par les compagnies de chemin de fer qui absorbent 14 % des émigrants de l'Hérault occidental 2 % des émigrants lozériens. Enfin les professions libérales intéressent 8 % des émigrés de l'ouest héraultais qui vont s'y adonner, tandis que 4 % des émigrants lozériens ont opté pour l'Église : ils sont prêtres ou frères des écoles chrétiennes.

Comme, hormis les étudiants -et encore il resterait à savoir combien ont une origine rurale-, la quasi totalité des émigrants vient du secteur agricole, on mesure l'ampleur du brassage socio-professionnel provoqué par l'émigration qui est en fait un exode rural, même quand les permanences professionnelles l'emportent et qu'il s'agit simplement d'une adaptation aux temps nouveaux. C'est le cas du cocher devenant chauffeur de taxi, du voiturier délaissant ses chevaux et sa charrette pour conduire un camion, et du charron-forgeron abandonnant son enclume pour l'industrie métallurgique. Dans tous les cas cet exode rural se traduit par une poussée du salariat.

L'attraction socio-professionnelle conditionne, partiellement tout au moins, les points d'ancrage des émigrants ce qui tantôt renforce, tantôt réduit le rôle des filières migratoires traditionnelles (36).

Deux pôles de vif attrait absorbent une importante proportion d'émigrants : l'agglomération parisienne et la Bade méditerranéenne hors de l'espace couvert par le centre de recrutement de Béziers. Dans ce dernier cas il s'agit de migrations internes au Languedoc méditerranéen. 18 % des émigrants de l'Hérault occidental s'installent dans l'Aude, 5 % dans le Gard ; 24 % des émigrants lozériens arrivent dans le Gard, et 12 % dans l'Hérault. Mais il y a aussi des glissements à l'intérieur des départements : ainsi 10 % des jeunes hommes qui quittent l'ouest héraultais aboutissent dans sa partie orientale : on quitte donc le Biterrois ou le Saint-Ponais pour le Montpelliérais. Quant à Paris il absorbe 20 % des émigrés de l'Hérault occidental et 38 % de ceux de la Lozère.

Ces chiffres traduisent bien l'importance de l'émigration vers la capitale. Celle-ci touche la totalité de l'Hérault puisque 20 % des émigrants héraultais s'y trouvent en 1911 mais aussi 13 % des Audois et 15 % des Gardois émigrés

Hors de ces deux pôles particulièrement attractifs, Héraultais occidentaux et Lozériens s'installent, entre 1 et 5 %, dans les départements limitrophes, mais situés sur les bordures nord de la région, l'Aveyron, le Tarn, le Cantal, la Haute-Loire ; dans certains départements du sud-ouest -Haute-Garonne et la Gironde-, et du sud-est : Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes. Enfin on rencontre des Héraultais et des Lozériens dans beaucoup de départements français. Il s'agit de gens isolés que leur activité professionnelle d'employés a amenés là.

Enfin il faut considérer à part l'émigration lointaine, dans les colonies et protectorats et à l'étranger. L'aire d'installation en est vaste : on rencontre des émigrés des centres de recrutement de Béziers et de Mende aussi bien en Europe du Nord -Belgique surtout- qu'en Europe méditerranéenne -Espagne et Italie-, aussi bien en Amérique anglo-saxonne qu'en Amérique latine, en Afrique du Nord qu'en Afrique noire et Madagascar, en Indochine qu'en Océanie. Toutefois, alors que les émigrés lozériens, des missionnaires ou des religieux pour la plupart, sont dispersés dans tous les coins du monde, ceux de l'Hérault occidental sont nettement attirés par l'Afrique du Nord, et surtout l'Algérie, probablement en raison des liens humains, voire marchands, tissés avec cette colonie tout au long du XIXe siècle : 9 des émigrés de cette zone s'y sont installés. L'Afrique du Nord vient ainsi au troisième rang pour l'attrait exercé sur les Héraultais, sur ceux de la partie occidentale du département tout au moins, après Paris et l'autre moitié du département tout au moins. (39)

A eux seuls ces différents points d'ancrage traduisent la réalité des courants d'émigration et la solidité des filières migratoires dont la moindre n'est pas extérieure à la région.

On le voit, émigration et immigration sont en partie internes à la région. Elles traduisent dès lors un brassage de la population du Languedoc-méditerranéen, brassage qui est essentiellement le fait de jeunes gens.

Ces jeunes ont entre vingt-quatre et vingt-huit ans pour la plupart. Le temps du départ arrive en effet une fois le service militaire accompli. Il est caractéristique de ce point de vue que, pour chaque classe d'âge, les partants quittent leur "pals" d'origine immédiatement après "l'envoi en congé" de la classe considérée et que ce mouvement d'émigration se poursuit, à gros flots, dans les deux années suivantes.

Voici la classe 1893, en Lozère. Elle est libérée en septembre 1897. Avant le service militaire, en 1892 et 1893, on n'avait assisté qu'à 2 % de départs des émigrés de cette classe. En 1895 il en part 4 %, en 1896 9 %. Il s'agit de jeunes gens qui, par suite d'une dispense, n'ont effectué qu'un an de service militaire. Mais, dans les derniers mois de 1897, 13 % s'en vont, suivis de 24 % en 1898 et en 1899. Ensuite, en 1900, on assiste encore au départ de 9 % de ces jeunes hommes, puis 3 % en 1901, et ainsi de suite, le filet s'étiolant progressivement.

Voilà la classe 1905, toujours en Lozère. 7 %, des départs des jeunes gens ± cette classe ont eu lieu avant l'incorporation de la classe contre 13 % fin 1908, après le renvoi de la classe, 22 % en 1909 et 26 % en 1910, et encore 15 % en 1911 et 4 % en 1912 (40).

Dans les deux cas le schéma chronologique est identique, à quelques nuances près. L'émigration antérieure au service militaire est réduite même si elle tend à se renforcer progressivement, ce qui montre que les départs précoces augmentent peu à peu. L'essentiel des départs a lieu dans les vingt sept mois qui suivent la fin du service militaire : 61 % des émigrants respectifs des deux classes considérées s'en vont dans ce laps de temps.

Le rôle du service militaire dans l'émigration est déterminant pour rythmer les départs. En revanche, il n'influence nullement, comme on l'a cru longtemps, les directions de l'émigration, et ne contribue pas à créer des filières migratoires (41). En effet si l'on rapproche le lieu d'installation du migrant du lieu où il a tenu garnison on constate qu'il n'y a que rarement conjonction. D'abord les émigrants Biterrois ou Lozériens attirés par Paris n'ont pas fait leur teins de service dans la capitale ni même à proximité : ils l'ont effectué dans les villes méridionales du 16e corps d'armée, Béziers, Montpellier, Castelnaudary, Albi, Rodez, Mende, Lodève, Narbonne, Perpignan, ou dans celles du 15e corps, Nîmes, Aix, Marseille, Avignon.

Ensuite ceux qui s'établissent dans les villes et campagnes du Languedoc méditerranéen, et d'une façon plus large dans l'ensemble du Midi, le font rarement dans la ville même où ils ont vécu pendant les trois ou deux ans de leur service militaire. Et encore, même dans ces cas-là, il peut s'agir de simples coïncidences (42). Le seul facteur déterminant pour que, le service militaire terminé, le jeune homme se fixe là où il a tenu garnison, c'est quand il s'y est marié. Mais le nombre de cas de mariage contractés dans la ville de garnison est statistiquement insignifiant. Il reste que, en rompant le cordon ombilical avec le milieu d'origine, en mettant les jeunes gens au contact de la ville, en leur faisant apercevoir la possibilité d'une autre vie, le service militaire a pu inciter à l'émigration. Mais l'influence de ce facteur psychologique n'est pas mesurable ni même appréciable (43).

### **Trois exemples de migrations**

Le canton de Châteauneuf-de-Randon me fournit le premier exemple. Il est typique de l'émigration lozérienne au début du XXe siècle (44). Ce canton, formé de neuf communes, groupant de très nombreux hameaux couvre un vaste espace au nord, nord-est du département de la Lozère. Il reste encore enclavé : la ligne de chemin de fer Mende-la Bastide, qui le longe au sud-est, fonctionne depuis 1902. En 1906 on y recense cinq mille quatre cent quarante sept habitants. La population y est très jeune les moins de vingt ans y représentent 48,9 de la population, les vingt-soixante ans 44,5 % et les plus de soixante ans 6,4 %. Parmi les moins de vingt ans il y a pratiquement, à la vingtaine près, autant de garçons que de filles. Dans la catégorie des adultes les femmes l'emportent sur les hommes : elles sont au nombre de mille deux cent cinquante une (51,6 % de la catégorie) contre mille cent soixante quatorze hommes (48,4 %).

Ces données sous-entendent d'abord qu'il y a une puissante émigration qui sévit à l'âge adulte car la très forte natalité du canton est ancienne et aurait plus tendance à régresser quelque peu (45). En fait l'émigration de tous jeunes gens ou de toutes jeunes filles telle que la décrit H. Baudrillart qui estime qu'on commence à louer à l'année jeunes gens et jeunes filles "à partir de 16 ou 17 ans" semble limitée ; peut-être aussi reste-t-elle étroitement circonscrite géographiquement (46). En tout cas l'émigration à gros flots, bouillonnante, vient après le temps du service militaire : les années du recensement confirment celles des registres matricules du recrutement.

Elles indiquent aussi que les hommes émigrent un peu plus que les femmes, mais à peine plus ; le fort courant d'émigration masculine constaté avec les registres matricules du recrutement de l'armée -ici 31 %- se double d'un flot d'émigration féminine presque aussi soutenu.

Quand à l'immigration elle y est extrêmement modeste : quelques employés (gendarmes) et quelques familles de fermiers venus de l'Ardèche et de Haute-Loire tout moins de quarante personnes, 0,7 % de la population ; rien de comparable avec Capestang dans l'Hérault.

Le canton de Capestang sera mon second exemple. Constitué lui aussi de neuf communes il compte quinze mille cinq cent quarante habitants en 1906.

L'habitat y est fortement groupé puisque les gros villages, chefs lieux de commune, en regroupent treize mille sept cent soixante seize, soit 89 % de la population cantonale. Quatre de ces gros villages dépassent le millier d'habitants, Maureilhan (1112), Quarante (1764), Nissan (2320), Puisserguier (3299) sans compter le gros bourg chef lieu de canton, Capestang (3432 habitants) (47).

La population adulte et âgée y est beaucoup plus nombreuse qu'à Châteauneuf : la catégorie des vingt-soixante ans représente 55,7 % de la totalité, les plus de soixante ans 14,5% et les moins de vingt ans 29,8 % (48). Si la catégorie des vingt-soixante ans domine nettement cela est dû à la présence des immigrants qui sont pour l'essentiel dans cette tranche d'âge. Combien sont-ils et qui sont-ils ?

Au total le canton de Capestang fait vivre trois mille sept cent trente trois étrangers (24% de la population) dont trois mille quatre vingt sept Français nés hors du département (19,9 %) et six cent quarante trois étrangers (4,1 %). Capestang compte proportionnellement moins d'immigrés que le département dans son ensemble (28 %) mais davantage d'étrangers.

Ces étrangers sont essentiellement des Espagnols, cinq cent quatre vingt onze (91,5 % de la population étrangère), suivis d'une petite colonie andorrane de trente sept personnes (5,7 %), de quelques Italiens (quatorze : 2,2 %) et Suisses (quatre : 0,6 %). Neuf des quatorze Italiens travaillent à la tuilerie Seguin de Puisserguier, et deux autres sont propriétaires viticulteurs, et deux autres maçons ce qui confirme que les Italiens travaillent plutôt dans le secteur secondaire.

Plus intéressante est la composition socio-professionnelle de la colonie espagnole - andorrane qui se partage en gros en quatre. Le premier quart est propriétaire foncier, viticulteur, jardinier, pépiniériste, ce qui témoigne d'une installation déjà ancienne. Ceux-là sont pour la plupart mariés et en famille : ils ont un ou deux enfants, rarement davantage. Le second quart est constitué par des journaliers agricoles, eux aussi souvent mariés et parents de deux enfants. Les domestiques forment un troisième quart. Eux sont célibataires, et âgés de 19 à 63 ans ; parmi eux les bergers sont andorrans. Enfin le dernier quart, très divers, travaille dans des professions liées à la vigne -détartreur, entonneur-, dans l'artisanat -maçons, plâtriers-, dans le petit commerce d'alimentation -épicerie, boulangerie, restauration-. Là aussi la plupart sont mariés avec un ou deux enfants. Ce qui fait que la colonie espagnole compte deux cent soixante huit hommes de plus de vingt ans dont cent cinquante sept célibataires (56,7 %), cent douze femmes dont quatre vingt treize mariées (83 %) et deux cent trente huit enfants ou adolescents de moins de vingt ans.

Enfin on observe que le tiers de ces étrangers(34,2 %) dont recensés dans les écarts et les deux tiers dans les gros villages-bourgs. C'est qu'en fait pratiquement seuls les domestiques agricoles sont logés sur le domaine qui les emploie, les autres et notamment les journaliers et les journalières demeurent au village même s'ils vont tous les jours travailler dans les "campagnes".

Les immigrants natifs des autres départements français tout à la fois ressemblent et diffèrent des immigrés espagnols par la composition par sexe et par âge de leur groupe et par les emplois qu'ils occupent. Les hommes sont plus nombreux que les femmes : dix neuf cent soixante cinq (57 %) contre quatorze cent soixante deux (143 %) (49). Encore convient-il de souligner la place prise par le groupe des moins de vingt ans du côté féminin. En effet l'on constate que ce groupe se partage en gros moitié-moitié entre les deux sexes, or il est composé de treize cent soixante dix personnes (40 %). Aussi, pour les plus de vingt ans compte-t-on douze cent soixante un hommes (37 % de ces immigrants français) et sept cent quatre vingt neuf femmes (23 %). Il s'agit en effet ici tout à la fois d'une immigration par familles entières et d'une immigration de domestiques agricoles d'une part, de servantes, cuisinières et bonnes d'autre part.

De familles entières d'abord. Il y a autour de cinq cent trente ménages dont les deux époux sont natifs d'un autre département, plus ceux dont l'un seulement des époux est né ailleurs, bien moins nombreux. Ces ménages ont déjà beaucoup accédé à la propriété. ("patrons" sur les listes nominatives): le cinquième des immigrés natifs hors du département est dans ce cas. Cela témoigne, comme pour les Espagnols, d'un désir d'installation définitive, sans esprit de retour. A coté d'eux il y a le groupe important (25 %) qui travaille dans le commerce, de l'alimentation (laitier, épicier), du vin (négociants, courtiers), dans l'artisanat (menuisiers, tonneliers, maréchaux-ferrants, bourreliers, maçons) et oui est souvent composé de gens mariés tout comme le groupe, bien plus restreint que pour les étrangers, des journaliers (10 %), mais ici souvent u n seul membre du couple est né ailleurs. Mariés aussi sont les régisseurs, ramoneurs et "ramonets" : a eux seuls ils forment 15 % du groupe d'immigrants Français. Les grands propriétaires leur font confiance pour gérer et diriger leur domaine ; c'est une catégorie socio-professionnelle où il n'y a pas encore d'étrangers.

Les ramonets dirigent sur place les domestiques agricoles qui sont nombreux (28 %) et, comme les domestiques espagnols, pratiquement toujours célibataires. Agés de 16-17 ans à plus de 70 ans ils constituent de grosses grappes accrochées à chaque domaine et issues le plus souvent du même département, de la même commune parfois. Ainsi la campagne des Lussan-Capdecombes sur la commune de Puisserguier emploie deux ramonets et dix domestiques, tous originaires de Brassac dans le Tarn et nés entre 1863 et 1377 : le plus âgé a 63 ans, le plus jeune 29 (50). De même, "la campagne" de Gustave Claudon, "La Trésorière", sur la commune de Maureilhan emploie vingt quatre domestiques, tous célibataires, dont dix-huit viennent du Tarn, le plus âgé a 60 ans, le plus jeune 17 ans. La campagne a deux bergers dont l'un n'est outre que l'oncle (célibataire) du ramonet, natifs eux aussi du Tarn (51). Le recrutement de ces domestiques mésadiers ou loués à l'année, est parfois interne au département : ils viennent alors de la montagne proche : au domaine de Mallemort, commune de Puisserguier, dix des douze domestiques "descendent" du canton héraultais de La Salvetat (52). Il en est de même des servantes et autres cuisinières que l'on trouve aussi bien dans "les campagnes" que dans les villages : quelques deux cent cinquante, la plupart célibataires, y sont au service des gens aisés.

Enfin il existe un groupe d'immigrants divers, tantôt célibataires, tantôt mariés que le hasard de leur profession a amené ici : employés des postes, des contributions, instituteurs.

L'exemple capestanais confirme l'impression générale tout en permettant de la préciser. Il confirme que l'immigration d'origine française vient bien des départements montagneux les plus proches : le Tarn (38 %), l'Aude (34 %), l'Ariège (16 t), l'Aveyron (6 %) ; mais aussi du liseré montagnard du département lui-même : des cantons de la Salvetat et Olargues notamment.

Il montre que l'immigration n'est pas seulement masculine, qu'il existe une immigration féminine soit que les jeunes femmes accompagnent leurs maris, et il s'agit alors d'une immigration familiale avec des enfants déjà nés et d'autres qui viennent agrandir la famille sur place (53) soit de jeunes filles ou même de veuves à la recherche d'un emploi de servante. Bien sûr l'immigration masculine l'emporte parce que les innombrables domaines - plus de cent sur le canton- sont preneurs de domestiques loués au mois ou à l'année, logés sur la campagne, nourris par la "ramonette" et tous célibataires, réservoir de clientèle pour les maisons closes des villes voisines, Béziers ou Narbonne (54).

Il montre aussi clairement quelles peuvent être les principales filières migratoires : telle filière prend naissance dans telle commune ou tel canton du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron et aboutit à la même "campagne" quel que soit l'âge de l'immigrant. Cela tend à montrer l'ancienneté et la permanence de ces courants à l'origine desquels il y a parfois un domestique "supérieur", régisseur ou ramonet qui a fait venir sur place ses compatriotes. Permanence que les grands propriétaires devaient contribuer dans toute la mesure du possible à maintenir car elle permettait d'avoir une main d'œuvre laborieuse, frugale et docile sinon disciplinée (55). De ce point de vue les filières qui alimentent le bassin houillier et la ville de Grand' Combe ne fonctionnent pas différemment.

La ville de la Grand' Combe, ville minière mais aussi commerciale, abrite onze mille deux cent deux habitants en 1906 (56). Sur ce nombre 70 % sont nés sur place ou dans une commune voisine et .) sont natifs d'ailleurs. Sur ces trois mille trois cent neuf immigrants, mille cinq cent six (45,5 %) sont nés dans la zone montagneuse septentrionale dont la moitié dans la Cévenne et la Montagne de l'Ardèche, le reste venant de la Vallée Longue lozérienne (20 %), du versant méridional du Mont-Lozère (12 %), du reste des Cévennes et des vallons caussenards (17 %), neuf cent quatre vingt onze (30 1, du total des immigrants) sont descendus du Massif Central dont six cent quatre, soit 61 % de ce groupe, de la Margeride lozérienne. Enfin sept cent vingt cinq personnes, (22 % du total) sont originaires du Bas-Languedoc (521, soit 72 % de ce groupe) ou du sud-est de la France. Il reste cinquante quatre personnes natives des autres régions françaises (1,6 %) et trente trois étrangers (1 % à peine) dont dix Espagnols et neuf Italiens (57).

En ce début du siècle ne vient donc pas de bien loin non plus à la Grand' Combe. L'aire de son recrutement s'étend d'ailleurs beaucoup plus dans les zones montagneuses catholiques que protestantes. La place prise par la montagne et la cévenne ardéchoise est de ce point de vue significative, de même que celle un peu plus lointaine des plateaux lozériens de Margeride. C'est que les dirigeants des Compagnies minières sont catholiques et semblent embaucher par priorité des catholiques. Sont-ils plus souples, plus malléables que les protestants cévenols ? C'est probable. Encore qu'il ne faille pas négliger la baisse rappelée plus haut l'émigration en Cévenne protestante et peut-être aussi le peu d'attrait exercé par la mine sur la population des basses Cévennes protestantes (58).

En effet on constate en Lozère que les cantons dont les émigrants se dirigent le plus vers le bassin houiller du haut Gard sont ceux du Bleymard et de Châteauneuf ( 16% des émigrants) , cantons catholiques, devant celui, plus proche géographiquement de Saint-Germain-de-Calberte (13 %), en Cévenne protestante.

Mais il y a aussi, conjointement à ces arrivées, des départs à la Grand' Combe. R. Lamorisse estime à 16,2 % en 1906 le solde migratoire négatif à la: Grand' Combe (59). Départs dûs à la crise économique qui affecte la région et se traduit par la multiplications grèves, en un milieu pourtant réputé docile, et la poussée du socialisme (60). Mais on ne peut en dire plus : on ignore qui s'en va et vers où se dirigent ceux qui partent (61), et s'il s'agit d'arrivants plus ou moins récents s'ils retournent à leur milieu d'origine ou vont tenter de gagner ailleurs leur vie.

Les mouvements migratoires qui affectent le Languedoc Méditerranéen l'aube du Me siècle apparaissent comme une survivance des migrations des époques antérieures. Il s'agit d'une descente des populations originaires des montagnes voisines à l'économie archaïque vers la plaine à l'économie plus diversifiée et en tout cas ouverte. C'est un glissement profond et constant, peu sensible aux crises qui affectent le milieu d'appel, crises conjoncturelles de l'économie viticole ou minière, peu sensible car la crise d'adaptation du milieu montagnard d'origine à l'économie moderne est beaucoup plus intense et permanente car il s'agit d'une crise structurelle qui fait eue les campagnes cessent peu à peu d'avoir une. économie rurale pour n'avoir plus qu'une économie agricole. C'est l'onde de choc de l'industrialisation qui provoque les départs, plus tardivement ici qu'ailleurs, parce que le Languedoc Méditerranéen est plus éloigné de l'Europe du nord-ouest où a triomphé la Révolution industrielle et que, grâce à son cloisonnement, il n'a 'té désenclavé, ouvert que tardivement. L'effet d'habitudes séculaires, le trop plein de naissances dans l'arrière-pays et leur raréfaction dans le bas-pays, le désir de promotion sociale rendu possible par les progrès de l'instruction font le reste. Ensemble ils expliquent la persistance des courants migratoires le long de filières solidement établies.

Pour autant, ces migrations provoquent un brassage. Le brassage s'opère entre les populations autochtones, allogènes et étrangères. Certes le brassage à partir de populations étrangères espagnoles surtout, italiennes aussi, est limite car ce type : l'immigration est lui-même à ce moment là réduit. En fait l'émigration des pays d'origine méditerranéenne s'amorce les filières se mettent là en place. Le brassage interne à la région est autrement consistant puisque en bas-pays entre un cinquième et un quart des gens sont concernés. Mais il est difficile d~ mesurer en combien de temps un tel brassage n'existe pas parce que ce sont des zones de départ exclusivement. Il ne touche là que les zones périphériques, de contact plaine-montagne animées par les rares pales industriels.

Pour mesurer la profondeur du brassage il faut tenir compte à la fois des arrivées et des départs. L'on s'aperçoit alors que les zones minières mais aussi les villes constituent à la fois les lieux d'appel privilégiés et les principaux points de départ. De ce point de vue la plaine viticole apparaît très en retrait 1 s'il y a chez elle brassage, il est plus limite. On est donc bien en face d'un mouvement d'exode rural, ici comme partout ailleurs en. France. L'appel de l'agriculture commerciale est secondaire. Mais il est impossible de mesurer la profondeur de ce brassage. Est-il superficiel c'est-à-dire affecte-t-il les mènes hommes qui venus dans le bourg ou la ville s'en iraient presque aussitôt ailleurs ? Ou au contraire ces déracinés une

première fois se fixent-ils d'emblée ? Le phénomène est difficile à apprécier et dépend en fait de l'orientation professionnelle choisie.

En gros, et surgie point l'analyse des registres du recrutement est probante, entre 40 et 50 % seulement des migrants trouvent du premier coup leur lieu d'accueil définitif. Ce sont ceux qui ont choisi des professions que j'appellerai "enracinantes", le commerce et la terre en premier lieu, jusque et y compris celle de domestique agricole où six sur dix de ces déracinés s'attachent à leur maître en quelque sorte. Le changement en ce domaine se porte mal. Mais Il y a aussi certaines professions des transports, le chemin de fer en premier lieu. Inversement le groupe qui change de résidence une fois, deux fois et davantage appartient en priorité aux professions de l'artisanat, de l'industrie extractive, de l'industrie tout court ; mais aussi à certaines professions administratives comme celles des postes ou des finances ; et enfin il y a tous ceux qui vont çà et là au e des emplois qu'ils trouvent.

Les migrations provoquent donc bien un déracinement dont on commence à peine à percevoir les conséquences au niveau de la religion, de l'instruction et au plan des parlers occitans. Au plan religieux l'émigration provoque souvent un arrêt de la pratique, phénomène bien perçu par les contemporains et qui Prouve que celle-ci ne repose que sur une foi fragile (62). Au plan de l'instruction en revanche les migrations me paraissent avoir joué un rôle, peut-être décisif, dans ses progrès. On sait aujourd'hui que l'instruction a progressé parce qu'il y avait désir de progrès social (63). Or le progrès social ne se gagne souvent qu'avec l'émigration. En préparant l'un l'on accélère l'autre. au niveau du langage les migrations contribuent peut-être à éviter une évolution trop rapide des parlers locaux qui, fermés sur eux-mêmes mourraient plus vite. Mais, elle profite surtout à l'essor du Français, qui langue commune, devient par excellence la langue d'échange, qui permet de communiquer partout, et d'autant plus aisément qu'elle s'affirme comme la langue du progrès, de l'avenir, les parlers occitans restant attachés à la civilisation rurale dont les migrations définitives annoncent justement l'agonie.



## NOTES

Dans la terminologie administrative actuelle il est composé des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère auxquels on a joint les Pyrénées orientales c'est-à-dire le Roussillon. Je conserverai ce cadre des quatre départements pour cette étude car il correspond à une réalité historique même si, sur les marges on peut estimer que le Lauraguais est beaucoup plus proche, à tous points de vue, du haut Languedoc toulousain que du Languedoc méditerranéen, que le Langonais est tourné vers le Velay et curai sens contraire le Millavois regarde plus vers Montpellier que vers Toulouse.

Sans remonter au-delà, ces migrations sont importantes au XVIII<sup>e</sup> siècle : cf. L. DERMIGNY dans *Histoire du Languedoc*, 1967 p.384-387. 31<sup>es</sup> persistent sous le 1<sup>er</sup> Empire, cf. J.L. THOMAS, "L'émigration temporaire dans le Bas-Languedoc et le Roussillon au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle" dans *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1910, p.301-302

(3) Grâce à A. CHATELAIN : *Les migrants temporaires en France*, Paris, 1976. 1213 p.

(4) L'expression est attribuée à un représentant du département" par H. EAUDRILLART dans *Les populations agricoles de la France*, t.III, 1893, p.1496

(5) Selon Ph. ARIES dans *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1971 la période quinquennale 1896-1901 connaît un fort exode rural qui décroît dans la période suivante 1901-1906 (p.290-296) .

(6) J'ai, pour ma thèse, dépouillé par sondage au 1/10<sup>e</sup>, les registres de deux centres de recrutement, Béziers et Mende, pour les classes 1889 à 1919.

(7) Les listes nominatives des recensements, dont celui de 1906, sont classées par communes aux Arch. Dép. de l'Hérault dans la sous-série 115 M ; les communes du canton de Capestang se trouvent aux numéros suivant : Capestang 52-2, Creissan 89, Maureilhan 155, Montady 161, Montels 167, Nissan 183, Foilhes 206, Puisserguier 225-2. En Lozère toutes les communes d'un même canton sont dans la même liasse pour chaque recensement : ainsi les communes du canton de Châteauneuf de-Randon se trouvent dans le dossier M Châteauneuf (1906). Pour ln Grand'Combe le dépouillement a été effectuée par R. LAMORISSE -cour sa thèse *La population de la Cévenne languedocienne* ,434,p Montpellier 1975, que j'utiliserai ici.

(8) Dans *Tableau de la France*, 2<sup>e</sup> partie, cil. IV

(9) Ces pourcentages sont calculés d'après les chiffres fournis par P.W. AWMS dans son étude *Economic and démographie change in Mediterranean France 1850-1914*, London, 1972. Il reproduit les données de la S.G.F. *Annuaire statistiques* sauf en ce qui concerne le Gard où s'est glissée dans son tableau n°56 une erreur : il attribue à ce département exactement les mêmes données qu'à l'Hérault. J'ai restitué les chiffres véritables pour calculer les pourcentages.

(10) calculés d'après les chiffres de P. ADAMS, op.cit, tableau n° 58, p.264-265

(11) En effet, lorsqu'il s'agit d'une immigration des seuls jeunes gens on constate que soit ils reviennent dans leur famille pour passer devant le conseil de révision, soit sont déclarés bons absents. Rares sont ceux qui font une demande pour passer devant le conseil de révision de leur nouveau domicile. En tout état de cause ils sont recensés dans leur commune d'origine.

(12) Voici les % de jeunes gens natifs d'un autre département et passant le conseil de révision dans l'un des dix-sept cantons du centre de recrutement de Béziers selon les classes :

1889	14 %	1897	11,5 %	1905	19,5 %
1890	13 %	1898	6 %	1906	13 %
1891	12,5 %	1899	15 %	1907	10,5 %
1892	16 %	1900	7 %	1908	22 %
1893	6,5 %	1901	6 %	1909	14 %
1894	5 %	1902	9 %	1910	11 %
1895	11,5 %	1903	18 %	1911	11 %
1896:	11%	1904	9, %	1912	9,5 %

(13) Ces densités sont celles du recensement de 1891 cf *S.G.F. Annuaire Statistique 1892-1894*, p. 5-7. Elles n'évoluent pas sensiblement jusqu'à la guerre de 1914-1918, sauf pour la Lozère où elle tombe encore et atteint 23 habitants au km<sup>2</sup> en 1911.

(14) Ces % sont calculés d'après les données de la *S.G.F. Annuaire Statistique 1892-1894*, p. 26-27, établies à partir du recensement de 1891. Traduit en %

cela donne le tableau suivant :

% de famille ayant	AUDE	GARD	HERAULT	LOZERE
aucun enfant	18,1 %	15,9 %	24,1 %	10,8 %
1	25,3 %	25,5 %	22,7 %	13,8 %
2	25,3 %	24,4 %	24,4 %	17,1 %
3	16,5 %	16 %	15,4 %	17 %
4	8,1 %	9,5 %	7,2 %	14,6 %
5	3,9 %	5 %	3,3 %	10,8 %
6	1,5 %	2 %	1,6 %	7,7 %
7 et +	0,9 %	1,2 %	1 %	6,9 %
Inconnus	0,3 %	0,4 %	0,1 %	0,9 %

(15) A. CHATELATN *op.cit*, t.II p. 130-137

(16) % calculés à partir des données extraites des registres matricules du recrutement de Béziers, classes 1889-1913.

(17) Ces pourcentages sont calculés à partir de la *S.G.F. Annuaire Statistique 1892-1894*. 'Répartition de la population par nationalité' ventilée par département p. 58-59.

(18) % établis d'après les données de P. ADLvn,*op.cit.*, p.261 et J. FORNAIRON *Les étrangers d'origine méditerranéenne en Languedoc-Roussillon de 1850 à nos jours* dans *l'Economie méridionale*, n° 79, p.5., Montpellier 1972.

- (19) S.G.F. *Annuaire statistique 1892-1894*. p. 58-59
- (20) Sur ces attirances, cf. P. CAPRIERE et R. FERRAS, "L'immigration en Bas-Languedoc. L'exemple de Site" dans *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. XXXVII, janvier-mars 1966 p. 129-176 ; et surtout A.M. FAIDUTTIRANDOLPH, *L'immigration italienne dans le sud-est de la France*, (Gap)1964, qui insiste sur l'importance des colonies italiennes dans les ports de la Méditerranée, notamment p. 19-23 ; cf. aussi R. FERRAS, "L'implantation espagnole dans le canton de Lunel", *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1957, t. I, p. 3-24.
- (21) J. FORNAIRON, *op.cit.*, p. 1-10. Ainsi par exemple en 1893, les mines de houille de Graissessac et Camplong emploient deux cent quarante huit italiens sur deux cent quatre vingt cinq étrangers ; et en octobre 1900 Cette compte mille trois cent quatre vingt cinq étrangers dont neuf cent dix Italiens, ouvriers d'usine, manutentionnaires, employés de commerce (Arch. Dép. Hérault, 177 M 2 : Travailleurs étrangers).
- (22) Cet accroissement de l'immigration espagnole devrait son origine a la guerre de Cuba de 1898 qui aurait poussé vers la France de nombreux Espagnols insoumis, d'après B. MILHAUD, Secrétaire du Syndicat des travailleurs de terre de Mèze, dans "La vie rurale à Mèze" p. 262-269 de *Pages Libres* du 26 septembre 1903
- (23) S.G.F. Résumé retrospectif;1951,p. 20-21. Les % d'accroissement (-signe +) ou de diminution (signe -) sont calculés en prenant pour base le recensement précédent.
- (24) Cf. G. CALLON; *Le mouvement de la population dans le département de l'Aude au cours de la période 1921-1920 et depuis la fin de cette période*, Carcassonne, 1932, 45 p. Id, pour le Gard, Nîmes 1932, 4 p. Id. pour l'Hérault, Toulouse, 1935, 39 p.
- G. mium : *Le mouvement de la population dans le département de le Lozère Mende* 1934, 40 p. En France les taux bruts de natalité sont pour les mémos périodes respectivement de 22,3 % et 18,8 % Cf. A. ARIENGAUD *La population française au XIXe siècle*, Paris, 1971, p. 48.
- (26) H. BAUDRILLART, *Les populations agricoles de la France*, Paris, 1893, notamment p. 261-288, 289-326.
- (27) R. ROQUEPLO, *La dépopulation dans les arrondissements de Mende et de Marvejols*, Thèse Droit, Rodez, 1914.
- (28) G. CALLON, *op.cit.*
- (29) P. ADAMS ,*op . ci t , p. 264-265*
- (30) H. BAUDRILLART, *op.cit.*, p. 344.
- (31) La ligne Béziers-Paris par Marvejols, Aumont et Saint-Chely-d'Apcher est ouverte dans sa totalité en 1886, après ou en 1884 ait été termine le viaduc de Garabit. La transversale Mende-La. Bastide est inaugurée en 1902. Cf. R. CARALP-LANDON, *Les chemins de fer du Massif central*, 1959, p. 40-60
- (32) le textile bien sûr mais aussi la verrerie, la clouterie, les briquetteries et tuileries et les fabriques d'engrais, notamment à Eidiarieux l'usine de J. TOURNISSAC, Cf. *Annuaire de l'Hérault, 1902, q3. li* fournit la liste des activitsés de chaque commune.
- (33) Cf. à ce propos R. TREMPE, *Les mineurs de Carmaux*, Paris, 1971, notamment p. 163-172.
- (34) % calculs d'après les données des registres matricules de recrutement. R. BETEILLE estime que le diplôme ne devient une cause d'émigration qu'après la guerre de 1914-1916 dans *Les Aveyronnais*, p. 107. Les chiffres que je viens de citer montrent au contraire que cette cause remonte à l'avant guerre, si ce n'est au-delà.
- (35) Dans l'Hérault occidental comme en Lozère, la proportion des conscrits illettrés oscille dans la première décennie du XXe siècle entre 1 et 2 %. *Le Moniteur de la Lozère* du 22 novembre 1908 se félicite de ce résultat d'autant que, "dans ce total, entrent les anormaux de toutes catégories".

- (36) Ces filières migratoires traditionnelles sont essentiellement internes à la région du Languedoc méditerranéen. Elles ont vu le jour avec le glissement traditionnel et constant des populations du Nord vers le Sud. C'est le chemin des migrations temporaires remarquablement étudiées par A. CHATELAIN, *op.cit.*, notamment t. 1., p. 172-178, 264-266, t. 130-137.
- (37) % calculés d'après les données des registres matricules du recrutement de Béziers et Mende.
- (38) D'après P. ADAMS, *op.cit.*, p. 264-265
- (39) Ces %, calculés à partir des registres matricules, sont confirmés par l'analyse des mouvements migratoires entre la France et les colonies. En 1696 les Bas-Languedociens constituent le groupe le plus important d'immigrants en Algérie. Ils sont environ quatre mille originaires des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales : cf. *Etudes démographiques* n° à - . "mouvement migratoire entre la France et l'étranger", Service National de la Statistique 1942.
- (40) Ces deux exemples s'appuient sur les calculs effectués sur les émigrants de ces classes du centre de recrutement de Mende.
- (41) Certains auteurs ont estimé que le service militaire était le principal responsable de l'exode rural, notamment J. MELINE, *l'Exode rural et la surproduction industrielle, Paris, 1905*. En revanche, dans sa thèse, *Exode rural et migrations intérieures en France, l'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes* Poitiers, 1971, le géographe J. PITIE estime que le service militaire n'a aucune influence sur l'émigration, p. 464.
- (42) R. BETEILLE, *Les Aveyronnais, op.cit.*, p. 107, surestime. me semble-t-il quelque peu ce facteur lorsqu'il écrit : les obligations militaires "nous paraissent avoir contribué à renforcer les habitudes d'émigration vers le Midi Languedocien en particulier. En effet, nombre de recrues rouergates accomplissaient leur temps dans les régiments... cantonnés sur le littoral. Certains y reviendront pour s'y installer à vie";
- (43) Seul le contact personnel avec ces émigrants pourrait permettre de sentir l'influence de ce facteur. J. L. CHODKIEWICZ qui a interrogé des immigrés parisiens natifs de l'Aubrac n'insiste pas sur ces erreurs mais met en relief le fait que ces immigrés pensent que la ville leur a permis de le dégrossir", dans *L'AUBRAC*; V. IV, 1975, p. 197-233.
- (44) Arch. Dép. Lozère, recensement M Châteauneuf-de-Randon, 1906
- (45) Le taux de natalité est ici de 30‰ en 1905. Il était de 34‰ en 1391. Il est plus fort que la moyenne départementale.
- (46) H. BAUDRILLART, *op.cit.*, p. 472. Il n'en reste pas moins que certains adolescents voire enfants étaient loués, comme aide-bergers ("boujar") notamment, bien avant cet âge. Mais ils étaient issus seulement des familles les plus pauvres et ne possédant pas de cheptel ; dès que la famille avait quelques hectares et un peu de cheptel, et c'est le cas général ici où tout le monde ou presque est propriétaire, les enfants étaient utilisés à la surveillance des bêtes de leurs parents dès le début du printemps. Jusqu'à la guerre de 1914 les inspecteurs d'Académie dénoncent régulièrement ce phénomène qui vidait les salles de classes dès les beaux jours. Cf. leurs rapports annuels au Conseil général.
- (47) Arch. Dép. Hérault 115 M 52-2 : Capestang ; 89 : Creissan, 155 : Maurcilhan ; 161 : Montady 167 : Montels ; 183 : Nissan ; 206 : Poilhes ; 225-2 : Puisserguier ; 226 : Quarante.
- (48) La population âgée de Capestang est beaucoup plus nombreuse, toutes proportions gardées, que celle de Châteauneuf et ceci bien que Capestang soit une zone peu salubre à cause des miasmes de l'étang. C'est, selon la forte expression de M DERRUAU "un village-tombeau" dans le Bas-Languedoc dans *Revue de géographie Alpine*, t. XXXIV, 1946, p. 361-374 et t. XLI, 1953, p. 99-114.
- (49) La population de l'Hérault à cette époque là est plus masculine que féminine : 50,8 % contre 49,2 %. Le même phénomène se retrouve dans l'Aude où 50,9 % de la population est

masculine et même dans le Gard avec 50,2%. C'est la répercussion de l'immigration qui est plus masculine que féminine.

(50) Arch. Dép. Hérault, 115 M 225-2.

(51) Arch. Dép. Hérault, 115 M 155

(52) Arch. Dép. Hérault, 115 M 225-2

(53) On le voit bien en analysant les lieux de naissances des enfants dans les familles où le père et la mère sont nés ailleurs. Le plus souvent le premier enfant est né dans le département d'origine de ses parents, parfois le second. Les autres enfants sont venus au monde sur place. Ainsi par exemple, telle famille fixée à Montels a d'autres enfants. Le père et la mère sont nés dans le Tarn ainsi que leurs deux premiers enfants en 1898 et 1900. Le troisième est né en 1902 et le quatrième aussi en 1905. Arch. Dép. Hérault. 115 M 167.

(54) Ces cités ont une réputation détestable à cet égard. Cf. S. CASTERAN; "Les bas -fonds : une image de la société heraultaise entre 1850 et 1914", mémoire de Maîtrise, Montpellier, 1974. La grande misère sexuelle de ces immigrants demeurés "garçons" par la force des choses n'explique-t-elle pas mieux que tout autre l'assumer la présence à Béziers mais aussi parisiens de la Creuse, ils ne conservent une vie sexuelle pauvre.

(55) Ph. GRATTON, *Les luttes de classes dans les campagnes*, Paris, 1971, 482 p. évoque la condition de ces mesadiers p. 138-139.

(56) R. LAMORISSE *ose citée*, p. 210.

(57) En fait la population d'origine étrangère n'arrive ici en force qu'avec la première guerre mondiale. Cf. Marie-Renée SANTUCCI, "La main d'œuvre étrangère dans les mines de la Grand'Combe jusqu'en 1940" dans *Mines et Mineurs en Languedoc Roussillon*, Montpellier, 1977, publication de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon p. 239-303.

(58) R. Th MORISSE, *op.cit.*, p. 206-214. La Compagnie des Mines de la Grand'Combe qui fait créer la commune en 1846, contribue à organiser les services publics, construit l'église et le temple et puis un hôpital (en 1912), veille à l'encadrement des esprits. Elle favorise l'installation des écoles (les Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Elle veille à l'organisation des loisirs les jours fériés. Cf. Isabelle ROGER, "L'apport de la compagnie minière au développement de la Grand'Combe, 1640-1946" dans *Mines et Mineurs...*, *op.cit.*, p. 261-288. Cette emprise de tous les instants convenait mieux de toute évidence aux catholiques qu'aux protestants.

(59) R. LAMORISSE, *op.cit.*, p. 214.

(60) Cf. sur ce point les articles de A. COSSON "La grève de 1906 à Rochebelle" et J.M. GAILLARD, "La crise économique et sociale dans le bassin houiller d'Alès à la fin du XIXe siècle" dans *Mines et Mineurs op.cit.* respectivement p. 265-280 et 211-222.

(61) Les carnets d'ouvriers examinés par R. LAMORISSE sont trop mal tenus pour permettre de conclure, *op.cit.*, p. 206.

(62) Certains contemporains l'ont perçu : "Le véritable ennemi de nos catholiques est là, l'émigration" et, "au-delà de Garabi (sic) il n'y a plus ni Dieu ni Diable" est-il écrit dans *La Semaine Religieuse du Diocèse de Mende* n° 48 du 2 décembre 1898. Sur ces problèmes cf. G. CHOLVY, *Géographie religieuse de l'Hérault* contemporain, Paris, 1968 p. 331-341 notamment.

(63) Cf. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et Ecrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS  
DES ARTICLES PARUS EN 1981  
DANS RECHERCHES REGIONALES

Lucien ACQUAVIVA	La préhistoire et la protohistoire du Niolu	p. 125
Roch ALBERTINI	L'association balanine d'études préhistoriques	p. 181
Gabriel AUDISIO	Migrations d'hérétiques : les Vaudois du Lubéron (1460 - 1520)	p. 195
Pierre BEGNI	Le laboratoire d'archéologie de la Faculté des Lettres de Nice et la Corse de 1977 à 1979	p. 179
Mlle BERENI-GARNIER	Une économie de cueillette contemporaine : la Castagniccia	p. 173
José-Gentil DA SILVA	L'histoire quantifiée. Dessen et réalisations sur la Corse à l'Université de Nice	p. 159
R. DERRIEUX-CECCONI	Région et théorie régionale. A propos d'un ou- vrage récent : <i>Espace, Région et Système</i> par A. Dauphiné	p. 87
Jean DEVUN	A propos d'une publication récente : <i>Les pays de Nice et de Grasse dans l'Antiquité et au Moyen Age</i>	p. 93
René FAVIER	L'intégration urbaine des populations migrantes à Vienne au XVIIIe siècle	p. 231
Martine de FERRETTI-BRUNSWIG	Problèmes posés par les monuments circu- laires protohistoriques de la Corse	p. 141
L. FERRERI-ROLLIN	Le destin historique de la Corse face à la Sardai- gne pendant les conquêtes (VIe - IIIe siècles av. J-C)	p. 155
Alain GAUTHIER	Réflexions à propos de l'origine et de la disparition de quelques mammifères en Corse	p. 149
François de LANFRANCHI	Une sépulture de la fin de l'âge du Fer à Capula	p. 135
Janine de LANFRANCHI-FIRROLONI	La poterie néolithique dans l'Alta Rocca	p. 131
Lionnel LUCA	Les militants du gaullisme dans les Alpes-Maritimes de 1958 à 1974	p. 45
Antoine MARCHINI	Les groupes domestiques en Casinca, l'arrondissement de Bastia et l'histoire de la Corse au IXe	p. 171
Jean-Baptiste MARCHINI	Le contenu politique de la correspondance de Pasquale Paoli : Pasquale Paoli, la nation corse et l'Etat français	p. 163
Mathieu MATTEI	Les types de famille : élément d'histoire	p. 169
J. MAURIN	Les migrations en Languedoc méditerranéen. Fin XIXe, début XXe siècle	p. 245
Pierre NEUVILLE	La fouille de sauvetage effectuée sur le site I Castellacci	p. 145

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS  
DES ARTICLES PARUS EN 1981  
DANS RECHERCHES REGIONALES

(suite)

Jean-Louis PANICACCI	Menton et les Mentonnais de 1939 à 1945	p. 1
Michel VOVELLE	Les migrations en Provence au XVIIIe siècle	p.201
Gabriel WACKERMANN	L'urbanisation des mentalités et des comportements en moyen et arrière-pays de la Côte d'Azur depuis les années soixante...	p 59
Michel-Claude WEISS	Méthode d'étude du matériel de broyage du Monte Lazzu	p.117